

---

*Boucherville*

---

*1960 – 1990*

---

Ronald Beaupré

---

*Boucherville*

---

*1960 – 1990*

---

**gaëtan morin**  
**éditeur**

## *Remerciements*

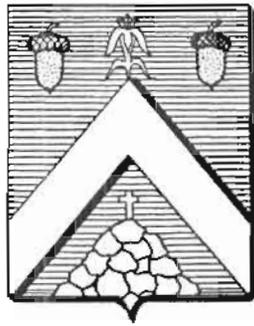
Ce bref rappel de la vie bouchervilloise, de 1960 à aujourd'hui, n'a pu se réaliser sans le concours de plusieurs personnes et organismes.

Mes remerciements vont en premier à Oscar d'Amours, président de la Commission du 325<sup>e</sup> anniversaire de fondation de Boucherville, pour la confiance qu'il m'a témoignée en m'invitant à relever le défi d'écrire un tel récit.

Je remercie également Benjamine Gill pour sa participation aux recherches documentaires, Yolande Desmeules et le personnel des archives, Florian Dubois et le personnel de la bibliothèque, Yolande Pharand, lectrice, Lina Jazra, réviseure, ainsi que la maison d'édition Gaëtan Morin, principalement Céline Laprise, directrice de la production, pour son étroite collaboration.

Je remercie aussi très sincèrement toutes les personnes qui, au fil des années, m'ont accordé leur confiance et m'ont permis de réaliser une carrière des plus intéressantes.

Ma gratitude va enfin à mon épouse, Thérèse, pour son inlassable soutien, et à mes enfants, André, Pierre, Jean-Marie et Johanne, qui ont enduré mes longues heures d'absence passées au bureau.



Armoiries  
de  
Pierre Boucher

# Table des matières

<i>Préface</i> .....	XI
<i>Avant-propos</i> .....	XIII
<i>Les débuts</i> .....	1
<i>Les maires</i> .....	2
<i>L'année 1967 : le tricentenaire</i> .....	4
<i>La Commission du tricentenaire</i> .....	7
<i>Les services</i> .....	9
<i>La Direction générale</i> .....	9
<i>Les comités et les commissions</i> .....	11
<i>La Commission d'échanges et de coopération             de Boucherville (CECB)</i> .....	11
<i>L'Office municipal d'habitation             de Boucherville (OMHB)</i> .....	12
<i>Le Comité d'aménagement du Vieux Village             de Boucherville (CAVVB)</i> .....	12
<i>L'Ordre du mérite de Boucherville (OMB)</i> .....	13
<i>La Commission du 325<sup>e</sup> anniversaire de fondation             de Boucherville</i> .....	14
<i>La Commission de l'environnement de             Boucherville (CEB)</i> .....	15
<i>La Commission d'orientation de la famille (COF)</i> .....	15
<i>La Table de concertation sur le vieillissement             de la population</i> .....	15
<i>Le Service du greffe</i> .....	16
<i>Le Service de gestion financière</i> .....	17
<i>Les taxes et la tarification</i> .....	18
<i>Le budget</i> .....	20
<i>L'Enquête du journal Les Affaires</i> .....	22
<i>La taxe de répartition locale</i> .....	22
<i>La politique des achats</i> .....	23

<i>Le Service de l'évaluation</i> .....	24
<i>La Sécurité publique</i> .....	25
<i>La Division police</i> .....	26
<i>La Division incendie</i> .....	30
<i>La Commission de Sécurité publique</i> .....	30
<i>La Cour municipale</i> .....	31
<i>Le Service du génie</i> .....	32
<i>Le Service des travaux publics</i> .....	33
<i>L'entretien du réseau routier</i> .....	35
<i>La signalisation routière</i> .....	36
<i>Les réseaux d'aqueduc et d'égouts</i> .....	37
<i>La gestion des déchets</i> .....	40
<i>L'aménagement des parcs et la politique de reboisement</i> .....	40
<i>La Servitude de la British American Oil Company Ltd</i> .....	42
<i>Les rives du fleuve Saint-Laurent</i> .....	43
<i>Hydro-Québec</i> .....	43
<i>Prix Villes et Villages fleuris</i> .....	44
<i>Le Service de planification et d'aménagement du territoire</i> .....	44
<i>Le développement et l'urbanisation</i> .....	45
<i>La Commission d'urbanisme de Boucherville</i> .....	49
<i>Le mur anti-bruit</i> .....	50
<i>Le développement Bourg-Joli</i> .....	50
<i>Étude sur la densification</i> .....	51
<i>La région</i> .....	52
<i>La MRC de Lajemmerais</i> .....	55
<i>Le zonage agricole</i> .....	59
<i>Le développement industriel et commercial</i> .....	61
<i>Le secteur industriel</i> .....	61
<i>La Corporation de développement économique         de Boucherville (CDEB)</i> .....	64
<i>Le fossé industriel</i> .....	65
<i>Le secteur commercial</i> .....	66
<i>L'Association des gens d'affaires         de Boucherville (AGAB)</i> .....	67
<i>La Servitude Esso</i> .....	67
<i>Le déplacement de la voie ferrée</i> .....	68

<i>Le Service des permis et inspections</i> .....	68
<i>La réglementation des enseignes</i> .....	69
<i>Le Service de l'informatique</i> .....	69
<i>Le Service des communications</i> .....	70
<i>La Bibliothèque</i> .....	71
<i>Le Service récréatif et communautaire</i> .....	74
<i>Les loisirs</i> .....	74
<i>Le Conseil supérieur des loisirs         de Boucherville (CSLB)</i> .....	74
<i>Les arts et la culture</i> .....	75
<i>Le Comité des lieux d'exposition</i> .....	75
<i>Le Centre culturel M<sup>gr</sup>-Poissant</i> .....	76
<i>Les sports</i> .....	77
<i>Le Centre sportif Gilles-Chabot</i> .....	78
<i>Les pistes cyclables</i> .....	79
<i>Le site de glissade d'hiver</i> .....	80
<i>Le communautaire</i> .....	81
<i>La Maison des jeunes (MDJ)</i> .....	81
<i>Le Service des ressources humaines</i> .....	82
<i>La syndicalisation</i> .....	83
<i>Les grèves</i> .....	86
<i>Le rayonnement</i> .....	89
<i>L'Union des municipalités du Québec (UMQ)</i> .....	89
<i>Le transport en commun</i> .....	93
<i>Les comités de transport</i> .....	93
<i>Vie communautaire</i> .....	95
<i>Les établissements scolaires</i> .....	95
<i>L'École Polyvalente De Mortagne</i> .....	96
<i>Les écoles primaires</i> .....	97
<i>Les nouvelles orientations</i> .....	98
<i>Les paroisses religieuses</i> .....	99
<i>La paroisse Sainte-Famille</i> .....	99
<i>La paroisse Saint-Sébastien</i> .....	100
<i>La paroisse Saint-Louis</i> .....	100

<i>La paroisse Holy Cross</i> .....	100
<i>L'Église Baptiste Biblique</i> .....	101
<i>L'Église Évangélique Nouvelle-Vie</i> .....	101
<i>Les communautés</i> .....	101
<i>Les enjeux politiques</i> .....	103
<i>Les élections de 1967</i> .....	106
<i>Les élections de 1970</i> .....	109
<i>Les élections de 1974</i> .....	112
<i>Les élections de 1978</i> .....	120
<i>Les élections de 1982</i> .....	129
<i>Les élections de 1986</i> .....	141
<i>Les élections de 1990</i> .....	145
<i>Le patrimoine</i> .....	149
<i>Les monuments historiques</i> .....	150
<i>Les documents historiques</i> .....	152
<i>Le patrimoine artistique</i> .....	153
<i>Le tartan de Boucherville</i> .....	156
<i>Le Comité de toponymie</i> .....	156
<i>Le Comité du Fonds du patrimoine</i> .....	157
<i>Bref rappel historique</i> .....	159
<i>Bibliographie</i> .....	163
<i>Liste des noms cités</i> .....	165



## Préface

Lors du tricentenaire de Boucherville, en 1967, la ville que nous connaissons aujourd'hui était en éveil et, depuis, elle n'a cessé de se développer.

Pour Ronald Beaupré, témoin actif de l'évolution de la ville durant les vingt-cinq dernières années, l'histoire de ce progrès a un nom, un visage, une époque; en raison de ses fonctions de grand mandarin de cette ville, il a pu identifier les acteurs des débats importants et les époques où les orientations significatives furent prises.

À travers le récit de ce qui s'est passé, l'auteur identifie ceux et celles qui, par leur travail, leur bénévolat ou leur engagement dans une cause humanitaire, ont fait grandir cette collectivité, car n'oublions pas qu'une collectivité « n'est jamais plus grande que ceux et celles qui la font grandir ».

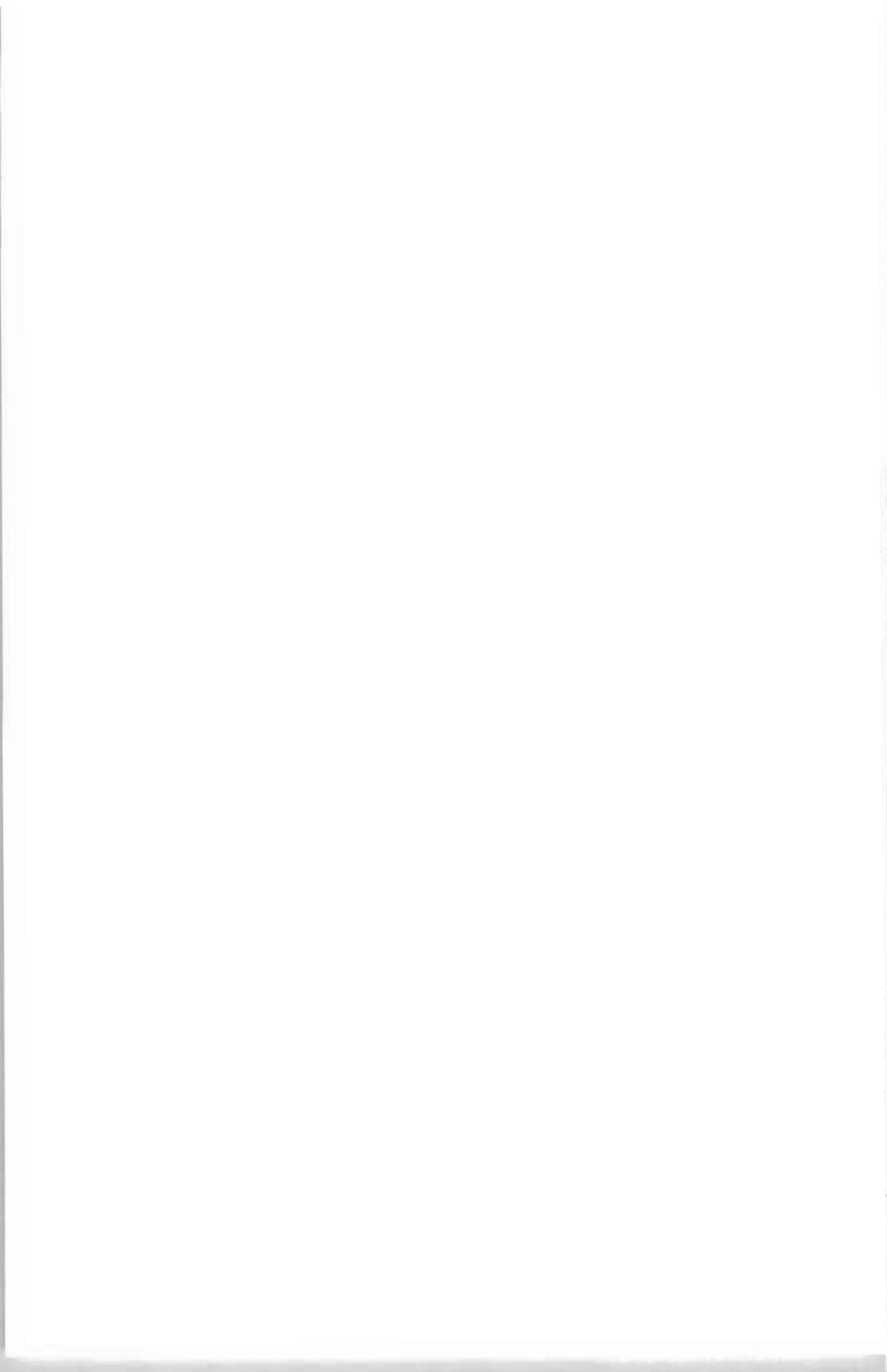
Dans le cadre de cette année 1992 marquant le 325<sup>e</sup> anniversaire de fondation de Boucherville, l'occasion était toute choisie pour recueillir et transmettre aux générations futures l'histoire quotidienne de Boucherville.

Dans le récit que Ronald Beaupré fait de cette histoire quotidienne, vous découvrirez le dévouement dont l'auteur a fait preuve dans l'exercice de ses fonctions et l'attachement profond qu'il a toujours manifesté à sa ville.

325 ans après, ensemble, nous continuons...

Le président,

Oscar d'Amours





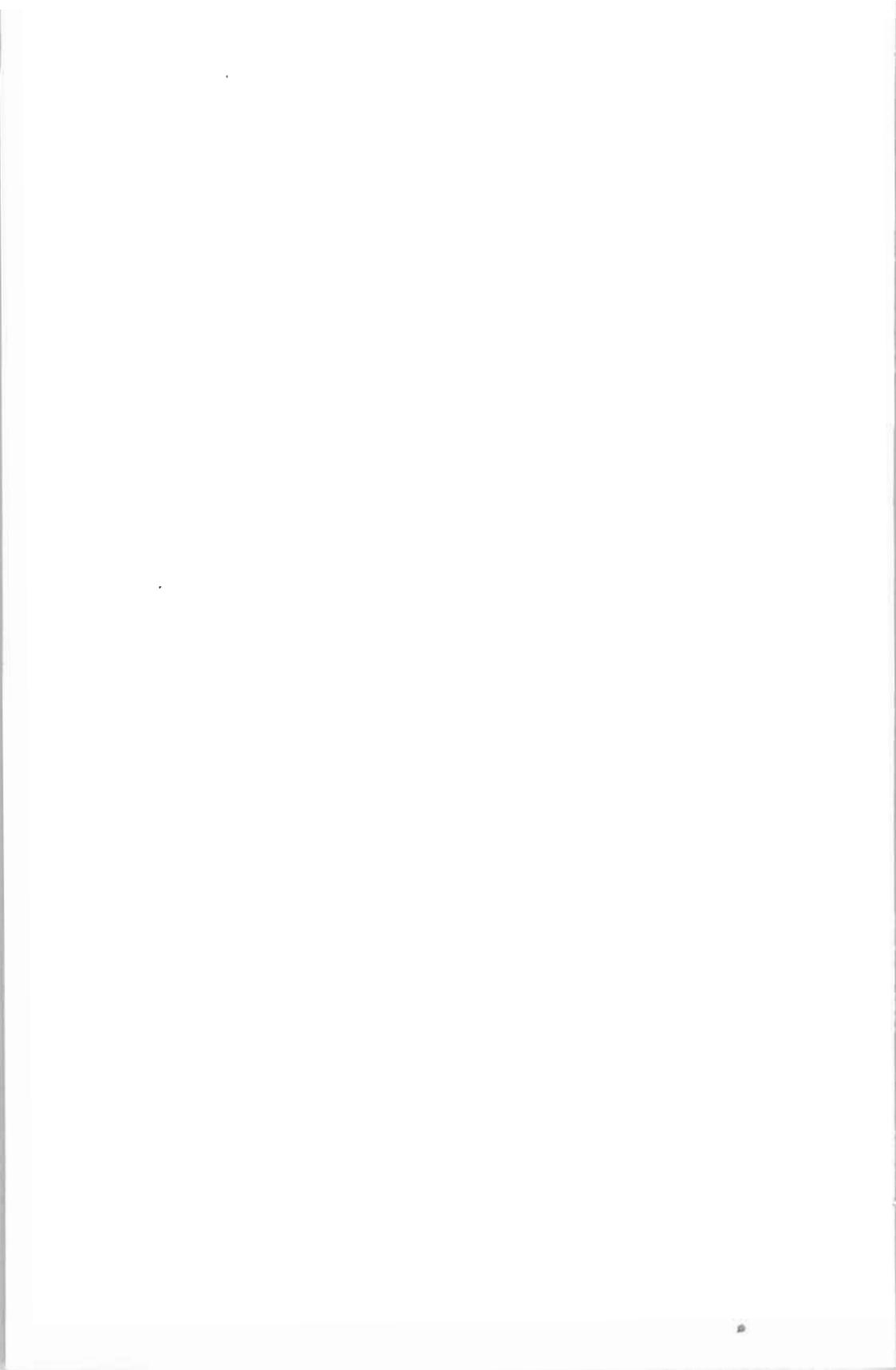
## *Avant-propos*

L'année 1992 marque le 325<sup>e</sup> anniversaire de fondation de Boucherville par Pierre Boucher. Depuis le début de la colonie, Boucherville a été racontée sous toutes ses facettes : son développement et ceux qui ont fait son histoire. Sans reprendre ce qui a déjà été dit et écrit, j'ai voulu faire le point sur le Boucherville des trente dernières années, son développement et son rayonnement à l'ombre de la grande métropole qu'est Montréal.

Ce récit raconte l'histoire de Boucherville depuis les années 1960. Il reflète le quotidien et, d'une façon plus particulière, la plupart des grands événements qui ont marqué la vie politique, économique, culturelle, sociale, sportive, récréative, éducative et religieuse de la ville. Ces réalisations nous conduisent à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle et permettent à la population actuelle de Boucherville de bénéficier d'une qualité de vie des plus intéressantes.

Je n'ai pas abordé cette période en historien, mais plutôt en acteur ayant été appelé à jouer un rôle actif à titre de premier fonctionnaire, tantôt comme observateur, tantôt comme résident-utilisateur des services, en tenant toujours compte de ma perception et de mon vécu. La vie collective étant riche en événements de toutes sortes, il a fallu inévitablement faire des choix, tout en racontant simplement ce qui s'est passé, parfois par des anecdotes d'intérêt général, pour apporter un éclairage nouveau sur certains moments de la vie locale.

Je souhaite que toute la population de Boucherville renoue avec un passé pas si lointain, mais si riche, afin de développer une grande fierté à vivre en ces lieux si attachants et à y cultiver de profondes racines.





## *Les débuts*

En 1667, Pierre Boucher, alors gouverneur de Trois-Rivières, quitte son poste et se retire dans son fief des Îles-Percées, où il demeurera jusqu'à sa mort en 1717. Aidé par des pionniers, il défriche les terres fertiles de sa seigneurie et les cultive. Il consacra désormais la vocation agricole de l'endroit, qui va durer près de trois siècles. Jusqu'en 1854, année qui marque la fin du régime féodal, cinq seigneurs veilleront sur les destinées de Boucherville, nommée ainsi en l'honneur de son fondateur.

Compte tenu du régime de l'époque, la population était à majorité catholique et française. À l'image de la paroisse religieuse dont elle est issue, avec son curé et ses marguilliers élus, la population choisit d'élire un maire et des échevins pour s'occuper de l'évolution et de l'expansion du milieu de vie. Calquée ainsi sur la paroisse-quartier, la municipalité devient la première référence territoriale en prenant charge principalement des services à la population.

La municipalité de la paroisse Sainte-Famille de Boucherville voit le jour le 1<sup>er</sup> juillet 1855, sous la direction du maire Pierre Viger. L'année suivante, la municipalité se scinde en deux territoires : la paroisse et le village de Boucherville, dirigés respectivement par les maires Pierre Viger et Louis Lacoste. Cent ans plus tard, en 1956, le village annexe à ses terres la « côte d'en Haut » et la « côte d'en Bas », soit tous les lots ayant front sur le fleuve Saint-Laurent, ce qui lui permet d'obtenir sa charte de ville en 1957.

Dans les années 1950, Boucherville (paroisse et village) était un centre de villégiature et certaines familles montréalaises venaient y passer l'été. Plusieurs chalets, construits sur le boulevard Marie-Victorin, longeaient le bord de l'eau. D'autres chalets, une douzaine environ, étaient érigés sur

l'île Sainte-Marguerite et les propriétaires ne pouvaient y accéder que par chaloupe, à partir du modeste quai situé à proximité de la rue Fréchette. Ceux qui ne disposaient pas d'embarcation sonnaient une cloche pour faire venir le bateau passeur de l'île.

Pour se rendre à Montréal, les Bouchervillois devaient emprunter le boulevard Marie-Victorin, seule route d'accès jusqu'au pont Jacques-Cartier qui mène tout droit vers le centre urbain. Le trajet était long et prenait plus d'une heure en voiture.

En 1963, grâce à l'esprit de clairvoyance des maires Joachim Savaria de la paroisse Sainte-Famille de Boucherville et Clovis Langlois de la ville de Boucherville, une fusion réalisée dans l'harmonie et la bonne entente vient redonner à la ville à peu près les mêmes limites territoriales qu'en 1855, lors de sa création en municipalité.

Le 23 novembre 1963, une proclamation du gouvernement du Québec confirme la réunification de la ville et de la paroisse sous le nom de ville de Boucherville, avec une administration municipale unique.

La première séance du Conseil municipal de la nouvelle entité administrative a lieu le 9 décembre 1963. Sous la présidence du maire Clovis Langlois, la séance réunit les échevins Joseph Lamoureux, André Quintal, Gaston Moussette, René Caron et Louis Jazar. Seul l'échevin Raymond Beudet est absent. Dès lors, les bases du nouveau Boucherville ont été lancées et, petit à petit, la ville s'est développée pour devenir ce qu'elle est aujourd'hui. Sans renier le passé, et entouré de quelques noms devenus célèbres dans l'histoire de Boucherville, le maire Langlois est devenu en quelque sorte le deuxième fondateur de la ville.

«»

## *Les maires*

**D**e 1963 à nos jours, quatre maires ont présidé aux destinées de Boucherville, laissant chacun sa marque selon sa personnalité et son style de gestion. Avec leur vision de l'avenir, ils ont pu modeler le paysage politique, visant toujours le même but, celui de donner le meilleur



Les maires de Boucherville au Gala des Bâtisseurs, juin 1990. De gauche à droite : Yvon Julien, Jean-Guy Parent, Clovis Langlois et Hugues Aubertin.



Maire d'un jour, 1989. Rangée du fond, de gauche à droite : Jacques Brasseur, Guy Lafrance et Jean Beaudry, conseillers municipaux; Ghislaine Sénécal du Club Optimiste; Hugues Aubertin, maire; Luc Legault du Club Optimiste; Louise Cardinal, René Delisle et Jean-Pierre Morin, conseillers municipaux.

d'eux-mêmes à Boucherville et d'assurer à la population une qualité de vie à nulle part pareille.

Le premier, Clovis Langlois, maire de 1963 à 1973, a été le médiateur qui a su concilier les opinions, parfois même celles qui, à première vue, semblaient inconciliables. Le deuxième, Yvon Julien, maire de 1973 à 1978, a été l'administrateur qui a doté la ville d'une gestion rigoureuse et l'a propulsée dans le rayonnement provincial du monde municipal. Le troisième, Jean-Guy Parent, maire de 1978 à 1985, a été l'homme des défis impossibles, mariant l'efficacité à la diligence dans la réalisation des projets. Le quatrième, Hugues Aubertin, maire depuis 1985, fait figure de rassembleur amenant toutes les parties à délaissier leurs divergences pour travailler en coopération.

es

## *L'année 1967 : le tricentenaire*

En 1967, la ville de Montréal fête ses 325 ans. De nombreuses activités, notamment l'Exposition universelle, devaient se dérouler et des milliers de visiteurs allaient envahir la grande métropole. Pour l'événement, le gouvernement provincial entreprend, dès le début des années 1960, des travaux routiers d'envergure à travers le Québec, qui se poursuivront jusqu'en 1969.

La Rive-Sud profitera de cette manne. Avec la construction de la route transcanadienne (l'autoroute 20, appelée plus tard l'autoroute Jean-Lesage) qui va jusqu'à Québec, du pont-tunnel L.-H.-Lafontaine qui rejoint l'île de Montréal, de l'autoroute 30 qui mène à Sorel et de la route 132 qui donne accès à tous les ponts de la Rive-Sud et à l'autoroute des Cantons-de-l'Est, la campagne s'est grandement rapprochée de la ville. Désormais, en période normale, le trajet de Boucherville jusqu'au centre-ville de Montréal prend à peine vingt minutes.

Pour Boucherville, 1967 marque aussi son 300<sup>e</sup> anniversaire de fondation. Par conséquent, la Ville décide elle aussi de fêter en grand. Dès 1964, on confie aux architectes Gagnon, Archambault & Langevin le soin de préparer les plans et devis d'un centre administratif et d'un complexe sportif dans



Inauguration officielle de l'hôtel de ville et du Centre civique, octobre 1966. Signature du livre d'or par les directeurs de services et leurs épouses. Gaétan Sainte-Marie; Marie-Paule Sainte-Marie; Dominique Riendeau; Thérèse Beaupré; Margot Chabot; Madeleine Crevier; Réal Crevier; Lionel Giroux; M<sup>me</sup> Giroux; Gilles Chabot; Émilienne McClish; Renée Duchesne; Eugène McClish; M. Duchesne. Assis : Ronald Beaupré.



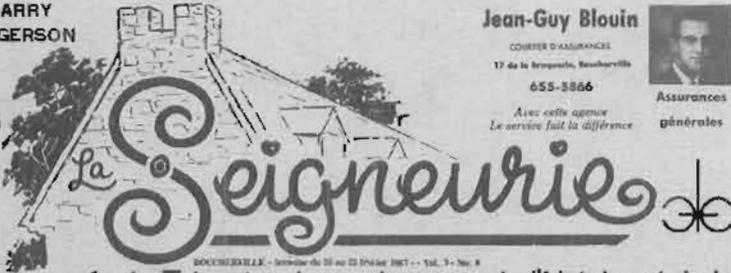
Réception à l'hôtel de ville de Montréal de la délégation française : jumelage de Boucherville à Mortagne-au-Perche, en France, août 1967. Alcide Dodier, maire de Mortagne, signe le livre d'or de la ville de Montréal. Debout, de gauche à droite : Philippe Siguret, de Mortagne; D<sup>r</sup> Léon Lortie, conseiller municipal de la ville de Montréal; Charles Desmarteau, directeur des relations publiques de Boucherville; M<sup>c</sup> Dorize; M<sup>me</sup> A.D. Archambault; Clovis Langlois, maire de Boucherville; M<sup>c</sup> Édouard LeBoucher, président de Perche-Canada.



**LARRY  
ROGERSON**

119 De Noyon  
Boucherville  
655-8921

Services immobiliers  
complets  
Complet Realities  
Service  
Fulton Realities Inc.



**Jean-Guy Blouin**

COURTES D'ASSURANCES  
17 de la Seigneurie, Boucherville  
655-5866

Avec cette agence  
Le service fait la différence



Assurances  
généralistes

BOUCHERVILLE - Dimanche 28 au 29 février 1967 - Vol. 3 - No. 8

**La danse masquée du Tricentenaire: rendez-vous de l'histoire et de la fantaisie**



Des personnages historiques et historiques s'habillaient des pages jaunes des temps lointains. C'est alors qu'ils s'élancent. Adhèsse seigneurie au son de la danse traditionnelle d'origine qu'elle pourchassait dans les jardins historiques. Le sulfureux la scène qui s'écroule sous son poids et survient à l'heure même d'arriver au lieu choisi. Le temps des fêtes sera une privation pour danser en rythme en compagnie de sa plus sage, des invités de premier ordre. Le soir de la fête, l'assemblée, accompagnée d'une pluie glaciale, se retire. Les regards se tournent vers le couple qui s'était tenu de la cour de la nuit. Les yeux se posent sur les danseurs.

C'est une nuit de la fin du temps s'écroule dans les yeux, comprenant la nuit, le jour et la tristesse.

La danse masquée est une autre manière de vivre. Elle est dans le cœur de la communauté. Elle est dans le cœur de la communauté.



Un couple de l'époque Louis XV. Mlle Chloé Durocher et M. François Piché, pendant la danse de la nuit (1967).

La danse masquée est une autre manière de vivre. Elle est dans le cœur de la communauté. Elle est dans le cœur de la communauté.

**Samedi, 16 Février: LES ENFANTS JUBILENT...UN "SLEIGH RIDE" RÉUSSI!**



L'été journal d'aujourd'hui: "En travaux, en travaux, nous en va-t-on..."

MUSTANG FALCON FAIRLANE FORD THUNDERBIRD CAMIONS

ON PAIE MOINS CHER CHEZ **Boisvert** SERVICE HORS PAIR

BOUCHERVILLE **AUTO LTÉE** TEL. 655-1301

2, BOULEVARD MARIE VICTORIE **FORD**

La une du journal La Seigneurie, 28 février 1967. Festivités du tricentenaire de Boucherville.

le cadre d'une agglomération municipale. Les travaux avancent vite et, dès janvier 1966, les services municipaux emménagent dans le nouvel édifice.

L'inauguration officielle de l'hôtel de ville et du Centre civique s'est déroulée pendant une semaine au cours de laquelle ont été conviés tous les groupes de la population : les citoyens, les associations, les gens d'affaires, les employés de la Ville, les organismes sportifs et culturels, ainsi que les conseils municipaux des villes avoisinantes.

L'édifice de l'hôtel de ville, inauguré officiellement le 29 octobre 1966, revêt un caractère particulier. En effet, les plans de construction respectent le riche passé patrimonial de Boucherville. L'architecture extérieure du bâtiment rappelle celle d'un fort, lequel servait à la défense des premiers colons, et les fenêtres, à l'exception de celles situées dans les angles, représentent les meurtrières utilisées pour tirer sur l'ennemi avec un maximum de sécurité.

Le 10 octobre 1984, l'hôtel de ville est devenu le Centre administratif Clovis-Langlois, en l'honneur d'un grand Bouchervillois. En effet, M. Langlois a consacré plus de trente-cinq ans de sa vie à la Ville de Boucherville, soit de 1949 à 1984, à titre d'échevin, de maire et de commissaire industriel. Par ce geste exceptionnel, le Conseil municipal, au nom des citoyens, a voulu honorer le dévouement de l'homme qui a donné le premier élan au développement et à la modernisation de sa ville, Boucherville.



## *La Commission du tricentenaire*

En mars 1965, des citoyens se regroupent et forment la Commission du tricentenaire de Boucherville en vue des célébrations de 1967. Satisfaites de l'initiative, les autorités municipales lui octroient la somme de 50 000 \$, échelonnée sur trois ans, pour préparer des activités.

La Commission du tricentenaire a été à l'origine du jumelage de Boucherville, en 1967, à la ville de Mortagne-au-Perche en France, lieu de naissance de Pierre Boucher, et à la ville de Kingston en Ontario, fondée par l'un des petits-fils de Pierre Boucher, René-Amable Boucher.

Les préparatifs et les fêtes populaires organisées dans le cadre du tricentenaire ont permis à la population, l'administration municipale en tête, de développer un sentiment d'appartenance et une grande fierté d'être des citoyens d'une ville imprégnée d'une histoire des plus dynamiques.

∞



## *Les services*

**D**epuis 1955, quatorze services se sont greffés autour de l'administration municipale pour lui permettre de réaliser sa mission. Ils se sont structurés au fil des ans, selon les besoins des citoyens, en tenant compte du développement de la municipalité.

Jusqu'à la fusion de 1963, la Ville n'offrait que des services à usage et bénéfiques collectifs tels que police et lutte contre les incendies, entretien du réseau routier et déneigement, alimentation en eau potable, disposition des eaux usées et des ordures ménagères, éclairage des rues, en plus de quelques services connexes. Mais avec le temps, la municipalité a élargi ses activités en y ajoutant des services tels que les ressources humaines, l'informatique, les communications, le transport en commun ainsi que le service récréatif et communautaire.

L'analyse de l'évolution des services offerts permet d'une part de revivre les différentes étapes du développement de Boucherville et d'autre part de mesurer la clairvoyance et la planification des élus et des fonctionnaires municipaux face aux transformations de la société.



## *La Direction générale*

**L**a plus importante réalisation du Conseil municipal après la fusion de 1963 est celle de doter Boucherville d'un plan de développement et d'urbanisme. Les gestionnaires ont vu juste en utilisant des plans directeurs qui tiennent compte des limites humaines, matérielles et financières.

Prévoyant l'expansion au cours des années 1960, la Ville se dote d'une structure administrative minimale afin de faire face à la croissance. Ainsi, le Conseil décide d'embaucher un chef de police, des directeurs de services (génie, récréatif et communautaire, travaux publics) et un administrateur afin de consolider les bases de l'administration municipale.

Avant mon arrivée à Boucherville, j'étais trésorier de la Ville de Saint-Vincent-de-Paul, sur l'île Jésus, qui utilisait les services d'urbanisme de la firme Soudre & Latté. À la même époque, cette firme élabore le plan de développement de la ville naissante de Boucherville. Sachant que cette dernière se cherche un secrétaire-trésorier, la firme d'urbanistes agit à titre d'intermédiaire et m'invite à poser ma candidature.

Le 2 avril 1965, le Conseil vote l'embauche d'un administrateur, et c'est ainsi que j'ai été nommé le 6 avril à titre de secrétaire-trésorier-administrateur. En janvier 1966, le poste est scindé en deux : greffier et trésorier-administrateur, poste que j'occupe jusqu'en 1973. À cette date, le Conseil confie la trésorerie à une autre personne et je deviens alors directeur général jusqu'à ma préretraite le 12 août 1991. Depuis mon départ, c'est M<sup>e</sup> Serge Allen qui occupe le poste de directeur général de la Ville.

Le directeur général remplit les fonctions d'un administrateur, autrefois appelé gérant selon la Loi sur les Cités et Villes. Son rôle consiste à planifier, coordonner, diriger et contrôler l'ensemble des opérations municipales. À titre de fonctionnaire principal, il relève du Conseil municipal et est responsable de la bonne marche des services administratifs et de leur personnel. À la demande des citoyens, du Conseil, ou de sa propre initiative, il étudie les dossiers, en collaboration avec les services concernés, et fait les recommandations qui s'imposent aux autorités municipales, en respectant les limites de ses fonctions.

En 1969, avec l'ampleur des tâches confiées au directeur général, le Conseil embauche un directeur général adjoint. Ce poste est confié à l'ingénieur municipal Gilles Chabot jusqu'en 1976. De par sa formation, M. Chabot a eu à chapeauter les services dits techniques : Génie, Travaux publics, Permis de construction et Urbanisme, alors que chacun des services avait son propre directeur.

Avec la venue de M. Chabot qui a pris en charge une bonne partie des services, je pouvais me consacrer davantage à d'autres secteurs, notamment

le Greffe, la Cour municipale, le Service récréatif et communautaire, la Gestion financière, l'Évaluation, la Sécurité publique, la Bibliothèque, les Ressources humaines, l'Informatique et les Communications.

De 1976 à 1990, Pierre Maloney a été le directeur général adjoint. Depuis août 1990, ce poste est confié à Alain Barbeau.

23

### *Les comités et les commissions*

Dès le début des années 1960, l'administration municipale a voulu s'associer aux citoyens en les invitant à faire partie des différents comités et commissions de la Ville, dans le but de bénéficier de leur expérience et d'obtenir des avis éclairés et des recommandations qui reflètent la volonté populaire. C'est le Conseil municipal qui décide la création des comités, soit pour répondre aux exigences d'une loi, telle que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, soit pour combler un besoin spécifique.

En règle générale, le Conseil nomme l'un de ses membres à titre de conseiller délégué auprès du comité ou de la commission. Trait d'union entre les deux organismes, le conseiller municipal est le porte-parole du comité auprès du Conseil où il s'engage à exposer à ses collègues les recommandations analysées par le comité, en vue de leur approbation et, éventuellement, leur adoption. D'autre part, il a la tâche d'expliquer aux membres du comité le point de vue du Conseil, et plus particulièrement lorsque ce dernier ne retient pas, entièrement ou partiellement, les recommandations du comité.

Plusieurs comités ou commissions, qui relèvent d'un service particulier de la Ville, ont été décrits dans les sections correspondantes. Cependant, les comités suivants relèvent de l'administration générale.\*

#### *La Commission d'échanges et de coopération de Boucherville (CECB)*

À la suite du jumelage de Boucherville à Mortagne-au-Perche en France et à Kingston en Ontario en 1967, et des contacts avec la Fédération mondiale des villes jumelées, la CECB a été créée en 1974 afin de favoriser la recherche de la paix et de l'amitié entre les peuples, par des commu-

nications et des échanges dans tous les domaines. La CECB a également contribué au jumelage de Boucherville à la commune Les Abymes, en Guadeloupe, le 19 juin 1988.

Son mandat consiste à maintenir les contacts entre les villes jumelées et à promouvoir des échanges communautaires et socio-culturels entre les citoyens de ces villes et les Bouchervillois, par la réalisation d'activités comme les rencontres sociales et culturelles, les voyages de groupe, la correspondance ainsi que l'accueil des jeunes et des moins jeunes dans les familles.‡

### *L'Office municipal d'habitation de Boucherville (OMHB)*

En 1976, la Ville identifie un besoin de logements à loyer modique chez certains de ses citoyens, soit les personnes âgées. Des démarches ont été entreprises dans ce sens auprès de la Société d'habitation du Québec (SHQ). À l'achat des résidences situées rue Antoine-Girouard par la SHQ, le Conseil accepte la création de l'OMHB, en 1978, conformément aux normes de la SHQ.

L'OMHB a comme responsabilité la gestion de la résidence de la rue Antoine-Girouard, soit le pavillon Saint-Louis, en plus de deux autres constructions sur le chemin du Lac, soit les pavillons du Lac et du Moulin, ce qui permet à plus de cent personnes âgées de bénéficier d'un logement adéquat à un loyer qui tient compte de la capacité de payer de chacun.‡

### *Le Comité d'aménagement du Vieux Village de Boucherville (CAVVB)*

Lorsque au milieu des années 1970 la Ville signe des ententes avec le gouvernement du Québec pour la réalisation du Programme d'amélioration de quartiers, le PAQ, elle décide d'y associer un groupe de résidents du Vieux Village. En plus de prévoir des travaux majeurs de réfection des infrastructures, donc le réseau d'aqueduc, les égouts domestiques et de surface, les rues, les trottoirs et l'éclairage, le PAQ comporte un volet permettant la rénovation des propriétés.

La contribution du Comité a été très importante en ce qui a trait au concept d'aménagement, ce qui a facilité l'acceptation, et par le Conseil et par la population du secteur, d'une réglementation plus contraignante afin de

sauvegarder le riche patrimoine du Vieux Village, tout en y améliorant la qualité de vie, chose grandement appréciée aujourd'hui par les résidents. Le Comité a cessé de siéger en 1989, après avoir complété son mandat. †

### *L'Ordre du mérite de Boucherville (OMB)*

À la recommandation des directeurs de services de la Ville, le Conseil crée, le 19 septembre 1979, l'Ordre du mérite de Boucherville. Par le biais de cet organisme, la Ville souligne le travail extraordinaire et l'apport exceptionnel de citoyens ayant œuvré à maintes reprises dans l'ombre, sur un plan local, régional ou national. En décernant ses prix, l'OMB gratifie des bénévoles dévoués à la communauté et les fait connaître du public, ce qui représente une sorte d'incitation au dépassement pour leurs concitoyens.

Le premier comité de l'OMB a été formé le 7 mai 1980. Il était composé de Thérèse Sénécal, Nicole Saia, André Provost, Paul-Henri Chagnon, Victor Duhamel, Jean-Claude Bourcier comme conseiller délégué et moi-même, à titre de secrétaire. La première remise des mérites a eu lieu le 24 avril 1981 à la salle du Conseil. Les récipiendaires sont :

	Mérite Pierre-Boucher	Mérite Louis-Lacoste	Mérite Joachim-Savaria
1981	Clovis Langlois	Jean et Josée Lapiere; Maurice Boisvert; Tony LeSauteur	Florianne St-Pierre; Rollande Desjardins; Olivette Lapointe; Jacques Dunant; Jules Allard
1982	Rolland Côté	Charles Desmarteau; Marianne Hamelin; Lorraine Ursaki	Jean Montpetit; Yolande Pharand; Denis Racicot; Lucille Rioux; Yolande Robitaille
1983	Léo Wheeler	Paul Bonin; Madeleine Chagnon; Thérèse Belisle; Thérèse et Marcel Laliberté	Constance Bouffard; Édouard Chicoine; Suzanne Coupal; Marie-Berthe Rostaing; Gilberte Ménard-Viau

	Mérite Pierre-Boucher	Mérite Louis-Lacoste	Mérite Joachim-Savaria
1985	Marguerite Aubin-Tellier	Roland Choinière; Marianne Savoie	Colette Côté; Serge Laramée; Roland Larcher; Claude Larocque; Joseph Lefebvre
1987	Thérèse Laplante	Florence Junca-Adenot; Jean Frenette; Suzanne Snyder	Yvon Deslandes; Céline Ouellet; Denis Lanctôt; Monique Laforest; Guy Labelle
1989	Rénald Legendre	Pauline Bastien; Pierre Bruneau; Oscar d'Amours	Benoît Cloutier; Marie-Marthe L.-Pageau; Jean-Marie Milette; Blanche Savaria; Raymond Séguin
1991	(non décerné)	Roger Allain; Édith Claude	Denis Amiot; Jean-Guy Boileau; François Boisvert; Josette Gravier- Granby; Robert Tousignant

### *La Commission du 325<sup>e</sup> anniversaire de fondation de Boucherville*

La Commission a été mise sur pied pour commémorer le 325<sup>e</sup> anniversaire de l'arrivée de Pierre Boucher sur les rives du fleuve Saint-Laurent et de son installation en permanence sur le territoire, donc de la fondation de Boucherville.

Sous la présidence de l'honorable juge Oscar d'Amours, la Commission fait appel aux forces vives de Boucherville afin de préparer, promouvoir et coordonner un ensemble d'activités et de festivités tout au long de 1992. Plusieurs bénévoles, œuvrant dans divers secteurs, offrent un appui inconditionnel à la réalisation d'activités destinées à la population.

En plus de son budget de fonctionnement, la Commission bénéficie d'une somme additionnelle de plus de 400 000 \$ pour couvrir les frais d'événements spéciaux entourant le 325<sup>e</sup> anniversaire. Outre ce financement fourni par la Ville, la Commission fait appel aux gouvernements, aux commerçants et aux industriels de Boucherville, ainsi qu'aux entreprises de l'extérieur, pour commanditer certaines activités.✿

#### *La Commission de l'environnement de Boucherville (CEB)*

Compte tenu de l'importance de protéger l'environnement, et devant l'ampleur des problèmes écologiques et environnementaux actuels, le Conseil a créé, le 6 février 1991, la Commission de l'environnement de Boucherville.

Composée de membres de la communauté, d'une élue et d'employés de la Ville, la CEB doit recommander aux autorités municipales les moyens appropriés pour la mise sur pied de projets de sensibilisation et d'information de la population, en plus de suggérer des interventions en accord avec la nature du rôle et des responsabilités de la municipalité.✿

#### *La Commission d'orientation de la famille (COF)*

Conscient du rôle que peut et doit jouer la municipalité dans le domaine familial, le Conseil a créé la Commission d'orientation de la famille, le 3 avril 1991, afin d'obtenir des avis et des recommandations permettant l'acceptation et la mise en place de politiques familiales. La COF est composée de personnes œuvrant dans des organismes familiaux ou para-familiaux, d'un représentant du secteur jeunesse, d'une conseillère et de fonctionnaires municipaux.✿

#### *La Table de concertation sur le vieillissement de la population*

Boucherville, à l'instar des autres municipalités du Québec, voit sa population vieillir malgré la venue de jeunes familles. Afin d'analyser l'impact de cette situation et de suggérer au Conseil les actions appropriées permettant de combler les attentes, les besoins et les aspirations de cette clientèle de plus en plus nombreuse, une table de concertation, réunissant tous les

intervenants du milieu dont les activités touchent les personnes âgées, a été créée en 1990.

En plus de conseiller les autorités municipales sur les réalisations à entreprendre, cette Table permet une concertation entre tous les organismes. Elle assure la prise en charge des problèmes par l'un ou l'autre des groupes d'intervention et suscite des actions utiles pour les aînés, tout en évitant la duplication.



## *Le Service du greffe*

Le Service du greffe est le secrétariat du Conseil et de la municipalité en ce qui a trait aux documents officiels. En janvier 1966, Eugène McClish devient le premier greffier de la ville. En 1976, il quitte son emploi et il est remplacé par Albert Dion. Ce dernier occupe le poste jusqu'en avril 1979. Depuis, c'est Claude Caron, o.m.a. (officier municipal agréé), qui dirige ce service.

Le greffier est le témoin privilégié de toutes les activités et, maintes fois, il en est l'un des acteurs actifs et indispensables. Avant chacune des séances du Conseil, il veille à la préparation de l'ordre du jour et des documents d'accompagnement. Par la suite, il traduit en termes légaux les décisions et les résolutions adoptées par les autorités municipales.

Le Greffe est un élément clé de la vie municipale. Ce service, qui comprend également les archives municipales, garde précieusement l'ensemble des documents relatifs à l'administration de la ville, notamment les procès-verbaux des réunions des conseils successifs, de la fondation de la municipalité en 1855 à ce jour.

Le greffier est également responsable de la gestion documentaire, grandement centralisée depuis 1965. La centralisation élimine la duplication des dossiers et assure un classement uniformisé, ce qui accélère la recherche et réduit l'espace nécessaire à la conservation des documents. En 1973, et en vue de rationaliser ses opérations, le Greffe s'est doté d'une machine à écrire avec mémoire, afin de simplifier la reproduction de documents originaux tout en éliminant les erreurs de transcription. Plus tard, l'implan-

tation de l'informatique est venue faciliter davantage ce travail. Depuis quelques années, un calendrier de conservation des documents a été adopté, appliqué et intégré à un système de microfilms.

Les tâches du personnel de ce service sont variées : rédaction des projets de règlement et des procès-verbaux, émission de copies certifiées des résolutions, procédure d'approbation des règlements et des normes, contrôle des documents, confection des listes électorales, exécution des procédures d'élection, enregistrement des naissances et signature des contrats de la municipalité.

↻

## *Le Service de gestion financière*

Le Service de gestion financière est le moteur de la gestion municipale. C'est par là que passe l'argent des contribuables, recueilli par le biais des taxes foncières et des autres contributions, qui leur revient sous forme de services collectifs ou individualisés.

Jusqu'en 1973, j'ai agi à titre de trésorier-administrateur, donc comme responsable de la Gestion financière. Mais, compte tenu de l'expansion de la municipalité, le Conseil a réévalué l'ampleur de la tâche et a décidé, à compter de mai 1973, de retenir les services d'un comptable agréé, L.G.Serge Gadbois, c.a., à titre de trésorier. À son départ, en 1976, il a été remplacé par Yves Provost, o.m.a., qui occupe toujours ce poste. Responsable de la gestion des finances et du contrôle budgétaire, le trésorier doit conseiller les autorités municipales et les directeurs de services.

Avant que le gouvernement du Québec n'oblige les municipalités à recourir à des budgets annuels équilibrés pour éviter de terminer l'année avec un déficit<sup>†</sup>, les autorités bouchervilleises avaient compris l'importance d'un tel instrument de gestion.

↻

---

†. Depuis 1976, la Loi sur les Cités et Villes oblige une administration locale à adopter un budget «équilibré» et lui interdit de terminer son exercice financier avec un déficit.

## *Les taxes et la tarification*

Jusque vers la fin des années 1950, les citoyens considéraient les taxes foncières exigées par la municipalité comme un luxe payé en trop, comparativement aux services peu nombreux dont ils bénéficiaient. Et cette tendance se reflétait par un bon nombre de retards dans les paiements. Par exemple, en 1964, les arriérés de taxes représentent plus de 30 % du total de l'imposition annuelle, ce qui pose un sérieux problème de gestion financière et de liquidités. Cependant, aucune mesure n'est prise par la Ville pour mettre fin aux paiements tardifs.

De plus, le paiement des intérêts sur les comptes en souffrance n'était pas le fait de tout le monde. Un jour, à l'été de 1965, après analyse des chiffres, la Direction constate que la caissière ne perçoit pas tous les intérêts exigés selon les règlements. Lorsqu'elle est interrogée sur les motifs de cette façon d'agir, elle répond «...mais ce sont de vieux contribuables», dans le sens qu'ils étaient propriétaires de père en fils. Malgré les explications selon lesquelles ni la loi ni le règlement d'imposition ne fait une telle distinction, la caissière ne voulait pas entendre raison. Ce n'est qu'en la rendant personnellement responsable de la non-perception des intérêts sur les arriérés de taxes qu'elle s'est pliée aux exigences de l'Administration.

Toujours en 1965, les comptes étaient expédiés une fois l'an, en octobre. Ces dix mois de retard obligeaient la municipalité à emprunter à court terme pour payer les comptes courants, les intérêts faisant augmenter la charge fiscale. L'administration municipale songe alors à modifier cette formule, mais l'envoi d'un compte dès janvier 1966 aurait eu de graves conséquences sur les finances familiales.

Après discussion, le Conseil décide d'en devancer graduellement l'expédition. Près de 80 % des comptes étaient directement acquittés par les créanciers hypothécaires qui, eux, percevaient l'argent en même temps que le versement mensuel de l'hypothèque. Devant ce fait, la municipalité informe les créanciers de la nouvelle politique et leur suggère de répartir le paiement sur dix mensualités. Ainsi, le retard a été rattrapé en cinq ans.

Pendant tout ce temps-là, et malgré les changements intervenus, quelques contribuables, y compris des entreprises, persistaient à laisser traîner leurs comptes en se fiant sur une prescription de la Loi sur les Cités et Villes. En

effet, la loi oblige la municipalité à réclamer son dû dans les trois années suivant la date d'échéance du compte, sinon, ce dernier est prescrit.

Devant l'inertie de certains payeurs, le Conseil agit de façon draconienne et décrète une ordonnance de vente pour taxes. La première vente de propriétés a lieu le 13 avril 1967, ce qui provoque de vives réactions et, surtout, un choc chez les contribuables concernés. Ainsi, quatre-vingt-seize propriétés ont été mises en vente, mais seulement dix ont été réellement vendues, les autres propriétaires ayant acquitté leurs dus. L'objectif principal de l'opération a été atteint et tous ont fini par admettre le bien-fondé de la décision. Aujourd'hui, les arriérés de taxes constituent moins de 5 % de l'imposition annuelle.

Plusieurs contribuables et plus particulièrement les grands propriétaires de terres considéraient la Ville comme source de financement. Afin de récupérer l'argent des taxes le plus rapidement possible, les autorités municipales ont décidé, tel qu'autorisé par la loi, de majorer le taux d'intérêt applicable lors du paiement des arriérés de taxes. Ce taux, longtemps à 18 %, a constitué une bonne incitation au paiement rapide des taxes.

Pour assurer le financement des activités du centre sportif construit en 1965, les autorités municipales optent pour le principe de la tarification, plus connu sous la formule de l'utilisateur-payeur. La Ville offre à ses citoyens des installations collectives; mais, en établissant un coût unitaire ou familial pour chaque service, elle demande à chacun de payer selon sa consommation, ce qui évite une augmentation des taxes foncières.

Le concept de la tarification plaît aux Bouchervillois. Et c'est ainsi que la Ville facture la plupart de ses services, entre autres, l'émission des permis de construction, les copies de documents, le raccordement aux conduites de service (aqueduc et égouts), la coupe du béton des trottoirs pour les entrées charretières, et tout service personnalisé. De plus, la consommation de l'eau potable et la cueillette des ordures ménagères sont tarifées et leur coût est ajouté au compte des taxes municipales.

Depuis le début des années 1970, les citoyens reçoivent leur compte de taxes en janvier, ce qui est plus conforme à une saine gestion. Dans le but de rationaliser les dépenses, le Service modifie en 1976 l'envoi des taxes en utilisant le système «autoposte», accélérant ainsi la production des comptes

en éliminant l'insertion de ces derniers dans des enveloppes. De plus, l'expédition massive, à la même période, permet des économies au niveau de l'affranchissement. En 1979, le gouvernement du Québec modifie sa loi et autorise les municipalités à réclamer le paiement des taxes foncières annuelles en deux versements, soit en janvier et en juillet.



### *Le budget*

Au fil des ans, le processus budgétaire s'est raffiné et l'exercice en soi est devenu un moment privilégié pour l'administration municipale d'évaluer les besoins de la population. Chaque année, les élus passent en revue tous les services offerts et leur utilité. De plus, ils analysent les nouveaux projets et leurs objectifs en tenant compte de la capacité financière des contribuables et de la municipalité. Pour ce faire, la Direction générale a préparé des formulaires à l'intention des directeurs de services, où ils proposent les « plans d'action » nécessaires pour atteindre les objectifs visés, tout en estimant le coût des projets par rapport à l'année précédente.

Lors de la présentation et de l'adoption du budget, les dépenses sont estimées avec une marge importante, alors que les revenus sont prévus de façon prudente. Ceci minimise les risques de surprises désagréables tant pour les élus que pour les citoyens. Par la suite, un contrôle hebdomadaire permet aux directeurs de gérer leurs services en respectant les prévisions de dépenses, ce qui, doublé d'une rationalisation constante des opérations, permet de fonctionner en deçà du cadre budgétaire autorisé. Tous ces facteurs, et bien d'autres, contribuent à générer un surplus à la fin de l'année.

Outre les prévisions budgétaires qui engendrent des surplus, la Ville compte sur des revenus de placement. En effet, la perception soutenue des taxes foncières permet à l'Administration de disposer rapidement de liquidités. En période d'inflation, pour éviter les déceptions, on prévoit un taux de rendement de 10 %. Des taux réels supérieurs signifient des revenus supplémentaires. Le même effet s'observe au cours des bonnes années de développement économique, la construction domiciliaire et industrielle produisant plus de revenus de taxes que les prévisions.

L'utilisation des surplus s'effectue à la discrétion du Conseil. Depuis quelques années, et lorsque c'est possible, une somme de 500 000 \$ est

attribuée dans le budget de l'exercice suivant. L'excédent est utilisé pour payer comptant certaines dépenses, question de réduire le service de la dette. Par exemple, cet argent a déjà servi à régler une partie des coûts de construction de nouveaux immeubles (bibliothèque, poste de police et incendie, centre culturel) et à acquitter l'achat d'équipements. Également, certains travaux de réfection du réseau routier ont pu être entrepris grâce aux surplus. Enfin, une somme non négligeable a permis de racheter une part de la dette municipale. Nul besoin de préciser qu'une telle gestion permet des économies appréciables aux contribuables, tout en leur offrant des services à la mesure de leurs attentes.

En 1979, l'adoption de la Loi sur la fiscalité municipale marque une réforme en profondeur des finances locales. En effet, le gouvernement du Québec décide de garder pour lui la totalité de la taxe de vente. En contrepartie, il accorde aux municipalités la presque totalité du champ de taxation foncière, lequel était jusqu'en décembre 1979 partagé entre les municipalités et les commissions scolaires. Ainsi, chaque municipalité peut déterminer le taux de taxation qu'elle récupère. Dans le cas de Boucherville, cette réforme représentait en 1980 une somme excédant les besoins de 700 000 \$.

De plus, la réforme a aboli les permis que les municipalités pouvaient imposer aux commerçants itinérants : laurier, boulanger, plombier, électricien, etc. et a systématisé l'imposition de la taxe d'affaires sur tous les locaux utilisés à des fins industrielles, commerciales ou professionnelles.

En 1980, le Conseil décide de s'approprier la totalité du champ d'impôt foncier scolaire normalisé et d'affecter le surplus ainsi généré à la construction du poste de police et incendie, réduisant d'autant les emprunts sur le marché obligataire où les taux d'intérêts frôlaient les 20 %. À la suite de cette décision, Guy Tardif, ministre des Affaires municipales, convoque le conseil municipal de Boucherville à ses bureaux. Il exerce des pressions sur les autorités municipales pour limiter l'utilisation de l'impôt foncier scolaire à 50 %, soulignant que la municipalité n'avait pas besoin de la totalité du champ libéré.

Après de longues discussions, le Conseil fait savoir au ministre qu'en vertu des lois, la Ville a la responsabilité exclusive de décréter le taux de taxation. Déconcerté, M. Tardif se tourne alors vers le directeur du contentieux de

son ministère pour lui demander ce qu'un ministre peut faire dans un tel cas. Avec un grand éclat de rire qui lui était caractéristique, le directeur du contentieux répond simplement : « RIEN, monsieur le ministre », ce qui a mis fin à la rencontre, au grand déplaisir du ministre qui venait de se confronter à l'autonomie municipale.



### *L'Enquête du journal Les Affaires*

En octobre 1989, la publication d'une analyse financière des municipalités du Québec dans le journal *Les Affaires* sème la controverse. En effet, selon l'étude menée, la dette per capita de Boucherville a augmenté et se chiffre à 1 329 \$, soit au 23<sup>e</sup> rang des municipalités. Mais comparativement à l'évaluation municipale, la dette a décliné sensiblement depuis 1978, passant de 6,4 % à 5,6 %.

Ce que l'étude ne mentionne pas, c'est qu'il est important de comparer des comparables, ce qui rend difficile la comparaison avec justesse de deux municipalités dont l'une est en développement, et l'autre, entièrement développée. Dans les deux cas, la municipalité qui se trouve aux prises avec une mauvaise réputation de sa gestion municipale voit le nombre des nouveaux acquéreurs au niveau résidentiel et industriel diminuer. De plus, la dette contractée pour le développement industriel génère des revenus, non de la population. Cette dette est donc incluse dans la dette per capita, augmentant d'autant celle-ci et rendant toute comparaison boiteuse.



### *La taxe de répartition locale*

Pour viabiliser les terrains, la Ville doit implanter des infrastructures (aqueduc, égouts, rues, éclairage...), ce qui coûte cher. De là est née la taxe de répartition locale appelée fréquemment « taxe d'améliorations locales ». Au départ, la Ville payait tous les frais en empruntant l'argent sur le marché des obligations, alors que les propriétaires remboursaient la somme en vingt ans, avec des termes renouvelables généralement aux cinq ans. Compte tenu de la variation des conditions de renouvellement, surtout en période d'inflation lorsque les taux d'intérêt sont habituellement à la

hausse, l'augmentation de la taxe de répartition locale suit, ce qui provoque de nombreuses questions de la part des contribuables et même de véhémentes protestations.

En décembre 1977, au cours d'une réunion de travail entre Noël et le Jour de l'An, le Conseil analyse la situation. Selon tous les experts, le ratio dette/évaluation ne doit pas dépasser 15 %. Par exemple, en 1977, pour une résidence évaluée à 60 000 \$, les infrastructures représentent un investissement d'environ 9 000 \$, soit 15 %. Donc, la Ville ne dispose pas de marge pour couvrir les frais des équipements collectifs tels que les parcs et les installations sportives, culturelles ou administratives. Par conséquent, on exigera dorénavant des nouveaux propriétaires de payer comptant, au moment de l'achat, 50 % du coût des infrastructures.

En 1987, face à la demande accrue pour des services de qualité et à la croissance des charges de la municipalité, il est devenu impérieux d'exiger des nouveaux propriétaires de verser la totalité de la somme au moment de l'achat de leur maison. Cependant, afin d'accommoder les constructeurs, on exige le paiement soit lors de l'émission du permis de construction, soit après un an. De toute façon, lorsque la Ville finance à court terme l'implantation des infrastructures, le propriétaire se voit imputer des intérêts aux taux courants pour l'emprunt effectué par la Ville.

↻

### *La politique des achats*

Depuis plus de vingt ans, une politique d'achat plus sévère que les prescriptions légales a été adoptée par la Ville. En effet, cette politique oblige tous les directeurs de services et le personnel à procéder par voie de soumissions publiques pour une multitudes d'achats, en vue d'obtenir la meilleure qualité au meilleur prix.

À maintes reprises, les commerçants de Boucherville ont demandé à la Ville d'utiliser une politique d'achat qui les privilégie. Les autorités municipales ont toujours repoussé la demande pour éviter les hausses de prix qui peuvent en découler. Par ailleurs, la Ville a invité tous les commerçants bouchervillois à soumissionner au même titre que les autres, pour favoriser le jeu de la libre concurrence.

Depuis sa mise en place et jusqu'à nos jours, le Service de la gestion financière joue un rôle de première importance dans la prestation des services à la population. À titre d'exemple, en 1960, le budget de la municipalité se chiffre à près de 150 000 \$. Quatre ans plus tard, soit en 1964, le budget approche les 500 000 \$, et en 1991, il totalise plus de 42 millions de dollars, démontrant la montée en flèche des activités. Cette croissance reflète d'un côté l'augmentation de la population et les développements qui s'ensuivent, mais d'un autre côté, l'inflation et les coûts qui lui sont imputables. Le Service de gestion financière tient compte de l'effort fiscal demandé aux contribuables et fait en sorte qu'ils en aient pour leur argent.



## *Le Service de l'évaluation*

**P**our alimenter le Service de gestion financière et offrir par la suite des services à la population, la municipalité doit percevoir des taxes foncières établies selon le rôle d'évaluation.

Le Service de l'évaluation a pour fonction de déterminer la valeur des propriétés foncières, qui sert de base à la taxation municipale. L'évaluation municipale doit refléter la valeur réelle de chaque immeuble ou terrain afin de permettre une juste et équitable répartition des charges fiscales.

Jusqu'en 1970, l'évaluateur du Service déposait le rôle municipal d'évaluation le premier septembre. Selon l'exigence de la loi de l'époque, la Ville publiait un avis à ce sujet, mais il passait souvent inaperçu. Les propriétaires avaient quant à eux jusqu'au premier octobre pour contester la nouvelle évaluation de leur propriété.

Le greffier devait par la suite soumettre le rôle déposé au Conseil pour homologation. Après cette étape qui avait lieu en octobre, il n'était plus possible d'apporter des modifications au rôle ni même de rectifier une erreur.

Généralement, les citoyens se rendaient compte de l'augmentation de leur évaluation lors de la réception du compte de taxes, au début de l'année suivante, alors qu'il est trop tard pour porter plainte.

Par souci d'équité envers ses citoyens, la Ville décide dès 1966, bien que non obligée par la loi, d'expédier un avis personnalisé à chaque contri-

buable pour l'informer de la nouvelle évaluation et des formalités à entreprendre en cas de contestation.

Par la même occasion, le Conseil crée un bureau de révision local chargé d'étudier les plaintes. Composé d'un avocat, d'un comptable agréé et d'un ingénieur, le comité du bureau de révision accueille les plaintes, les étudie et rend sa décision. La première année, environ 10 % des contribuables ont déposé une plainte. Ils ont été convoqués un à un, ont fait valoir leur point de vue, et ont obtenu les explications appropriées. Par la suite, le nombre de plaintes a baissé considérablement. Ce bureau a été aboli avec la création du Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec.

À partir de 1970, le rôle est déposé en novembre et ne doit plus être homologué par le Conseil. Il entre en vigueur dès la publication de l'avis prescrit par la loi. Depuis 1980, le rôle est déposé en septembre. De plus, chaque envoi de compte de taxes inclut un avis au propriétaire l'informant de son droit de porter plainte, dans les délais prescrits, s'il juge que l'évaluation de son bien ne reflète pas sa valeur réelle. C'est le Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec, organisme gouvernemental indépendant de l'administration municipale, qui accueille et entend les plaintes, et rend jugement suivant la preuve présentée.

Lionel Giroux a été le premier directeur du Service de l'évaluation. En 1972, il quitte son poste et est remplacé par Gilles Leroux qui quitte à son tour en 1976. Guy Godbout assure l'intérim. En 1981, M. Godbout devient évaluateur agréé et, par la même occasion, est nommé directeur du Service. Depuis, il occupe ce poste.

❧

## *La Sécurité publique*

La Sécurité publique désigne le Service de police et incendie, dont le devoir est d'assurer la sécurité de la population, un défi continu pour le personnel. Le mot d'ordre c'est de faire face à toutes les urgences : feux, incidents et accidents de toutes sortes, crimes contre la personne et les biens, et ce dans de brefs délais, afin de minimiser les effets traumatisants et de rétablir la situation le plus rapidement possible. De plus, le personnel veille à la sécurité routière, tant pour les piétons et les cyclistes que pour les conducteurs.

Le 16 mai 1960, la Ville embauche Réal Crevier à titre de chef de police et incendie. Premier titulaire, il occupera ce poste jusqu'à sa retraite en avril 1988. Pour lui, les débuts ont été très exigeants. En effet, seul policier en devoir, il devait intervenir vingt-quatre heures par jour, sept jours par semaine, alors que son épouse était mise à contribution en répondant aux appels téléphoniques.

Malgré son dévouement, Réal Crevier n'était pas bien accueilli par les anciens de la place, n'étant pas natif de Boucherville. Cependant, son intervention spectaculaire en août 1961 l'a fait accepter de tous. Lors d'un vol à la Banque Provinciale du boulevard Marie-Victorin, trois bandits dérobent plus de 10 000 \$. En quittant les lieux, ils arrachent à M<sup>br</sup> Poissant, curé de la paroisse Sainte-Famille, le sac de dépôt contenant 1 200 \$, soit la quête du dimanche précédent. Ils se sauvent en taxi en direction de Longueuil en empruntant le boulevard Marie-Victorin. Parti seul et à grande vitesse à leur poursuite, le chef Crevier dépasse le taxi pour lui barrer la route avec l'auto-patrouille. Utilisant son véhicule pour se protéger, il ordonne aux voleurs de sortir. Sous la menace de son arme de service, les trois s'exécutent. Il les désarme et les fait monter dans sa voiture en attachant deux bandits ensemble avec ses seules menottes et en asseyant le troisième sur le siège avant. Après avoir récupéré le butin, il démarre en trombe vers le poste de police.

L'année 1961, et surtout l'hiver, a été particulièrement éprouvante pour le Service qui ne comptait encore que quelques employés. En effet, une tempête de verglas a brisé les lignes électriques et téléphoniques du boulevard De Montarville, ce qui a rendu l'intervention des policiers très difficile. Malgré cela, tous les efforts ont été déployés afin de secourir les citoyens concernés.



### *La Division police*

En 1961, lorsque le Service déménage de la rue Notre-Dame à la rue Pierre-Boucher, il bénéficie d'une structure de base : une cellule, un réparateur et quelques policiers pour seconder le chef. Avec l'augmentation de la population, les demandes d'intervention sont devenues plus nombreuses et diversifiées, passant des batailles de « gars chauds » à une variété de crimes jusque-là inconnus à Boucherville. Ceci a amené une évolution dans le rôle et le travail des policiers.

La direction du Service a toujours su prendre ses responsabilités et a tenté d'être de son temps en recommandant aux autorités municipales l'achat des nouveaux équipements ou les interventions appropriées. Au début des années 1970, le chef Crevier suggère au Conseil de doter la Division police d'un système de télévision en circuit fermé afin de surveiller les suspects mis en cellules au sous-sol de l'hôtel de ville. Une semaine après l'installation du système, on a sauvé la vie d'un détenu qui tentait de se pendre.

La Sécurité publique intervient également dans certaines situations de risque ou dans les cas d'urgence extraordinaire. Chaque fois, les policiers et les pompiers s'empressent de faire leur devoir. Plusieurs se souviennent de la tempête du siècle qui, en 1971, s'est abattue sur la région. Pendant trois jours, toutes les activités ont été suspendues. Sur les autoroutes, de nombreux automobilistes ont été prisonniers de leurs véhicules, lesquels étaient pris dans la neige. Faisant preuve d'ingéniosité, la direction du Service demande aux motoneigistes de lui prêter main-forte, afin de secourir les gens. Ainsi, le sous-sol de l'hôtel de ville a accueilli plus de trente personnes qui ont été hébergées et nourries pendant les trois jours. Au cours de cette même tempête de neige, un immeuble a pris feu. Ne ménageant aucun moyen, le personnel a déployé des efforts surhumains pour sauver l'édifice et ses occupants. Le chasse-neige des Travaux publics a été utilisé pour frayer un chemin au camion des pompiers. Malgré un certain retard, l'opération a réussi.

En juillet 1972, des pluies diluviennes s'abattent sur un secteur de Boucherville, inondant les commerces et les sous-sols des maisons. Pendant plus de vingt-quatre heures, les policiers-pompiers et les employés des Travaux publics ont travaillé d'arrache-pied afin de minimiser les dégâts et de reconforter les sinistrés.

À l'affût de nouveaux concepts et de nouveaux moyens d'intervention, la direction voit à la formation de son personnel policier. En 1966, une salle de tir a été aménagée au sous-sol de l'hôtel de ville. Avec la construction du nouveau poste de police, les équipements ont été réaménagés et relogés dans le nouvel édifice. Chaque mois, les policiers viennent à tour de rôle, sous la surveillance d'un agent qualifié, s'entraîner au maniement des armes à feu et pratiquent le tir de façon à rendre leurs interventions plus sécuritaires.

À ses débuts, l'équipe du chef Crevier couvrait l'ensemble des opérations. En plus de cumuler les fonctions de pompiers et de policiers, les employés s'occupaient de la mise en application des règlements municipaux tels que le respect du Code de la route, la signification des avis publics, et j'en passe. Ils veillaient à la sécurité lors des activités communautaires spéciales en plus d'assurer les dépôts d'argent et la livraison du courrier aux membres du Conseil. Aujourd'hui, l'ensemble de ce travail para-policiier est effectué par les agents de sécurité ou les inspecteurs, alors que le corps de police se consacre à la protection des personnes et des biens.

Depuis quelques années déjà, la Division police assume pleinement l'évolution de son rôle. Patrouille dans les rues; application des règlements du Code de la sécurité routière afin de permettre à tout piéton, cycliste ou conducteur de circuler dans les conditions les plus sécuritaires; lutte contre la criminalité et les vols avec ou sans effraction; chasse aux vendeurs de drogues; lutte contre les abus sexuels et contre la violence sous toutes ses formes, surtout envers les femmes, les aînés et les enfants; campagnes de prévention. Au fil des ans, le chef Crevier a mis sur pied une structure correspondant aux besoins et aux attentes des citoyens. Depuis sa retraite en 1988, c'est Claude Laurent qui dirige le Service.

Le 16 avril 1983, le Service de police-incendie, avec la collaboration de la Ville et de Bell Canada, installe le Service 911 à Boucherville qui deviendra la troisième ville au Québec à se doter d'un tel outil moderne et rapide. Facile à retenir, ce numéro permet à l'utilisateur de communiquer directement avec le répartiteur du Service de sécurité publique, qui traite les appels par ordre de priorité selon l'urgence. De plus, un système de rappel automatique des numéros permet à la Sécurité publique de retracer facilement la provenance des appels. Souvent, dans l'énerverment, les personnes appellent et raccrochent sans laisser leurs coordonnées. Avec ce système de rappel quasi instantané, on s'assure s'il s'agit véritablement d'un appel d'urgence ou de celui d'un simple farceur, ce qui réduit les fausses alarmes et accélère le service. Le 911 peut être rejoint sans frais dans les cabines téléphoniques.

Les terres de Boucherville baignent dans le fleuve Saint-Laurent qui représente un attrait croissant pour les amateurs de nautisme. Jusqu'en 1983, malgré le nombre d'incidents et d'accidents, seuls les policiers du Port de Montréal et la GRC étaient autorisés à intervenir et leur travail se limitait

aux cas graves. En 1983, la direction de la Sécurité publique constate l'augmentation du nombre d'accidents dus à l'inobservance des règles de sécurité et à l'usage de boissons alcooliques. Elle recommande au Conseil la mise sur pied d'une patrouille nautique en période de grand achalandage, ce qui a été accepté. Depuis, et tout au cours de la saison estivale, nos policiers patrouillent le fleuve, prodiguent des conseils de sécurité, font respecter les règlements, enquêtent sur les vols à bord des bateaux, et portent secours aux personnes qui demandent leur aide.

Chaque année depuis 1985, une Semaine de la Police se déroule au cours du mois de mai. L'accent est mis sur la sécurité sous toutes ses formes, particulièrement celle des jeunes à bicyclette. Les policiers sensibilisent les jeunes et les moins jeunes à un ensemble de mesures de sécurité leur permettant de jouir pleinement du cyclisme, tout en minimisant les risques d'accidents.

Depuis quelques années déjà, un policier communautaire, Serge Paquette, s'occupe des adolescents de l'École Polyvalente de Mortagne et de la Maison des jeunes. Il veille méticuleusement à les informer sur les dangers de la drogue et à les sensibiliser à ce fléau.

En 1990, la direction a embauché un analyste en criminalité afin de mieux cibler le travail policier et le rendre plus efficace, pour contrer les crimes et les infractions de toutes natures. De plus, le système Info-carte a été introduit dans le même but. Il permet de visualiser rapidement les secteurs à haut risque de crimes, ainsi que la meilleure décision à prendre selon les circonstances.

En 1992, le Service de police de Boucherville compte quarante policiers dont quatre femmes. La première policière a été embauchée le 24 février 1986 et depuis que l'on a constaté l'apport des femmes dans ce milieu, on recrute du personnel féminin à mesure de la disponibilité des postes et des candidates.

En effet, en 1988, à la suite d'une plainte d'une femme battue, la déclaration au policier s'est limitée à quelques lignes. Le directeur a jugé la situation anormale considérant l'état physique de la plaignante. Il confie alors à une policière la tâche de compléter le dossier. Elle obtient une déclaration explicite de plusieurs pages. Voyant la confiance que peuvent accorder les femmes battues à des agents féminins, le directeur décide de transmettre tous les dossiers du genre aux policières.

## *La Division incendie*

Si la Division police bénéficie de nos jours d'une équipe élargie, la Division incendie n'a pas été délaissée pour autant. De fait, même si jusqu'au début des années 1980 les policiers intervenaient également à titre de pompiers volontaires, la situation actuelle est tout autre. Devant la croissance du nombre d'appels et la complexité des interventions, des équipes de pompiers à temps partiel ont été spécialement formées dans la lutte contre les incendies, sous la direction du personnel permanent. En 1990, une femme pompière s'est jointe à l'équipe de pompiers à temps partiel.

La Division incendie, en collaboration avec le Service des permis et inspections, exerce une surveillance accrue dans les secteurs industriels de Boucherville afin d'assurer une utilisation judicieuse de certains produits, de prévoir leur entreposage conformément aux normes de sécurité et de connaître leur réaction chimique en cas d'accident ou d'incendie.

Les pompiers mettent l'accent sur la prévention en général. À titre d'exemple, pendant quelques années, la cuisson à l'huile chaude des frites surgelées a été à l'origine de nombreux incendies graves. Une campagne de sensibilisation a permis de réduire ces accidents de façon significative. Outre les campagnes de prévention, la Division incendie recommande au Conseil l'achat des équipements et des autopompes, en plus de favoriser l'adoption des normes de sécurité, notamment pour l'installation des bornes-fontaines à distance sécuritaire.

En 1988, sur recommandation de la direction du Service, les autorités municipales adoptent un règlement rendant obligatoire l'installation des détecteurs de fumée, plus particulièrement dans les résidences. Une campagne d'information s'ensuivit afin de sensibiliser la population à ce nouveau système de protection peu dispendieux mais très efficace. Le mois suivant la campagne, une famille a été sauvée grâce au détecteur, car elle a été réveillée au cours de la nuit alors que le feu ravageait la maison.



## *La Commission de Sécurité publique*

Née le 1<sup>er</sup> avril 1987, et composée de deux membres du Conseil, du maire, du directeur général et du directeur de la Sécurité publique, la Commis-

sion a la mission spécifique de veiller, par tous les moyens possibles, sur la sécurité de la population. Elle étudie les problèmes et les situations dangereuses et fait ses recommandations au Conseil municipal. En fonction des besoins des citoyens et de l'évolution des valeurs, elle suggère des plans d'action et d'intervention à réaliser, soit par la Division police, soit par la Division incendie, ou encore par le comité des mesures d'urgence.



## *La Cour municipale*

La Cour a été créée au début des années 1960 pour aider l'administration municipale et la Sécurité publique à faire respecter les lois et les règlements. Jusqu'en 1972, Eugène McClish, le greffier de la municipalité, agit également comme greffier de la Cour municipale. Par la suite, c'est Jacqueline Monette, o.m.a. et greffière, qui gère le service.

À la demande de la Ville de Sainte-Julie, le conseil municipal de Boucherville accepte en 1967 d'étendre la juridiction de la Cour municipale à cette localité. En 1970, la Ville de Varennes formule la même demande, suivie de la Ville de Verchères en 1989.

La Cour, qui jouit d'une triple juridiction, civile, pénale et criminelle, voit à l'application des règlements. Elle analyse les plaintes déposées par la Sécurité publique ou par les inspecteurs municipaux à l'endroit de citoyens ou d'entreprises ayant commis des infractions : non-respect du Code de la sécurité routière, nuisances, pollution par le bruit, malpropreté des terrains vacants, opérations d'activités sans permis, non-respect des règlements de construction, de zonage ou d'arrosage, non-paiement des taxes foncières, ainsi qu'un certain nombre d'infractions au Code criminel.

Au début des années 1960, quelques propriétaires de terres dans les rangs, particulièrement dans l'Est, ouvrent des cimetières d'automobiles. L'un des terrains contient à lui seul plus de 1 000 voitures abandonnées, ce qui rend le paysage d'une laideur inacceptable. Pour contrer cette habitude d'accumuler les voitures mises à la casse, le Conseil adopte un règlement sur les nuisances et déclare la guerre à de telles pratiques. Malgré cela, les

propriétaires ne réagissent pas. Il a fallu deux ans de procédures en Cour municipale pour normaliser la situation et fermer ces cimetières.

La Cour municipale de Boucherville évite aux justiciables de se rendre au Palais de justice de Longueuil, pendant le jour, durant les heures de travail. Ainsi, elle leur assure une plus grande facilité de défense lors des plaintes portées contre eux et leur permet une économie de temps et d'argent en siégeant le soir.



## *Le Service du génie*

Dès le début des années 1960, le Conseil juge opportun d'implanter un Service du génie afin de bien planifier le développement de Boucherville, tenant compte de toutes les prévisions possibles : fusion, construction d'autoroutes, demande pour l'ouverture de nouveaux secteurs résidentiels, commerciaux et industriels. Au début, le Service a contribué non seulement à la conception de nouveaux développements, mais également à la solution de problèmes dans le cadre de la gestion quotidienne du Service des travaux publics.

De 1961 à 1969, Gilles Chabot, ingénieur, a œuvré à titre de directeur du Service du génie et, par la suite, comme directeur général adjoint jusqu'en 1976 alors qu'il quitte la Ville pour l'entreprise privée. À titre de directeur du Service du génie, il a grandement contribué à l'élaboration du premier plan de zonage et des règlements appropriés, après la fusion de la paroisse et de la ville en 1963. Il a été l'un des principaux artisans de la conception d'un réseau routier urbain qui devait accommoder une population en croissance. Un concept de rues collectrices y a été intégré afin de faciliter la circulation entre les différents secteurs et les communications avec le réseau de grandes routes.

Le rôle du Service du génie est de concevoir et de réaliser les infrastructures nécessaires à la viabilisation de terrains pour fins résidentielles, commerciales ou industrielles, incluant les espaces verts, les parcs et les terrains de jeux. Il collabore avec les autres services et surveille au nom du Conseil le travail des firmes extérieures à qui l'on confie des mandats. De plus, il représente la municipalité dans la réalisation régionale de grands travaux tels que l'épuration des eaux.

À la suite de la nomination de Gilles Chabot comme directeur général adjoint, Rodolphe Phaneuf prend charge du Service de 1971 à 1976. Depuis mai 1976, c'est Denis Chagnon, ingénieur, qui dirige ce service.



## *Le Service des travaux publics*

Pendant de nombreuses années, Arsène Chaperon a été l'homme à tout faire du village de Boucherville. Se déplaçant à bicyclette, il assurait la bonne marche, sans relâche et souvent avec des moyens de fortune, des services d'aqueduc et d'égouts publics et du réseau routier. À sa retraite en 1961, c'est Dominique Riendeau qui prend la relève à titre de surintendant du service.

Comme son prédécesseur, Dominique Riendeau travaille seul et lorsqu'il y a un surplus de travail, il fait appel à Gérard Meunier pour de courtes périodes. Avec le temps, il s'entoure d'une petite équipe mais continue pendant longtemps à être le seul à répondre aux urgences et aux appels de nuit et de la fin de semaine.

Dominique Riendeau est un homme de terrain et il n'a jamais aimé jongler avec les chiffres. Chaque année, la préparation du budget représentait pour lui un casse-tête et il ne refusait jamais la collaboration des autres pour passer à travers cette corvée.

En 1963, avec l'augmentation du personnel de ce service, le Conseil vote l'achat de nouveaux équipements ainsi que la construction du garage municipal servant à l'entreposage du matériel d'entretien et de la flotte de véhicules. Plus tard, l'immeuble est agrandi pour mieux répondre aux besoins.

En 1966, à l'ouverture du Centre sportif, la Ville confie l'entretien des immeubles, des parcs et des terrains de jeux à un service distinct chargé du bon fonctionnement et de l'accessibilité aux équipements collectifs. Cette décision avait ses avantages et ses inconvénients.

D'une part, l'équipe du Centre sportif assure aux utilisateurs une présence continue, même lorsque le Service des travaux publics est aux prises avec des bris de conduits ou une tempête de neige. Cependant, on ne se prêtait

pas facilement les équipements d'un service à l'autre et des tensions se sont développées entre les équipes de travail. Cette situation a duré jusqu'en 1981.

En 1977, une grève de six mois déclenchée par les cols bleus fait vivre des heures difficiles à Dominique Riendeau et aux quelques cadres des deux services d'entretien. À cette époque, rien n'obligeait le syndicat et les employés à assurer les services essentiels. Par conséquent, ce sont les cadres qui devaient parer aux urgences d'une manière générale.

Ce long conflit de travail a particulièrement marqué la saison estivale. En effet, les activités sportives et culturelles ont été annulées. Les parcs, les terrains de jeux, la piscine et l'aréna ont été fermés. Le gazon, laissé sans tonte, s'est rapidement transformé en foin. L'entretien du réseau routier laissait à désirer et on ne bouchait que les gros trous. Les bris du système d'aqueduc ont été difficilement réparés même qu'un cas a nécessité l'intervention de l'escouade anti-émeutes.

Avec ses années d'expérience, Dominique Riendeau connaissait par cœur tout le réseau d'infrastructures de la ville. En 1978, au moment où il quitte son travail pour cause de maladie, la municipalité lui fait une offre qu'il accepte : pendant près deux ans, et aidé par un dessinateur au service de la Ville, M. Riendeau devait indiquer sur les plans les réseaux d'aqueduc et d'égouts en échange de son salaire habituel.

Avec l'augmentation des activités et afin de répondre aux besoins d'une population sans cesse croissante, en 1978, le Conseil inaugure un nouvel édifice pour les Travaux publics, soit l'entrepôt municipal permettant de conserver à l'abri des intempéries le matériel et les équipements.

En 1980, l'augmentation de la charge de travail, le manque de coopération et la rivalité entre les employés des Travaux publics et ceux de l'entretien des bâtiments s'accroissent à un point tel que le Conseil municipal décide de se pencher sur le problème. En guise de solution, on fusionne les deux services à partir de février 1981, assurant ainsi une meilleure rationalisation.

En mars 1981, Bernard Rousseau est embauché pour diriger le Service des travaux publics. Il quitte son poste en avril 1984 et est remplacé par Louis-René Simard qui reste au service de la Ville jusqu'en juillet 1987. Depuis, c'est Daniel Trudeau qui a pris en charge le service, en premier à titre de

directeur intérimaire, et à compter de janvier 1988 à titre de directeur nommé.

En 1989, les autorités municipales ont autorisé des modifications à l'édifice des Travaux publics afin de doter ce service de bureaux administratifs qui répondent mieux aux besoins.

L'entretien préventif des immeubles, des équipements mécaniques et des véhicules prolonge la durée de vie utile de ceux-ci. Une étude effectuée, il y a quelques années, a permis d'établir un échéancier pour le remplacement des véhicules avant que les coûts d'entretien ne deviennent prohibitifs. De plus, la direction du Service des travaux publics a élaboré un programme d'entretien préventif de tous les véhicules et équipements, éliminant de nombreux bris et rationalisant les opérations au meilleur coût.

Avec le développement de nouveaux secteurs résidentiels, commerciaux et industriels, le rôle des Travaux publics s'est modifié suivant les besoins. Actuellement, les employés de ce service assurent d'une part le bon fonctionnement des infrastructures (réseaux d'aqueduc, d'égouts domestiques et de surface), et d'autre part le suivi de l'enlèvement des ordures ménagères ou industrielles (collectes ordinaires, sélectives ou spéciales), réalisé à contrat par l'entreprise privée.

Ils entretiennent le réseau routier (propreté, asphalte, déneigement, nids de poules), les pistes cyclables, ainsi que les différents équipements sportifs (intérieurs et extérieurs) utilisés l'hiver ou l'été. Ils veillent également sur les espaces verts, soit près de dix millions de pieds carrés de terrain gazonné (parcs, terrains de jeux et parterres des édifices municipaux), sans oublier les soins apportés aux arbres et aux fleurs. Enfin, ils s'occupent de l'entretien général des quatorze édifices municipaux et effectuent les réparations et l'entretien mécanique des flottes automobiles et des équipements de la Ville.



### *L'entretien du réseau routier*

Dans les années 1950, le déneigement et l'entretien du réseau routier étaient confiés à la firme Lasonde et par la suite à Roméo Jodoin. Depuis

1966, les employés des Travaux publics assurent 20 % du déneigement des rues, alors que le reste est confié à contrat à l'entreprise privée, par voie de soumissions publiques.

La plupart des rues de Boucherville ont été construites après 1960 avec une espérance de vie d'environ vingt ans. Mais l'usure produite par l'incessant passage des véhicules automobiles, des poids lourds et les phénomènes naturels entraînés par les intempéries tant hivernales qu'estivales ont réduit la durée de vie du revêtement bitumineux. Afin de préserver le revêtement extérieur et de conserver les fondations, il est devenu urgent de rajeunir les rues.

En 1976, une politique de réfection du réseau routier a été timidement introduite, car peu de gens voyaient l'utilité de rajeunir le réseau routier, croyant que l'asphalte ne se détériore pas. Le degré de satisfaction manifesté à la suite des premières expériences a amené le Conseil non seulement à continuer mais à intensifier le programme de rajeunissement.

En 1988, un programme de rattrapage étalé sur cinq ans a été approuvé par les autorités municipales, ce qui a permis des interventions majeures selon les expertises techniques élaborées. Le plan de réfection du réseau a été achevé en 1992. Ainsi, la mise en œuvre d'une politique permanente d'intervention va nécessiter moins d'investissements.

En 1970, le gouvernement du Québec fait don à Boucherville de 70 km de routes de campagne. Jusque-là, l'entretien de ce réseau routier était assuré par le ministère de la Voirie (maintenant le ministère des Transports). Pour faire profiter pleinement ses citoyens de ce cadeau, Boucherville consacre annuellement, et ce depuis 1971, plus de 300 000 \$ en entretien et des sommes importantes en investissements afin de rendre cette partie du réseau routier sécuritaire pour ses utilisateurs.‡

### *La signalisation routière*

À l'intérieur du réseau routier local, il y a peu de feux de signalisation, soit à quatre intersections seulement : Samuel-de Champlain et De Montarville; de Mortagne et De Montarville; De Montbrun et la route 132; De Montarville et la sortie de l'autoroute Jean-Lesage. Cette mesure a été prise à cause de l'affluence des véhicules à ces points de circulation.

Cependant, l'ensemble du réseau routier est contrôlé par des panneaux de signalisation «arrêt» au croisement des rues. Ainsi, la Ville économise l'énergie électrique et le coût des réparations et d'entretien des feux de signalisation. Pour leur part, les contribuables économisent l'essence, n'ayant pas une longue attente aux feux. De plus, la circulation en dehors des heures de pointe est plus rapide.

Régulièrement, le Conseil reçoit des demandes pour l'installation ou la suppression des «arrêts». Certains considèrent que la multiplication de ces panneaux permet de réduire la vitesse des véhicules. Par contre, toutes les études menées à ce jour démontrent le contraire. En effet, le conducteur devient excessivement irrité par la fréquence injustifiée des arrêts, ce qui le pousse à accélérer plus rapidement après s'être arrêté, ou parfois même, à ignorer l'arrêt et à passer tout droit.



### *Les réseaux d'aqueduc et d'égouts*

Jusqu'en 1955, Boucherville puisait son eau à même le fleuve Saint-Laurent, par le biais d'une station de pompage située au 20, rue Pierre-Boucher et des puits de la rue Du Puits. Même si la pollution n'avait pas encore fait autant de ravages qu'aujourd'hui, la qualité de l'eau potable n'était pas des meilleures, ce qui suscitait de nombreuses plaintes de la part des citoyens.

Le 15 novembre 1955, la municipalité signe un contrat avec la Ville de Jacques-Cartier pour la fourniture de l'eau potable. Ainsi, Boucherville se raccorde à une conduite de six pouces sur le boulevard Marie-Victorin afin de fournir aux Bouchervillois une eau de qualité et en quantité suffisante. Malgré cela, ce ne sont pas tous les secteurs de la ville qui en ont profité. Par exemple, le secteur de la Cannerie (boulevard du Fort-St-Louis, cimetière, rues Du Puits, De La Perrière et De Lavaltrie), bien qu'habité dès les années 1940, n'a bénéficié des services d'aqueduc et d'égout qu'au début des années 1960.

Au cours de l'été de 1965, la pression de l'eau de consommation baisse à un point tel que plusieurs résidents du secteur est se plaignent à la Ville de

la pénurie d'eau dont ils souffrent. Afin de remédier à la situation, le Conseil décrète la construction d'un réservoir d'eau potable d'une capacité de 2 millions de gallons afin d'assurer à la population une alimentation continue, plus particulièrement en période de pointe. Situé sur la rue De Montbrun près de la route 132, le premier réservoir est mis en service en 1968.

Entre-temps, l'eau de consommation était achetée de la Ville de Jacques-Cartier à bon prix. En 1967, la Ville installe des compteurs d'eau dans les commerces et les industries afin de mesurer leur consommation d'eau et de les facturer en conséquence. Voyant leurs factures grimper, les industries les plus consommatrices ont reconsidéré leurs processus de production et, dans bien des cas, ont eu recours à des techniques de récupération et de réutilisation, ou ont trouvé des méthodes de remplacement de l'eau. L'économie de grandes quantités d'eau générée a minimisé du même coup les investissements de la Ville dans ce domaine.

En 1977, après des mois de négociations, le gouvernement du Québec accepte de consacrer une somme de 30 millions de dollars à quatre villes de la Rive-Sud afin de régler le problème de l'alimentation en eau potable. Le projet global prévoyait des débours de 44 millions subventionnés à 70 %, soit une révision à la baisse du projet initial de 80 millions. Cette révision a été l'œuvre des représentants des instances municipales et gouvernementales afin de trouver des solutions adéquates, tout en tenant compte des contraintes financières, en vue de régler les problèmes selon les besoins de la population.

L'entente convenue entre les parties a permis de réaliser des travaux qui doublent la capacité de traitement de l'usine de filtration de Longueuil, passant de 34,5 à 69 millions de gallons d'eau, en plus d'augmenter la capacité de pompage d'eau brute. Le projet s'est complété par la construction de conduites d'alimentation vers les différentes municipalités desservies par l'usine de Longueuil, soit Saint-Bruno, Saint-Hubert et Boucherville.

L'implantation de nouvelles industries et la croissance de la population ont incité le Conseil à décréter en 1979 la construction d'un deuxième réservoir d'eau potable, cette fois dans l'ouest de la ville, soit au sud de la rue De Normandie, dans un futur parc. D'une capacité de 2,5 millions de gallons, ce réservoir assure une alimentation constante, en plus de consti-

tuer avec le premier des réserves essentielles afin de lutter efficacement contre les incendies.

Au cours de la même période, des experts en la matière recommandent au Conseil un programme d'entretien et de nettoyage des conduits d'aqueduc. En effet, le passage de l'eau laisse des dépôts calcaires sur les parois intérieures des canalisations, ce qui réduit le flux. Pour éviter le remplacement des conduits encore en bonne condition, ces derniers sont nettoyés et le calcaire est enlevé par des firmes spécialisées. Un programme accéléré étalé sur quinze ans a permis d'améliorer les conditions d'alimentation en eau potable pour la population, tout en étant plus économique que le remplacement des conduits. Actuellement, le programme se maintient mais à un rythme moindre.

Au début des années 1960, sur recommandation des autorités provinciales, des systèmes d'égouts combinés ont été installés, recueillant aussi bien les eaux de surface que les eaux usées. Pour calculer la dimension des conduits à utiliser, on s'est fié pendant quelques années sur les tables de chute d'eau calculées sur une période de cinq ans, le tout suivant les règles de l'art. Par la suite, on a utilisé des tables de dix ans, assurant une plus grande sécurité.

Malgré cela, les inondations ne peuvent être totalement éliminées. Autrefois les cours arrières étant gazonnées et les entrées charretières en poussière de pierre, l'eau de pluie s'infiltrait directement dans la terre. Avec l'utilisation de tuiles en béton ou en pavage, matériaux imperméables, l'eau glisse plus rapidement dans la rue, donc dans les conduits, ce qui occasionne des engorgements et des refoulements.

De 1980 à 1985, grâce à des subventions provinciales, la Ville procède à des travaux d'amélioration en doublant les conduits d'égout ou en les remplaçant.

En avril 1984, le gouvernement du Québec signe des protocoles d'entente avec les municipalités de Longueuil, Boucherville, Brossard, Saint-Lambert, Lemoyne et Greenfield Park prévoyant la réalisation de grands travaux d'épuration des eaux de la Rive-Sud et représentant des investissements conjoints de près de 260 millions de dollars. Le premier ministre du Québec René Lévesque, le ministre de l'Environnement du Québec Adrien Ouellette, le ministre et député du comté Denis Lazure, ainsi que les six maires des municipalités concernées ont signé l'entente.

## *La gestion des déchets*

En 1971, le ministère des Affaires municipales crée un comité d'étude chargé d'établir une politique de gestion et d'élimination des déchets pour les municipalités de la Rive-Sud.

Gilles Chabot, directeur général adjoint de la Ville et membre du comité d'étude, a contribué à la rédaction d'un rapport intéressant, mais dont la réalisation est encore à venir, en raison plus particulièrement du manque de volonté politique des autorités provinciales. Depuis la parution de ce rapport, la Rive-Sud a fait l'objet de nombreuses études sans suite. Au cours des années, divers intervenants ont créé des tables de concertation afin d'en arriver à des solutions acceptables.

Tous ces échanges et la sensibilisation de la population ont amené le Conseil à instituer, en 1990, une cueillette sélective très bien contrôlée. Cependant, certaines contraintes minimisent les solutions possibles. En effet, les sites d'enfouissement des déchets sont de plus en plus contestés et, en ce qui a trait aux déchets récupérables, le marché de la revente et l'utilisation de ces matériaux n'en sont qu'à leurs débuts.



## *L'aménagement des parcs et la politique de reboisement*

Les autorités municipales ont toujours considéré, à juste titre d'ailleurs, que tous les biens de la municipalité font partie du patrimoine municipal, donc qu'ils sont non aliénables gratuitement. De plus, la direction de la Ville a toujours refusé de vendre à rabais les biens publics, même lorsque les promoteurs faisaient valoir l'importance des investissements et la possibilité de nouvelles taxes foncières.

Par conséquent, chaque fois que la Ville vend une parcelle de terre plus ou moins grande, elle procède selon la valeur marchande du terrain. Les revenus générés par ces ventes, versés dans un fonds spécial, servent à l'achat d'autres terrains ou à l'aménagement des parcs et des espaces verts.

Ainsi, les aménagements sont maintes fois réalisés sans recourir à des emprunts.

En vue d'enrichir Boucherville d'un intéressant réseau d'espaces verts et de parcs, le Conseil a adopté en 1962 une réglementation qui oblige les promoteurs et les constructeurs à céder à cette fin 5 % (maintenant 10 %) de la superficie totale du terrain subdivisé. La Ville se réserve le droit de choisir l'emplacement du terrain cédé ou, si elle le juge opportun, elle peut exiger le paiement en argent de la valeur du terrain en question. L'argent ainsi recueilli est déposé dans un fonds spécial. De plus, chaque fois que la Ville vend un terrain dans le parc industriel, elle verse 10 % du prix de la vente dans le même fonds. Ces deux politiques, au niveau résidentiel et industriel, ont permis de créer à travers la ville un réseau de parcs et d'espaces verts, lesquels, après aménagement, sont facilement accessibles à la population.

Depuis l'implantation du plan d'urbanisme en 1969, chaque fois que la Ville se fait céder du terrain, elle exige que cette cession se fasse conformément au plan d'aménagement. Plus particulièrement, là où il en existe, elle requiert la cession de terrains boisés qui bénéficieront aux citoyens en créant des zones d'ombre et de détente.

Le territoire de Boucherville, de par sa longue vocation agricole, a été déboisé et les terres arables cultivées. En 1964, l'administration municipale a acheté des arbres pour reboiser une partie urbanisée du territoire. Par la suite, des démarches ont été entreprises auprès du ministère des Terres et Forêts pour obtenir des arbres à planter le long des rues.

Lors de la construction de l'hôtel de ville, un aménagement paysager a été réalisé sur le terrain et de jeunes arbres ont été plantés. Aujourd'hui, ces majestueux arbres font l'orgueil de la population. De plus, un aménagement du pourtour de l'édifice a créé un immense parterre s'étendant près des bâtiments municipaux. Sur l'ensemble des terrains publics de la municipalité on dénombre actuellement plus de 9 000 arbres auxquels l'équipe des Travaux publics apporte une constante attention.

En 1974, le Comité d'aménagement des parcs propose au Conseil un programme d'aménagement pour les parcs de la ville. Le plan d'ensemble a été réalisé en totalité, y compris la conservation du parc Bois de Brouage

et de son terrain boisé naturel. Le financement a été possible grâce à l'argent accumulé dans le fonds spécial et à des emprunts.

Toujours en 1974, en collaboration avec les services municipaux, deux biologistes du ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche du Québec ont mené une étude sur la rivière aux Pins à l'embouchure du fleuve Saint-Laurent. L'étude a démontré la richesse de la flore et de la faune de l'endroit, sans compter l'importance de la rivière comme frayère à brochets. Boucherville possédait déjà tout le terrain entre la voie ferrée et le boulevard Marie-Victorin, et le ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche s'est porté acquéreur du terrain entre le boulevard Marie-Victorin et le fleuve Saint-Laurent, à l'est du restaurant La Saulaie.

En 1989, le Conseil a approuvé un nouveau plan de développement des parcs de la ville qui tient compte de l'évolution des groupes d'âges de la population. En 1991, une somme dépassant le million de dollars a été affectée pour réaliser les phases I et II d'un plan quinquennal, en accord avec les nouvelles vocations pour les anciens parcs et les orientations proposées pour les nouveaux parcs.‡

#### *La Servitude de la British American Oil Company Ltd*

En 1968, la British American Oil Company Ltd décide de construire un pipeline qui relie Montréal à son usine de Varennes, en passant par le fleuve et par l'est de Boucherville. N'ayant aucun pouvoir d'expropriation, la société se heurte aux exigences très fortes de quelques propriétaires.

Paul Daemen, citoyen de Boucherville et directeur des opérations de l'entreprise, demande l'aide de l'administration municipale pour concrétiser le projet. Boucherville propose l'expropriation du terrain d'accès au fleuve et des terrains en bordure de la rivière aux Pins, ainsi que d'une parcelle de terrain entre le boulevard Marie-Victorin et la voie ferrée, pour une superficie totale de 97,52 arpents.

Ainsi, Boucherville pourra acquérir un parc naturel entièrement payé par l'entreprise et, en contrepartie, cette dernière obtient une servitude de passage pour enfouir son pipeline sur une infime partie du parc. L'Assemblée nationale du Québec a donné son aval au projet par l'adoption d'une loi spéciale permettant l'expropriation.

Le projet, dont toutes les dépenses ont été absorbées par l'entreprise de Varennes, a permis de préserver l'une des plus belles frayères à brochets du Québec. L'observation, le printemps, des milliers de brochets qui viennent y frayer est tout simplement fascinante.‡

### *Les rives du fleuve Saint-Laurent*

Dans un règlement de zonage de 1969, le Conseil a décrété zone verte une bande de terres longeant le fleuve, allant des berges de ce dernier jusqu'au secteur non construit du boulevard Marie-Victorin, afin de préserver cette richesse pour les générations futures. Avec la collaboration du ministère de l'Environnement, un contrôle sévère a évité le remplissage du fleuve. Au fil des ans, la Ville a procédé à l'acquisition de plus du tiers des rives afin de les intégrer au patrimoine municipal. Actuellement, la Ville est au stade de la conception de l'aménagement dans ce secteur. Depuis deux ans, un premier projet a été soumis en consultation. À la suite des observations, l'administration municipale met la dernière main au projet qui devra être réalisé par phases dans un proche avenir.

Dès le début des années 1970, Tony LeSauteur, un Bouchervillois au service du gouvernement du Québec, développe le concept «un fleuve un parc», projet qui a reçu l'appui des autorités municipales, plus particulièrement dans le cadre de la préservation des îles de Boucherville. À la suite de démarches entreprises par les autorités municipales et par différents groupes, le gouvernement provincial a acheté ces îles pour en faire un magnifique parc récréatif, connu sous le nom de parc des Îles de Boucherville, d'une superficie de plus de 1 500 acres.

Lorsque les autorités municipales ont donné leur appui au projet, elles étaient conscientes de la perte de revenus que ce choix engendrait. En effet, l'emplacement privilégié des îles et le grand potentiel de développement domiciliaire auraient pu procurer à la Ville des revenus substantiels en taxes foncières. Cependant, les élus ont préféré garder à leur ville une qualité de vie supérieure, au détriment des promoteurs immobiliers.‡

### *Hydro-Québec*

En 1980, le développement d'un secteur résidentiel longeant le boulevard Industriel a nécessité l'installation de lignes électriques d'Hydro-Québec.

Durant les travaux, les employés d'Hydro ont coupé tous les arbres et les arbustes du boulevard. Immédiatement, le Conseil a réagi afin d'obtenir réparation pour un tel acte qui a privé le secteur de ses arbres existants.

Après des pressions, Hydro-Québec a versé une somme de 7 000 \$ qui a servi à l'achat et à la plantation d'arbres lors de la construction de la piste cyclable le long du boulevard.✿

### *Prix Villes et Villages fleuris*

En 1980, le gouvernement provincial lance le concours « Villes et Villages fleuris » pour favoriser l'aménagement paysager dans les villes du Québec.

Un effort particulier et soutenu a été fait pour faire fleurir le territoire et améliorer l'apparence des terrains non construits, des espaces verts et des propriétés de la ville. Les efforts ont été récompensés puisque Boucherville a obtenu un certificat d'honneur en 1980, le deuxième prix régional catégorie 10 000 à 50 000 de population en 1988, et le premier prix régional pour la même catégorie en 1990.

Boucherville a son programme annuel de maisons fleuries, ce qui crée une émulation entre les citoyens des divers secteurs. Chaque année, au début de septembre, le jury fait connaître publiquement le nom des gagnants pour chacune des catégories. L'événement est entouré d'une campagne publicitaire pour motiver toute la population à y participer.

❧

## *Le Service de planification et d'aménagement du territoire*

*A*vec l'expansion des années 1960, les besoins ont changé et il est devenu impérieux de mettre sur pied un Service d'urbanisme, ayant comme mission la conception du développement de Boucherville, la préparation de projets de règlements de zonage, de construction et de lotissement, le tout en harmonie avec les orientations fixées par les autorités municipales.

À la suite de l'adoption de la Loi sur l'aménagement du territoire et de la création de la MRC de Lajemmerais, le Service de l'urbanisme s'est vu confier de nouvelles responsabilités, soit la participation à la préparation du schéma d'aménagement régional, la conception et l'application d'un règlement de contrôle intérimaire, la préparation d'un plan d'urbanisme pour le territoire municipal, la délimitation de la zone d'urbanisation et de la zone agricole, et, enfin, le développement des concepts d'aménagement des différents secteurs.

Pierre-Paul Gingras a été le premier directeur du Service d'urbanisme, de 1976 à 1979. À son départ, et compte tenu des nouvelles responsabilités dévolues à la municipalité par la Loi sur l'aménagement du territoire, ce service a été scindé en deux : le Service de planification et d'aménagement du territoire, dirigé par Alain Barbeau de 1979 à 1990, et ensuite par Christian Hébert, et le Service des permis et inspections, dirigé depuis 1979 par Pierre Pion.



### *Le développement et l'urbanisation*

Dès 1958, alors que la paroisse et la ville sont encore des entités distinctes, les autorités municipales de la Ville de Boucherville adoptent un premier règlement de construction et de zonage en vue d'assurer un développement urbain harmonieux.

Au début des années 1960, lorsque le gouvernement provincial entame ses grands projets de construction routière, les représentants du ministère de la Voirie (devenu le ministère des Transports) proposent la construction de la route 132 dans le fleuve Saint-Laurent. Boucherville s'oppose au projet qui allait couper l'accès aux berges du fleuve.

Avec l'accord des autorités municipales, l'ingénieur Gilles Chabor, alors directeur du Service du génie, s'est porté à la défense de la demande municipale et a multiplié les démarches afin de sauvegarder une des plus belles richesses du territoire. Son travail a porté fruit et c'est ainsi qu'il a convaincu les autorités provinciales de modifier les plans de construction et de préserver les rives du fleuve en construisant la route 132, non pas sur les



Hôtel de ville de Boucherville.



Hôtel de ville de Boucherville.

berges ou dans le fleuve tel que prévu, mais à l'intérieur des terres, ce qui a été accepté.

Grâce à la ténacité de Gilles Chabot, les rives du fleuve ont été épargnées de cette construction dont les effets environnementaux, alors peu pris en considération, auraient été incalculables. En effet, en partant de Candiac jusqu'à Boucherville, la route longe le fleuve jusqu'à la hauteur de la rue Fréchette pour ensuite pénétrer à l'intérieur des terres.

En vue de conserver des grands espaces verts à Boucherville, le Conseil adopte en 1962 un règlement exigeant des promoteurs immobiliers et des constructeurs de maisons la cession d'une superficie égale à 5 % (actuellement 10 %) de chaque terrain construit pour aménager des parcs. De plus, lorsque la Ville vend un terrain industriel, elle verse 10 % du montant de la vente dans un fonds spécial qui sert à aménager les espaces verts de la ville.

Au début, l'application de ce règlement a soulevé les inquiétudes bien compréhensibles des propriétaires terriens. En effet, une telle politique pouvait engendrer une hausse des prix des terrains par rapport à ceux des autres villes de la région. Par conséquent, les propriétaires craignaient de perdre les acheteurs éventuels au profit des villes voisines. La situation s'est vite rétablie lorsque les villes environnantes ont adopté la même réglementation et que les constructeurs ont constaté qu'un tel concept facilitait la vente des propriétés.

En 1963, à peine les formalités administratives de la fusion terminées, le nouveau Conseil municipal fait appel aux services de la firme Soudre & Latté pour élaborer un plan de développement et d'urbanisme à long terme. Le plan tient compte en premier lieu de la nécessité de construire de nouveaux édifices municipaux. À cet effet, la Ville achète en 1964 un terrain de 102,51 arpents afin d'ériger ces bâtiments.

En 1964, la Ville, déjà propriétaire de grands terrains dans le quadrilatère De Montarville, Fort-St-Louis, Jacques-Viau et la route 132, entame la planification de la construction d'un hôtel de ville qui regroupe les bureaux administratifs de la mairie, une bibliothèque publique ainsi qu'un poste de police et incendie. À proximité, la construction d'un centre sportif accueillant une patinoire couverte et deux piscines, l'une intérieure et l'autre extérieure, est également prévue.

Les différentes étapes préliminaires étant complétées, la Ville soumet à l'approbation de la population l'ensemble des règlements relatifs aux travaux de construction et aux emprunts nécessaires à cette fin. Les citoyens donnent leur accord et le gouvernement provincial les octrois promis. Ainsi, les travaux de construction déburent en décembre 1964 pour se terminer à la fin de 1965. En effet, la construction a été accélérée afin de bénéficier de subventions supplémentaires accordées par le gouvernement provincial pour les travaux effectués en hiver.

De 1970 à 1980, plusieurs promoteurs immobiliers étaient intéressés par l'emplacement stratégique de ces terrains. Ils croyaient que la Ville laisserait aller ses terres pour des prix dérisoires, afin que de nouvelles constructions viennent générer des taxes foncières. La municipalité a décliné toutes les offres en expliquant aux promoteurs qu'il y avait à Boucherville assez de terrains privés non construits permettant de réaliser plusieurs projets, sans empiéter sur le patrimoine municipal. Ainsi, les conseils successifs ont conservé ce joyau patrimonial pour les besoins municipaux.

En 1965, une bonne partie du réseau routier provincial est terminée, ce qui incite quelques jeunes familles à s'établir en banlieue. Le 24 septembre 1966, Boucherville est choisie «banlieue de l'année», titre décerné par l'Association des constructeurs d'habitations du Montréal métropolitain pour reconnaître la qualité du développement et de la gestion administrative d'une ville. Boucherville devient vite un endroit de prédilection. Pour éviter la ruée, les autorités municipales optent pour une politique de développement contrôlé. En effet, en tenant compte de la capacité d'accueil des différents services municipaux, le Conseil a limité le nombre de terrains viabilisés à 300 par année et a par la suite augmenté ce nombre jusqu'à 500 terrains.

Chaque fois qu'une demande de viabilisation est déposée à la Ville, le projet de développement est étudié. En moyenne, la Ville viabilise une trentaine de terrains par constructeur, et lorsqu'il s'agit d'un groupe de promoteurs, ce nombre augmente jusqu'à 120 lots. Ces limites permettent à la municipalité de contrôler la construction domiciliaire, ce qui évite les constructions en plein champ, d'autant plus que la Ville doit s'endetter pour mettre en place les infrastructures. De plus, ceci permet au Conseil de mieux planifier les besoins en équipements collectifs.

## *La Commission d'urbanisme de Boucherville*

Le 29 décembre 1965, dans le but de mettre à contribution la population locale, le Conseil crée la Commission d'urbanisme de Boucherville, formée de citoyens et d'un élu. Dès sa création, la Commission a joué un rôle de premier plan dans le développement de Boucherville. Chargée d'étudier les plans d'urbanisation et de faire les recommandations appropriées aux autorités municipales, elle a analysé et approuvé l'ensemble des documents soumis et des demandes reçues. Depuis 1980, la Commission agit à titre de comité consultatif d'urbanisme en vue d'analyser les demandes de dérogations mineures, le tout selon les exigences de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

En 1966, un groupe de constructeurs d'habitations résidentielles propose au Conseil municipal la tenue d'une « parade d'habitations » sur le boulevard de Mortagne, afin de promouvoir les constructions domiciliaires de la ville. Il s'agissait de faciliter la visite de plusieurs maisons modèles situées sur la même rue. L'événement a été entouré d'une campagne publicitaire conjointe, par la Ville et les constructeurs, afin de réaliser les objectifs de développement.

Le 1<sup>er</sup> mars 1967, une quarantaine de personnes, des citoyens et des élus, assistent à la présentation du premier plan d'urbanisme préparé par les urbanistes-conseils et recommandé par la Commission d'urbanisme présidée par Rodolphe Phaneuf. Les plans prévoient des interventions majeures dans le Vieux Village, notamment en ce qui a trait au réaménagement urbain. Dès lors, le Vieux Village ne doit plus être considéré comme un musée mais bien comme un cœur vivant, le centre des activités. De plus, le plan directeur s'est servi des anciens rangs pour créer des axes routiers majeurs et faciliter la circulation automobile, formant des quadrilatères de développement à l'intérieur de ces artères.

Le développement urbain s'est inscrit dans une continuité qui a permis à la ville de grandir. De ce fait, la Ville a pu planifier les besoins et les investissements pour des périodes de cinq à dix ans. Les différents plans de zonage et d'aménagement qui se sont succédé ont créé un ensemble harmonieux. Les différents secteurs d'habitation se côtoient et gravitent autour de pôles d'activités répondant aux besoins scolaires, sportifs, culturels, commerciaux et industriels. La démarche entreprise par la municipalité a permis de

répondre aux attentes de la population. Par la suite, à quelques reprises, l'évolution des concepts de construction et les préférences des citoyens ont amené le Conseil à adopter de nouveaux règlements de zonage.

Afin de se tenir à la fine pointe des derniers développements, le Conseil municipal a envoyé à Washington et à Toronto des missions d'étude permettant de constater *de visu* les nouveaux concepts de développements domiciliaires, d'en identifier les avantages et les inconvénients, et d'analyser dans quelle mesure l'implantation de tels concepts pourrait se réaliser à Boucherville.

Beaurivage, Des Vétérans, Villeroy, La Seigneurie, Domaine Racicot, Domaine Auclair, Coopérative, Champ des Papillons, Sabrevois, tous ces noms évoquent des secteurs de développements résidentiels qui ont accueilli de jeunes familles recherchant d'abord une meilleure qualité de vie.‡

### *Le mur anti-bruit*

La construction de la route 132 à l'intérieur des terres, et plus particulièrement dans le secteur des rues Bachand et Cicot, a généré une intensité de bruit incommode. Pendant vingt ans, les résidents du secteur ont exigé des autorités municipales une solution à ce problème.

La solution la plus usuelle consistait à élever un mur anti-bruit, sans considérer l'apparence visuelle. De nombreuses démarches ont été faites par la municipalité pour faire contribuer financièrement le ministère des Transports à la construction d'un tel mur.

Après de multiples choix présentés et refusés, le Conseil a confié un mandat à une firme extérieure. En collaboration avec les services de la Ville, la firme a proposé un nouveau concept, soit la construction de « monticules de terre », avec un mur de soutènement en blocs de béton pour une partie, accompagné d'un aménagement paysager intégré. Ce concept a été accepté et réalisé en 1991. Il présente un aspect visuel intéressant en plus de réduire l'intensité du bruit dans le secteur.‡

### *Le développement Bourg-Joli*

En 1977, un projet de changement de zonage d'un terrain vacant sur le boulevard Le Baron a fait l'objet d'une levée de boucliers. Lors d'une

assemblée d'information tenue le 1<sup>er</sup> juin, les citoyens ont réagi avec hostilité au projet visant à ériger des maisons en rangées sur un terrain zoné unifamilial. Il s'agissait de copropriétés divisées, soit des maisons unifamiliales de type cottage, regroupant cinq ou six unités, avec stationnement intérieur souterrain.

Les citoyens ont invoqué plusieurs arguments, dont quelques-uns étaient uniquement basés sur l'émotivité. Par exemple, un citoyen appréhendait que la venue d'une trentaine de familles dans le secteur allait provoquer le débordement de l'École De La Broquerie et que certains enfants seraient obligés de fréquenter des écoles de Longueuil. D'autres ont parlé du risque de dévaluation des résidences du secteur, si jamais un tel type d'habitations est construit à proximité, sans compter le danger que représente pour la population une circulation plus intense.

Devant l'opposition des citoyens, les promoteurs ont modifié le site du projet mais le réalisèrent quand même, en 1978, à l'intersection des rues Père-Marquette et Samuel-de Champlain, sous le nom de Bourg-Joli. Curieusement, au moins trois des premiers acheteurs à Bourg-Joli étaient les mêmes citoyens qui ont condamné la construction sur le boulevard Le Baron.\*

### *Étude sur la densification*

Au cours de la Journée d'orientation de mars 1987, l'administration municipale a dévoilé les résultats d'une étude sur la densification qui, prétendait-on, générerait de grandes ressources financières. En effet, plusieurs promoteurs à cette époque faisaient des pressions pour pouvoir construire des édifices en hauteur.

Par conséquent, l'étude réalisée par le Service d'urbanisme en 1979 et mise à jour en 1986 visait à éclairer les autorités municipales sur la densification et les constructions en hauteur, à savoir si Boucherville devra se plier aux demandes des promoteurs. Les résultats ont démontré le contraire. Puisque les taxes municipales basées sur l'évaluation foncière des propriétés résidentielles constituent la principale source de revenu de la municipalité, la densification ne pourra générer des bénéfices que dans la mesure où la valeur des unités d'habitation est élevée.

Description de la propriété	Évaluation municipale	Densité par acre		Revenu net de la municipalité Profit (+) ou manque à gagner (-)
		Personne	Logement	
Unifamiliale détachée	93 000 \$	20,67	5,44	+ 225
Unifamiliale jumelée	64 650 \$	35,83	9,43	- 104
Unifamiliale ligne latérale zéro	71 500 \$	30,89	8,13	- 24
Unifamiliale intégrée	73 300 \$	40,75	10,72	+ 8
Habitations multifamiliales (logement locatif)	27 600 \$	79,2	24,40	- 357
Habitations multifamiliales (copropriété)	36 000 \$	79,2	26,4	- 250

63

### *La région*

La décennie 1960 a été celle des grandes études portant sur l'administration municipale, sa régionalisation et son regroupement.

Le 2 avril 1965, Boucherville adhère à la Commission intermunicipale de la Rive-Sud qui regroupe les villes de Lemoyne, Greenfield Park, Saint-Lambert, Longueuil, Jacques-Cartier, Saint-Hubert, Sacré-Cœur, Laflèche, Brossard et Boucherville. Cet organisme sans pouvoir réel constituait une table de concertation où les élus de chaque municipalité apprenaient à se connaître, à dialoguer et à échanger sur différents sujets afin de trouver

des solutions aux problèmes régionaux dans un climat de coopération et de compréhension.

À la même époque, et à l'exemple de la Commission d'étude de l'Île-Jésus qui a conduit à la création de la ville de Laval, le gouvernement provincial crée la Commission d'étude pour le regroupement des municipalités de la Rive-Sud, mieux connue sous le nom «Commission Lemay».

Composée de l'économiste Henri Muhn, de l'urbaniste R.W.J. Bryant et sous la présidence de M<sup>e</sup> Henri-Paul Lemay, la Commission devait étudier l'avenir des administrations locales, notamment les avantages et les inconvénients d'une éventuelle fusion entre certaines municipalités ou le regroupement de l'ensemble des villes de la Rive-Sud.

Pour aider la Commission dans ses travaux, le gouvernement du Québec injecte la somme de 25 000 \$ et les municipalités concernées versent globalement une contribution équivalente, répartie au prorata de la population respective de chaque ville.

En janvier 1967, la Commission Lemay dépose son rapport et recommande la création de trois grandes villes sur la Rive-Sud. L'une d'elles regroupe les municipalités de Jacques-Cartier, Longueuil, Boucherville et une partie de Saint-Hubert. De plus, le rapport suggère la formation d'un gouvernement régional, d'une commission consultative ainsi que la création du poste de protecteur public.

Lors de la présentation du rapport aux dirigeants municipaux, un participant demande au président de la Commission «Pourquoi les gens quittent Montréal pour venir s'établir sur la Rive-Sud?». Le président répond que «... c'est pour s'installer sur un territoire accueillant et pour fuir le bruit, la fumée, le béton, l'anonymat et la pollution...». Alors le participant réplique en disant : «Si les gens quittent Montréal pour fuir le bruit, la fumée, le béton, l'anonymat et la pollution d'une grande ville, pourquoi créer un autre monstre où, dans quelques années, la population cherchera à fuir encore plus loin les mêmes problèmes et inconvénients.» Ce commentaire, fort pertinent d'ailleurs, a fait dire à M<sup>e</sup> Lemay que l'intervenant ne comprenait rien.

Ayant étudié le rapport Lemay, les autorités municipales de Boucherville ne voient aucun avantage économique ou social à ce qu'il propose. Le

7 février 1967, le Conseil rejette à l'unanimité les recommandations du rapport et répond, par écrit, en indiquant ceci : « Le rythme de développement de Boucherville, sa situation géographique, la superficie de ses terres et ses possibilités dans tous les domaines la promettent à un avenir brillant qu'il nous apparaît normal de voir envier. Pourtant, il n'est pas moins normal et impérieux de défendre notre bien contre la convoitise de quelque sorte que se soit. » Heureusement pour tous, les propositions de la Commission Lemay n'ont pas été suivies.

En 1972, Maurice Tessier, alors ministre des Affaires municipales, soumet à l'attention des dirigeants municipaux un livre blanc sur l'aménagement du territoire. Le projet propose de nouveaux concepts d'aménagement planifiés par Québec que les villes doivent appliquer. Les municipalités, Boucherville incluse, ont fait échec au projet, considérant que l'aménagement doit en premier lieu se concevoir localement, tout en tenant compte des particularités régionales.

Quatre ans plus tard, le ministère des Affaires municipales propose un nouveau livre blanc sur l'aménagement du territoire à l'échelle du Québec et procède à une consultation provinciale à ce sujet. Le 3 février 1976, Boucherville adhère au Comité provisoire de planification de la Rive-Sud. Dans le cadre du travail de ce comité, l'administration municipale a pu se familiariser avec le projet de loi qui introduit une nouvelle orientation dans la gestion municipale, soit l'aménagement du territoire sur une base régionale. La participation aux réunions du Comité a favorisé les échanges de coopération entre les villes, ce qui a joué un rôle majeur dans la mise sur pied des municipalités régionales de comté ou MRC.

Le 5 septembre 1980, plus de deux cents représentants de seize municipalités se rencontrent pour échanger sur la proposition du gouvernement provincial. Le Secrétariat à l'aménagement du gouvernement du Québec a créé des comités de consultation pour la mise sur pied des MRC sur tout le territoire québécois. Le comité de consultation Montréal – Rive-Sud, présidé par Jean-Guy Bédard, regroupe seize municipalités de Boucherville à Saint-Constant. Le comité de consultation Richelieu, présidé par Diane Viau, regroupe les municipalités qui bordent la rivière Richelieu. Ces comités devaient définir le concept d'appartenance et protéger l'équilibre entre les villes, en vue d'amener les municipalités à s'entendre sur le découpage du territoire en MRC. Au cours de l'année, les comités ont ani-

mé plusieurs rencontres et ont fait un travail gigantesque afin d'entendre toutes les parties et de permettre un dialogue sain.

L'objectif de la création des MRC est de préparer des schémas d'aménagement sur de grandes portions du territoire québécois, en sensibilisant les élus locaux et la population par le biais de mécanismes de consultation. En s'associant aux MRC, le gouvernement du Québec voulait définir et préciser ses propres interventions sur chaque territoire.

Le découpage de la région Montréal – Rive-Sud débute à l'automne 1980 par les rencontres du comité de consultation présidé par Jean-Guy Bédard. Boucherville allait désormais faire partie de la Montérégie, un territoire de plus de 1 200 000 personnes regroupées dans 250 municipalités de la rive sud de Montréal. En fait, le 29 février 1980, à la suite d'un concours, le Conseil régional de la santé et des services sociaux de la Rive-Sud dévoile lors de son colloque le nom retenu par le jury, la « Montérégie », qui évoque la présence des sept collines montérégiennes, soit les monts Saint-Bruno, Saint-Hilaire, Saint-Grégoire, Rougemont, Yamaska, Shefford et Bromont.

Dès le début des consultations sur le découpage territorial, plusieurs intervenants, dont des municipalités et la Société pour le progrès de la Rive-Sud<sup>†</sup>, considèrent que Boucherville devrait naturellement s'associer à Longueuil. Les autorités municipales de Boucherville avaient pour leur part une autre vision de la chose. La population était également divisée sur le sujet.\*

### *La MRC de Lajemmerais*

En décembre 1980, les élus municipaux mettent sur pied un comité de travail chargé d'étudier la question, à savoir si Boucherville doit s'associer aux villes qui se trouvent à l'est ou à l'ouest de son emplacement géographique.

Le comité, formé du maire Parent, des conseillers Villeneuve et Junca-Adenot, du président de la Commission d'urbanisme André Blais, de l'urbaniste Serge Gibeau, d'Alain Barbeau du Service d'urbanisme, de trois

---

†. La Société pour le progrès de la Rive-Sud, fondée en 1965, regroupait des gens d'affaires, des professionnels et des administrateurs publics afin de travailler au développement social et économique de la Rive-Sud. À ce titre, la SPRS s'est longtemps intéressée aux concepts de gestion municipale, au regroupement et à la fusion municipale, ainsi qu'à l'aménagement du territoire.

autres fonctionnaires ainsi que de moi-même, a mis plus d'un an pour analyser la situation et soumettre ses recommandations.

Le 5 février 1981, le Conseil municipal présente le rapport du comité à la population. En une vingtaine de pages, on expose les principes de base devant orienter la Ville : « Boucherville ne privilégie pas la croissance pour la croissance. L'expression de cette vision, mise en pratique à l'intérieur du territoire depuis quinze ans, doit se retrouver au sein du futur regroupement régional. Par conséquent, la MRC doit être un lieu auquel les citoyens s'identifient. Elle doit tenir compte de l'équilibre socio-démographique, de l'intégration de l'urbain et du rural, ainsi que des interrelations entre les municipalités. Son aménagement doit être conçu en fonction de l'homme et viser à l'amélioration continue de la qualité de sa vie. »

Depuis plus de vingt ans, Boucherville échangeait des services avec les villes situées tant à l'est qu'à l'ouest de son territoire. Par conséquent, son intégration au sein d'une MRC de l'une ou l'autre des deux régions était envisageable. Cependant, certains politiciens locaux et provinciaux souhaitaient forcer un mariage de Boucherville avec le secteur Ouest en vue de créer une communauté urbaine de la Rive-Sud. Cette communauté urbaine devait regrouper les villes de Brossard, Saint-Hubert, Saint-Lambert, Lemoyne, Greenfield Park, Longueuil et Boucherville. Les autorités municipales pour leur part ont rejeté cette idée et ont considéré qu'une telle entreprise ne pouvait engendrer que des coûts supplémentaires, sans nécessairement apporter de bénéfices appréciables pour la population.

Ainsi, le Conseil a fini par retenir l'une des propositions du Secrétariat à l'aménagement et à la décentralisation qui prévoit le regroupement de Boucherville avec les municipalités qui se trouvent à l'est de son territoire. Dans sa décision, le Conseil a fait valoir, de façon non équivoque, sa préférence pour l'intégration de Boucherville dans une future MRC du secteur Est, regroupant les municipalités de Varennes, Sainte-Julie, Verchères, Contrecoeur, Calixa-Lavallée, Saint-Amable et Boucherville. Selon l'administration municipale, une telle division constitue « une unité de planification respectant les principes et les critères retenus tout en étant conforme aux besoins et aspirations exprimés par la population. De plus, elle représente un potentiel évident d'autosuffisance de l'aménagement ».

Pour sa part, la Société pour le progrès de la Rive-Sud propose le découpage du vaste territoire de la Rive-Sud en sept MRC, dont la population

varie entre 60 000 et 328 000 personnes. Tout en se référant aux mêmes critères que la Ville de Boucherville, la SPRS prend une direction diamétralement opposée. Pour la SPRS, une MRC formée des villes faisant partie de la Commission de transport de la Rive-Sud aurait les meilleures chances de réussir, car le transport les reliant y est déjà assuré. Toute amputation, au profit d'une autre zone, risquerait d'une façon ou d'une autre de diminuer la rationalité obtenue par le découpage proposé.

Le 22 octobre 1981, le Comité de consultation Montréal – Rive-Sud remet son rapport final au ministre des Affaires municipales du Québec, M. Jacques Léonard. Dans son rapport, le Comité propose «un découpage qui vise à respecter l'intégrité du territoire de la communauté régionale de la Rive-Sud, à éviter la balkanisation par un morcellement inapproprié [sic] et à susciter un authentique partenaire du développement de la grande région métropolitaine». On y recommande une grande MRC regroupant toutes les villes comprises entre la réserve de Caughnawaga (devenue la réserve Kahnawake) et la limite sud de Verchères, du fleuve Saint-Laurent à l'autoroute 30, incluant Sainte-Julie, et regroupant 375 000 habitants.

Le Comité de consultation Richelieu, quant à lui, ne voyait pas les choses du même œil. Contrairement au groupe de M. Bédard, ce groupe de travail, présidé par Diane Viau, recommande à Jacques Léonard la création de trois MRC au lieu d'une seule sur la grande Rive-Sud, dotant ainsi le territoire d'un outil administratif et de développement équilibré. Selon les conclusions du rapport, Boucherville devra s'associer aux municipalités de Varennes, Verchères, Sainte-Julie, Saint-Amable, Calixa-Lavallée et Contrecoeur. Le territoire proposé se veut le fruit d'un long processus de négociation où les parties ont dû faire preuve d'humilité et de modestie pour en arriver à une entente.

Malgré les opinions émises par les différents groupes, le ministre Jacques Léonard décide de ne pas aller à l'encontre des vœux unanimes exprimés par les sept villes de l'Est. De plus, à l'exception de Longueuil, toutes les villes de la Rive-Sud favorisaient la création de trois MRC sur le territoire. Et c'est ainsi qu'est née la municipalité régionale de comté de Lajemmerais.

La MRC de Lajemmerais a vu le jour le premier janvier 1982 avec le mandat de favoriser la concertation régionale dans le cadre de la préparation du schéma d'aménagement du territoire, en tenant compte des réalités

locales. Sa mission était de tisser un lien structurel entre les municipalités et de forger un sentiment d'appartenance. Son territoire regroupe des municipalités à vocation agricole et d'autres à vocation urbaine, pour un total d'environ 72 000 personnes. Le schéma d'aménagement final est entré en vigueur le 28 août 1987 après son adoption par les délégués des municipalités membres de la MRC dans un harmonieux esprit de coopération et de collaboration.

Le 19 mai 1982, le ministre Denis Lazure, député du comté de Bertrand, en présence du député de Verchères Jean-Pierre Charbonneau et des maires des villes concernées, remet l'acte de naissance de la municipalité régionale de comté de Lajemmerais à Jean-Marie Moreau, maire de Verchères et préfet de la nouvelle MRC. La MRC de Lajemmerais regroupera désormais les municipalités de Contrecoeur, Varennes, Calixa-Lavallée, Saint-Amable, Sainte-Julie, Verchères et Boucherville. Depuis novembre 1989, le maire Aubertin est le préfet de la MRC.

Le regroupement des municipalités selon ce nouveau découpage territorial régional n'a pas empêché la collaboration intermunicipale à l'extérieur de chaque MRC. En effet, toutes les villes reconnaissent le besoin d'une saine coordination dans certains domaines, notamment par la création d'ententes intermunicipales pour dispenser des services et par la collaboration entre les administrations municipales afin d'apporter des solutions novatrices aux problèmes communs.

Par exemple, depuis 1972, la Société de transport de la Rive-Sud de Montréal (anciennement la CTRSM) est gérée par les villes de Longueuil, Brossard, Greenfield Park, Lemoyne, Saint-Lambert, Saint-Hubert et Boucherville.

Depuis de nombreuses années, Longueuil alimente en eau potable les villes de Saint-Bruno, Saint-Hubert et Boucherville. Lors d'investissements majeurs, les autorités forment un comité technique afin d'apporter des solutions aux problèmes vécus par les municipalités participantes. Cette concertation permet à chaque municipalité de suivre les travaux et leurs coûts, puisque finalement elles auront à en supporter les frais qui sont inclus dans le prix payé lors de l'achat de l'eau.

En 1984, une nouvelle concertation régionale se développe alors que ces mêmes sept villes unissent leurs efforts afin de réaliser un programme

d'épuration des eaux usées. Chaque municipalité agit à titre de maître d'œuvre pour tous les travaux à réaliser sur son territoire. Un comité de surveillance composé des maires dirige les travaux, avec l'apport d'un comité technique regroupant les ingénieurs municipaux et, lorsque nécessaire, les directeurs généraux.

Cette structure souple a permis de réaliser des travaux de plus de 250 millions de dollars, soit la mise en place des collecteurs qui acheminent les eaux usées à la future usine d'épuration et la construction de cette dernière sur l'île Charron. Grâce à la coopération de tous les intervenants, ce projet se réalise dans l'harmonie, sans recourir à une superstructure dispendieuse et parfois sclérosante, au plus grand bénéfice des contribuables de la région.

Depuis toujours, la participation de l'administration municipale au sein d'organismes régionaux a permis à Boucherville de jouer un rôle de premier plan dans la politique municipale. Cette présence sur la scène régionale permet d'apporter une contribution positive et d'orienter les décisions en respectant les points de vue de la collectivité bouchervilloise.



### *Le zonage agricole*

Au début des années 1960, la partie urbanisée de Boucherville ne représentait que 10 % du territoire. Par conséquent, le Conseil s'est activement employé à assurer, au cours de ces années et jusqu'en 1978, un développement résidentiel, industriel et commercial selon les attentes de la population.

En 1978, lors de l'adoption et de la mise en application de la Loi sur la protection du territoire agricole, 75 % du territoire de Boucherville a été zoné agricole. Par cette démarche, le gouvernement provincial empiétait sur une juridiction municipale, celle de l'aménagement du territoire, dans le but de protéger les terres agricoles pour procurer à l'ensemble de la population une autosuffisance alimentaire.

Bien qu'elle constitue un acte d'ingérence dans l'autonomie des villes, cette décision d'intervention était nécessaire, car aucun conseil municipal

n'aurait, de son propre gré, accepté de limiter le développement futur de sa ville en consacrant la majeure partie du territoire à des fins agricoles.

Le zonage agricole a eu un impact direct sur les finances municipales. En effet, la valeur marchande d'une terre agricole est de loin inférieure à celle d'une terre pour fins spéculatives. Ainsi, la valeur de tout le territoire agricole a chuté d'environ 50 millions de dollars, ce qui a causé une perte de revenus pour la municipalité de 500 000 \$, somme que les contribuables ont dû absorber dans leur compte de taxes.

Dans un premier temps, Boucherville a négocié avec la Commission de protection du territoire agricole, responsable de l'application de la loi, en vue de l'agrandissement de la zone d'urbanisation. En effet, la démarche visait à permettre un aménagement territorial qui tienne compte des orientations déjà acceptées, tout en protégeant les terres les plus propices à la culture.

De plus, les négociations avec la Commission de protection du territoire agricole ont permis de régler des situations pour le moins curieuses, par exemple le cas du parc industriel qui est zoné agricole, ainsi que le dézonage du secteur triangulaire De Normandie, Transcanadienne et De Montarville, permettant ainsi d'intégrer dans la zone d'urbanisation des terrains peu propices à l'agriculture et assurant le développement de Boucherville pour cinq autres années. Ces négociations ont abouti en 1980, en gardant une zone agricole qui représente 66 % du territoire.

En septembre 1979, le Service d'urbanisme présente une deuxième demande d'exclusion de 2 000 acres, soit tout le secteur qui se trouve à l'ouest de la route 20, qui est prévu pour fins industrielles, ainsi que le quadrilatère de Mortagne, De Montarville, De Touraine et De Montbrun.

Cependant, à la séance de novembre de la même année, les conseillers ne s'entendent pas sur la question. D'un côté, trois conseillers étaient en faveur du projet présenté par le Service d'urbanisme, et de l'autre, trois conseillers qui refusaient le dézonage agricole pour des fins résidentielles mais l'acceptaient pour des fins industrielles ou commerciales. Ces derniers ont proposé le développement, pour les vingt prochaines années, des espaces vacants dans les limites du périmètre actuel d'urbanisation, à raison de 150 nouvelles unités d'habitation par année. Pour sa part, le maire

Parent a voté en faveur du projet suggéré par le Service d'urbanisme et a fait accepter la proposition. Il a indiqué que Boucherville ne doit pas fermer ses portes au développement ni non plus croître à un rythme différent de celui des dernières années. Le Conseil prévoyait qu'en l'an 2000, Boucherville compterait 50 000 habitants.

L'entente intervenue entre la Commission de protection du territoire agricole, les représentants de l'UPA et la Ville a permis l'urbanisation du triangle De Normandie, autoroute Jean-Lesage et De Montarville, en plus de trois bandes de terres, l'une d'environ 1 000 pieds le long du boulevard De Montarville, entre de Mortagne et De Normandie, la deuxième d'environ 600 pieds au sud du chemin du Tremblay, et une troisième bande de 600 pieds à l'ouest de la rue Eiffel.

En 1989, à la suite de l'adoption du schéma d'urbanisme de la MRC, d'autres négociations ont été entreprises avec la Commission de protection du territoire agricole et ont abouti en juillet 1990 au changement de la vocation agricole à des fins de développement d'une superficie de plus de 2 200 acres, ce qui assure à Boucherville une capacité de développement pour encore vingt ans. La zone verte représente maintenant environ 45 % du territoire.



## *Le développement industriel et commercial*

### *Le secteur industriel*

La réalisation du grand réseau routier provincial et le développement résidentiel à Boucherville ont décidé les édiles municipaux à investir dans l'avenir industriel de la ville. La création d'un fonds industriel et l'achat de quelques terrains ont permis l'implantation des premières usines.

En janvier 1964, la municipalité achète une terre de près de 87 acres, située dans le secteur ouest de Boucherville, et lui donne une vocation industrielle. On devait procéder au lotissement pour fins de revente, en vue de créer un parc industriel. Dès 1965, la Ville entame l'ouverture d'une artère majeure, le boulevard Industriel, pour donner accès au secteur. Le premier

parc industriel de Boucherville, connu sous le nom de parc Lavoisier, est délimité par les boulevards Industriel, de Mortagne, Marie-Victorin et la limite de Longueuil.

Pour vendre ses lots et intéresser les entreprises à s'établir à Boucherville, la Ville retient les services des maisons de courtage Armand Desrosiers Inc. et Abbott Realities Ltd. La politique municipale consistait à vendre les terrains à un prix supérieur au prix de revient, mais avec une faible marge de profit. L'application de cette politique a permis de maintenir le prix des terrains industriels à un niveau très compétitif comparativement à ceux de la région.

De plus, une commission industrielle a été mise sur pied afin d'aider l'administration municipale dans son travail. Sous la présidence de Gaétan Lavallée, la commission regroupait Jean-Guy Maheu, Marcel Payette, J.-René Ruel et Léo Roy, ainsi que Charles Desmarteau à titre de secrétaire et commissaire industriel.

De 1965 à 1970, Boucherville a fait appel à un groupe de travail composé d'industriels, siégeant à titre de conseillers, pour discuter du développement du parc industriel alors à ses débuts. La contribution de ce groupe de travail a permis de poser les jalons de ce qui est devenu l'un des plus beaux parcs industriels de la région.

En juillet 1965, le Conseil procède, en présence de nombreuses personnalités du monde industriel, financier et politique, à la levée de la première pelletée de terre pour les toutes premières entreprises établies sur le boulevard Industriel : C.A. Cayouette Ltée, dirigée par Bruno Cayouette, Magnus Chemicals Ltd, représentée par Jean-Guy Jubinville, Faymour Chemicals Ltd, sous la direction de Paul-Émile Pichet, et enfin, M.G. Pattern Works de Jean Montpetit. De 1965 à 1973, l'implantation industrielle s'est effectuée à une moyenne de cinq nouvelles entreprises par année. En plus de générer des emplois, ces industries paient leur quote-part des taxes foncières.

Pendant près de dix ans, les industriels désireux d'obtenir des informations sur les possibilités qu'offrait Boucherville étaient accueillis à l'Hôtel de Ville, soit par le maire, soit par le directeur général ou encore par le commissaire industriel. Charles Desmarteau occupe le poste de commis-

saire industriel de 1965 à 1967, date à laquelle il laisse le poste vacant jusqu'en janvier 1969, lorsque Charles Amesse prend la relève. Ce dernier démissionne à son tour en août 1970, et le poste demeure vacant. En 1973, Clovis Langlois quitte la mairie et agit à titre de commissaire industriel jusqu'en 1984. Yves Maurais le remplace jusqu'en 1990, suivi depuis par Jean Groulx.

En 1969, la Ville de Longueuil adopte un règlement pour annexer un lot du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Famille de Boucherville, situé à la limite ouest du territoire. Les autorités municipales de Boucherville s'opposent aussitôt au projet d'annexion, ce lot étant situé à l'entrée du deuxième parc industriel de Boucherville, soit le parc Edison, dont la planification était déjà complétée. La réalisation d'une telle annexion aurait compromis l'avenir de ce parc industriel.

D'année en année, le Conseil a acheté d'autres lots et les a viabilisés pour répondre à une demande sans cesse croissante. Du même coup, la Ville a établi une réglementation et des normes d'implantation qui tiennent compte des préoccupations environnementales. Grâce à une saine gestion, le prix des terrains aux industriels est resté compétitif. Souvent, les coûts de l'achat du terrain et de la construction de l'édifice industriel sont moins élevés que le seul prix du terrain sur l'Île-de-Montréal, sans parler des taxes municipales qui se comparent avantageusement à celles des autres municipalités.

En 1974, les villes de Longueuil, Saint-Hubert, Saint-Bruno et Boucherville unissent leurs efforts et forment un commissariat industriel régional, COMSUD, chargé de promouvoir la région auprès des industriels. COMSUD n'a duré qu'un temps, car les responsables de chaque municipalité ne voyaient pas l'avantage que peut procurer l'implantation d'une entreprise sur un territoire voisin. Il a fallu attendre la période de création des MRC de 1979 à 1982 pour que les municipalités apprennent à dialoguer et qu'elles réalisent la nécessité et les bénéfices d'une concertation régionale.

Le 5 mai 1983, une vaste opération de marketing est organisée pour souligner les vingt ans du parc industriel Lavoisier. Pour l'occasion, l'administration municipale a invité plus de cent promoteurs à visiter Boucherville par hélicoptère. Parmi les invités, on comptait des industriels,

des banquiers, des représentants du secteur de développement économique, des hauts fonctionnaires du ministère de l'Industrie et du Commerce ainsi que des représentants de la Ville. À la fin de l'activité, le maire Parent a adressé un mot aux promoteurs : « Nous vous avons invités parce que vous êtes des leaders dans le domaine du développement industriel. Nous voulons faire de vous des ambassadeurs de Boucherville. » En 1983, Boucherville comptait 179 établissements industriels et commerciaux, procurant du travail à près de 6 000 personnes.✱

### *La Corporation de développement économique de Boucherville (CDEB)*

Pour que Boucherville demeure dans la course et qu'elle soit en mesure de concurrencer ses rivales, les autorités municipales ont créé, le 2 novembre 1983, la Corporation de développement économique de Boucherville, sous la présidence de Jacques Hamel.

Lors de l'annonce de la création de la CDEB, le maire Parent a souligné que « ...notre développement économique va reposer sur toute une équipe qui ont [sic] des idées, possèdent de nombreux contacts et pourront jouer le rôle d'ambassadeurs de première classe ».

Comme son nom l'indique, la CDEB travaille au développement commercial et industriel de la ville. Elle regroupe des représentants du monde de l'industrie et des affaires, du ministère de l'Industrie et du Commerce, ainsi que des représentants de la Ville. Elle joue un rôle prépondérant dans l'essor économique que connaît Boucherville. Son conseil d'administration est formé de neuf personnes, soit deux élus, deux fonctionnaires municipaux, ainsi que cinq personnes qui viennent du domaine des affaires.

Les membres de la CDEB sont les ambassadeurs de la Ville auprès d'autres industriels et gens d'affaires. Le personnel fait de la prospection de clients, informe les intéressés pour faciliter l'implantation de leurs entreprises, négocie la vente des terrains selon les normes municipales, aide les nouveaux venus à s'intégrer dans la vie commerciale et industrielle bouchervilloise, et enfin, sert de lien auprès des différents directeurs de services de la municipalité.

Malgré les périodes économiques difficiles, Boucherville a su se faire connaître et attirer des industries de prestige sur son territoire de façon continue. Grâce à l'initiative et aux efforts du personnel de la CDEB, le parc industriel compte aujourd'hui plus de 400 entreprises, qui emploient près de 11 000 personnes. Ces entreprises, évaluées à près de 500 millions de dollars, versent environ 25 % des taxes foncières municipales.

Depuis quelques années, les autorités municipales ont ouvert au développement industriel le sud du chemin du Tremblay et la rue Eiffel, près de l'autoroute Jean-Lesage. Au cours de la même période, l'entreprise privée a développé, à son compte et en coopération avec la municipalité, les rues Ampère et Gay-Lussac. En 1976, après de nombreuses démarches, la Ville vend au gouvernement fédéral un terrain qui a permis l'implantation de l'Institut des matériaux industriels, une division du Conseil national de recherches du Canada en génie et matériaux, amenant un rayonnement à travers le Canada ainsi qu'à l'étranger.

La concentration de l'activité municipale près du boulevard De Montarville a permis au Conseil de créer un centre dynamique et a suscité l'implantation d'édifices à bureaux sur ce même boulevard, entre le boulevard du Fort-St-Louis et la route 132. D'autres édifices à l'intersection des boulevards de Mortagne et De Montarville, ou encore dans le secteur de la rue Ampère et du boulevard De Montarville, accueillent des entreprises de service et des bureaux de professionnels.‡

### *Le fossé industriel*

À l'ouverture du boulevard Industriel, la Ville pose les infrastructures nécessaires pour viabiliser les terrains industriels. Pour réduire les coûts, elle creuse un profond fossé sur le côté est du boulevard pour capter les eaux de surface du secteur industriel et du secteur résidentiel au sud du boulevard de Mortagne.

À cette époque, la construction la plus proche se situait à une distance d'au moins 2 000 pieds du fossé. À mesure que le secteur résidentiel s'est développé, des pressions sans cesse croissantes ont été faites afin de canaliser le fossé. Malgré les nombreux efforts du Conseil, cette canalisation ne s'est

réalisée qu'en 1988, car tous les projets de règlement antérieurs à cette date avaient été refusés par les citoyens.

Au début des années 1980, lors des discussions pour trouver une solution au problème, la Ville mentionne qu'après le remblayage du fossé, sur la bande de terrain de vingt pieds, on y érigerait la piste cyclable. Certaines personnes, ayant mal compris les intentions de l'administration municipale, ont répandu leur version des faits, soit que la Ville allait dépenser 1,3 million de dollars pour faire une piste cyclable sur une longueur de un mille. Ceci a créé une forte opposition au projet. Il a fallu attendre quelques années pour laisser tomber les poussières avant de présenter un nouveau projet, tout en évitant de parler de l'utilisation future du site, une fois le remblayage terminé.

En effet, à l'occasion de l'ouverture du secteur sud de la rue De Normandie, on a procédé à une nouvelle analyse du problème. La construction d'un collecteur spécial pour relier les égouts du secteur De Normandie au ruisseau Sabrevois aurait coûté plus de 4 millions de dollars, alors que la canalisation du fossé du boulevard Industriel et les corrections aux conduits du secteur De Normandie auraient coûté moins de 2 millions, ce qui a finalement permis le remblayage du fossé. La nouvelle canalisation était justifiée, d'autant plus que de nombreuses familles avec de jeunes enfants habitaient déjà le secteur. Le fossé de plus de dix pied de profondeur, rempli d'eau au printemps et à l'automne, représentait un risque évident pour ces enfants.\*

### *Le secteur commercial*

Pour éviter la construction d'un immense centre commercial, la Ville a réglementé ce secteur d'activité de façon à répartir de petits centres commerciaux sur l'ensemble du territoire. Ainsi, chacun peut bénéficier de services dans son voisinage immédiat. De plus, ce concept de centres commerciaux à échelle humaine a permis à des Bouchervillois de réaliser un rêve en mettant sur pied leur propre commerce.

De 1963 à 1966, Boucherville voit l'implantation de quatre modestes centres commerciaux le long du boulevard du Fort-St-Louis et un cinquième sur la rue De Varennes. En 1979, un centre à l'angle des

boulevards De Montarville et de Mortagne vient s'ajouter aux autres. Dans tous les secteurs, boulevard Marie-Victorin, dans l'Est, dans l'Ouest, boulevard de Mortagne, le secteur Sabrevois..., on trouve une concentration de petits commerces qui desservent chacun des quartiers de la ville.‡

### *L'Association des gens d'affaires de Boucherville (AGAB)*

L'AGAB, affiliée à la Chambre de commerce de la Rive-Sud, regroupe la presque totalité des commerçants, des professionnels et des industriels de la ville. Elle organise depuis quelques années le Salon du commerce, en plus d'une campagne d'achats à Boucherville sous le thème «Magavoisinons à Boucherville». Depuis 1985, ces deux activités permettent à la population de mieux connaître les services dont elle peut bénéficier et les entreprises génératrices d'emploi.

L'implantation d'industries et de commerces a contribué à rendre Boucherville de plus en plus autosuffisante dans de nombreux secteurs.‡

### *La Servitude Esso*

En 1969, la société Esso décide de relier Montréal-Est à Drummondville par un oléoduc. Selon les plans, les pipelines traversent le territoire de Boucherville et, plus particulièrement, le boulevard du Fort-St-Louis. Esso présente une demande d'approbation, sans payer de frais.

Après discussion, le Conseil conclut qu'un tel usage suppose pour la Ville l'obtention d'une compensation, ce qui a été signifié aux représentants de la société. Ces derniers s'opposent à tout paiement et décident de commencer les travaux, car Esso n'avait jamais rien déboursé à aucune autre municipalité.

Aussitôt commencés, aussitôt arrêtés par la Ville. Devant cette prise de position catégorique et ferme, les deux parties en sont venues à une entente. Esso a déposé dans un compte en fiducie la somme de 70 000 \$ pour 20 ans et les intérêts sont versés annuellement à la Ville. En 1990, la somme de 70 000 \$ a été versée dans le fonds de parcs.‡

## *Le déplacement de la voie ferrée*

Dès 1960, le Conseil entreprend des démarches pour le déplacement de la voie ferrée qui longe le boulevard du Fort-St-Louis. À cette époque, le motif principal utilisé par la Ville était d'assurer la tranquillité et la sécurité des citoyens, par l'élimination du bruit et des passages à niveaux.

D'ailleurs, depuis 1975, un règlement municipal interdit le sifflement des trains aux passages à niveaux entre 22 h et 7 h. De plus, la municipalité participe depuis 1965 à un programme de protection des passages à niveaux afin d'assurer une plus grande sécurité à la population.

Au fil des ans, le transport ferroviaire des matières dangereuses a augmenté en quantité et en importance. Ceci a incité les autorités municipales, dès 1980, à presser les gouvernements provincial et fédéral d'agir. Les études et les analyses ont clairement démontré l'urgence de minimiser les risques en cas d'incident ou d'accident sur la voie ferrée, ce qui justifie amplement le déplacement.

Le projet a maintenant reçu toutes les approbations des différentes instances et il ne reste plus qu'à trouver les sources de financement pour procéder à la phase de réalisation.



## *Le Service des permis et inspections*

**A**vant la création de ce service, l'émission des permis de construction et la vérification de la conformité des projets faisaient partie du travail de l'inspecteur des bâtiments, une tâche que l'on confiait, selon l'occasion, au secrétaire-trésorier, à l'ingénieur municipal ou à l'évaluateur municipal.

Le Service des permis et inspections, dirigé par Pierre Pion, voit à tout ce qui touche de près ou de loin aux permis de construction et à la conformité des réalisations par rapport aux plans conçus et autorisés par le Service de planification et d'aménagement. Il emploie les inspecteurs qui

doivent s'assurer que les règlements municipaux, entre autres, ceux qui ont trait à la construction résidentielle, commerciale ou industrielle, ont été respectés. Avec un souci particulier pour la qualité de la vie à Boucherville, ce service veille sur les projets d'intégration architecturale et les aménagements d'ensemble.



### *La réglementation des enseignes*

Le contrôle des enseignes publicitaires des commerces, des industries et des constructeurs d'habitations a nécessité de la part du Conseil de nombreuses heures de travail. La sévérité de la réglementation a suscité le mécontentement des gens d'affaires.

De concert avec l'Association des gens d'affaires de Boucherville, un comité conjoint s'est penché sur la question, pour finalement reconnaître la pertinence de la réglementation, tout en y apportant de légères modifications. Les enseignes doivent être sobres, de bon goût et limitées dans leurs dimensions, ce qui a été maintes fois souligné de façon positive par la population.

De plus, au fil des ans, la Ville a développé un concept d'enseignes directionnelles utilisant des pictogrammes afin de diriger les futurs acheteurs sur les sites de constructions résidentielles. Ceci évite la multiplication des enseignes qui constituent une pollution visuelle et représentent un grand irritant pour les citoyens.



### *Le Service de l'informatique*

**P**our suivre l'évolution technologique rapide, la Ville de Boucherville achète des équipements de bureau dès 1965. Ce premier pas dans la mécanisation du travail a permis de rationaliser les opérations, en répon-

dant aux besoins croissants des citoyens et de l'administration municipale. En 1971, on passe du système mécanique à la bureautique.

De 1972 à 1989, sous la responsabilité du Service de gestion financière, la Ville implante l'informatique en vue de rationaliser les opérations comptables et financières, par le suivi du contrôle budgétaire et la confection des rôles d'évaluation et de taxation. Les opérations répétitives ont été éliminées, sans compter l'économie de temps et la réduction des erreurs de transcription.

Graduellement, l'informatisation s'est opérée dans les autres services de la municipalité. En 1988, le Service de l'informatique a été créé et sa direction a été confiée à Guy Duval qui, depuis, veille au développement du réseau et à la gestion des ressources informatiques.



## *Le Service des communications*

Créé en 1991 sous la direction d'Anne-Marie Saint-Cerny, le Service des communications est le dernier-né des services de la Ville. Sa mission consiste à établir une communication constante entre les citoyens et leur municipalité.

En 1980, Boucherville se dote d'une politique de communication, notamment en embauchant une relationniste, Louise Legault. Depuis, et jusqu'à son récent départ en 1991, Louise Legault s'est occupée de la rédaction des communiqués, des dépliants explicatifs, de la tribune municipale hebdomadaire du journal local ainsi que de la conception du Bulletin officiel de la ville, l'*Info J4B*. Elle préparait également les conférences de presse et les documents pertinents à leur réalisation. Elle répondait aux questions de la population, accueillait les plaintes et les acheminait aux personnes concernées, en plus de voir à l'accueil des nouveaux citoyens. De 1991 à mai 1992, c'est Anne-Marie Saint-Cerny qui a occupé ce poste demeuré vacant depuis son départ.



## *La Bibliothèque*

La première bibliothèque municipale de Boucherville a vu le jour grâce à l'initiative de Thérèse Belisle, Madeleine Chagnon et Bibiane Ricard. En effet, dès 1960, un groupe de citoyens, en collaboration avec le Centre d'Art de Boucherville, tente d'obtenir une subvention gouvernementale pour implanter une bibliothèque publique.

Informées du projet, les autorités municipales donnent leur appui et trouvent un petit local sur la rue Notre-Dame. Après une collecte de livres auprès des citoyens, la bibliothèque ouvre officiellement ses portes le 10 novembre 1962. Compte tenu du budget très restreint et du manque de livres et d'espace, la bibliothèque n'offre à ses utilisateurs que des livres pour enfants.

Dès les débuts, d'autres bénévoles viennent offrir leur aide. Très vite, la pièce de la rue Notre-Dame ne suffit plus et la bibliothèque déménage dans la maison des Forestiers de la rue Saint-Charles. Là, l'espace est plus grand mais les lieux sont mal chauffés et les bénévoles grelottent de froid. La collection s'est élargie et, dès 1965, on offre des livres à une nouvelle clientèle, celle des jeunes adultes.

En 1966, avec la construction de l'hôtel de ville, la bibliothèque déménage encore une fois et occupe à cet endroit un pavillon complet où les adultes trouvent eux aussi des ouvrages qui répondent à leurs besoins. Après quelques années, la bibliothèque a pris de l'ampleur, les rayonnages sont devenus plus nombreux et l'espace est redevenu trop exigü compte tenu de l'augmentation du nombre d'abonnés. Le déménagement de la bibliothèque est devenu imminent.

Dès 1976, le Conseil envisage la construction d'un nouvel édifice mais le projet avorte par manque de ressources financières. En 1978, le ministre des Affaires culturelles du Québec, Denis Vaugeois, annonce l'octroi de subventions dans le cadre d'un programme provincial pour doter le Québec de bibliothèques publiques adéquates.

Boucherville profite du programme d'aide et bénéficie d'une subvention de 578 000 \$ sur un projet de construction totalisant 1 120 000 \$. Le projet



Inauguration officielle de la bibliothèque Montarville-Boucher-De La Bruère, novembre 1981. Dans l'ordre habituel : Denis Lazure, député de Bertrand et ministre des Affaires sociales; Jean-Guy Parent, maire de Boucherville; Guy Boucher De La Bruère, descendant de Pierre Boucher; Denis Vaugois, député de Trois-Rivières et ministre des Affaires culturelles du Québec; Florian Dubois, directeur de la bibliothèque.



En 1962, la première bibliothèque, située au 515 de la rue Notre-Dame, ouvre ses portes. De gauche à droite : André Quintal; M. Smith; Gilles Lebœuf; Robert Julien; Lise Lanctôt; Jacqueline Métivier; Clovis Langlois; Hugues Métivier; M<sup>re</sup> Joseph Poissant; Madeleine Chagnon et Thérèse Belisle. Assis : Rosario Therrien.

est réalisé en 1980, et en 1981 la bibliothèque Montarville-Boucher-De La Bruère accueille ses premiers utilisateurs.

Avec une superficie de 18 500 pieds carrés, cette nouvelle bibliothèque est de loin plus accueillante que le petit local de la rue Notre-Dame. En trente ans, l'horaire d'ouverture hebdomadaire de la bibliothèque passe de quatre heures en 1962 à plus de soixante-cinq heures en 1992. De plus, le nombre de prêts annuels est passé de 80 000 en 1976 à plus de 350 000 en 1991, ce qui représente une moyenne annuelle de 8,9 livres par personne.

En plus des prêts de volumes, la bibliothèque offre à ses usagers un service de référence, des expositions, des rencontres-conférences avec des auteurs, un service de prêt de cassettes audio et vidéo, ainsi que le visionnement de microfilms. En 1987, la bibliothèque s'est dotée d'un système informatique afin de simplifier aux utilisateurs, d'une part, la gestion des prêts et, d'autre part, la recherche documentaire.

La bibliothèque possède une section réservée au patrimoine. La prestigieuse collection comprend, entre autres, le fonds d'archives du Québec, soit un assortiment de plus de quatre cents ouvrages offerts par le ministère des Affaires culturelles du Québec. De plus, on y trouve une copie microfilmée de l'ensemble des documents qui traitent de Pierre Boucher et de ses descendants. Lorsque vous visiterez cette section, n'oubliez pas d'admirer le magnifique vitrail éclairé qui s'y trouve et qui représente les armoiries de Pierre Boucher.

La première bibliothécaire embauchée de 1965 à 1972 a été Renée Duchesne. De 1972 jusqu'en 1976, Bibiane Ricard a assuré l'intérim. Depuis 1976, Florian Dubois, directeur, veille à la bonne gestion de la bibliothèque.

# *Le Service récréatif et communautaire*

## *Les loisirs*

Au début des années 1960, et à la demande des paroisses dont la situation financière est de plus en plus difficile, le gouvernement du Québec adopte une loi qui interdit à une fabrique de posséder, d'exploiter ou de maintenir un centre de loisirs.

Comme partout ailleurs, les citoyens de Boucherville se tournent alors vers les autorités municipales pour leur demander de prendre en charge ce secteur d'activités. Avec le temps, le Service récréatif et communautaire s'est développé et a élargi ses horizons, non seulement aux domaines sportif et artistique, mais également aux domaines communautaire et socio-culturel, afin de mieux répondre aux attentes et à la demande de la clientèle.

Le 25 août 1963, Gaétan Sainte-Marie est embauché à titre de directeur du Service récréatif et communautaire jusqu'en mai 1972. En 1973, il est remplacé par Jacques Rioux. Ce dernier quitte à son tour en novembre 1977 et, depuis, c'est Ghislain Girard, récréologue, qui occupe ce poste.

Le secteur culturel municipal a pris un essor des plus intéressants avec l'embauche, en 1976, d'un premier responsable des activités socio-culturelles. Son travail consiste à offrir un soutien aux différents organismes qui assurent les activités existantes. De plus, il voit à la création, lorsque non existantes, des activités qui répondent aux attentes de la population, le tout dans les limites financières.✱

## *Le Conseil supérieur des loisirs de Boucherville (CSLB)*

Le CSLB a vu le jour avec la construction du Centre civique. En 1987, il a été aboli et remplacé par d'autres organismes à vocation artistique. Tout au cours de son existence, le CSLB a fait les recommandations qui s'imposent au Conseil municipal concernant les différentes activités sportives, culturelles et communautaires à organiser. Il s'est occupé aussi du concept de financement de ces activités, y compris la tarification et l'acceptation d'une politique d'appui aux organismes.

Les membres du CSLB ont fourni un apport positif, d'une part, en effectuant des analyses sur les besoins qui ont permis l'aménagement des parcs et des terrains de jeux, et, d'autre part, en proposant des idées pour la réalisation d'un centre culturel et communautaire.



### *Les arts et la culture*

Le 1<sup>er</sup> mars 1960 naît le Centre d'Art de Boucherville, un organisme privé sans but lucratif. En collaboration avec la municipalité, il a offert pendant plus de 25 ans des cours et des ateliers de toutes natures, pour toutes les catégories d'âges.

Chaque année, le Centre d'Art tenait des expositions dans la salle Pierre-Viger et dans le hall d'entrée de l'hôtel de ville, afin de faire connaître les talents bouchervillois au public. C'est d'ailleurs dans ce même édifice que, pendant plusieurs années, le Centre d'Art a offert ses cours et ses activités.

En 1982, le Centre d'Art a été le principal utilisateur des locaux du Centre culturel M<sup>gr</sup>-Poissant. Tout au long de son existence jusqu'en juin 1989, le Centre d'Art a été une pépinière d'artistes et a permis à plusieurs de s'épanouir dans le cadre de l'expression artistique.

Afin de promouvoir la culture, les autorités municipales consacrent, depuis quelques années, 1 % du coût de construction des nouveaux édifices pour y intégrer une œuvre d'art, afin de développer ce secteur essentiel de la culture.✱

### *Le Comité des lieux d'exposition*

Créé en 1981 et aboli en 1991 pour laisser la place à de nouveaux organismes culturels, le Comité des lieux d'exposition a contribué durant cette période à mieux faire connaître les artistes bouchervillois, par sa participation à dénicher des endroits d'exposition. Il voyait également au recrutement des exposants, aux vernissages et à l'information entourant les activités.

Restaurée en 1978 et ouverte au public en 1980, la maison dite Louis-Hippolyte-Lafontaine située au 314, boulevard Marie-Victorin est devenue, grâce au Comité, un lieu privilégié d'exposition. D'une durée de trois semaines chacune, ces expositions permettent de mettre en valeur les talents locaux ou régionaux.

À la même époque, et dans le même but, l'aménagement de vitrines éclairées le long des murs extérieurs de la salle du Conseil, à l'hôtel de ville, a permis, et permet encore, à de nombreux artistes de chez nous d'exposer de façon permanente, les aidant ainsi à vendre leurs œuvres.‡

### *Le Centre culturel M<sup>gr</sup>-Poissant*

En février 1975, un comité d'étude a été créé afin de déterminer les besoins de la population en ce qui a trait aux activités socio-culturelles. Après trois ans d'études, le Conseil décide d'entreprendre la construction d'un centre communautaire intégrant plusieurs éléments. Après des consultations publiques, le projet est mis en veilleuse.

En juillet 1984, le Conseil signe à l'unanimité l'offre d'achat du vieux presbytère Sainte-Famille afin de le transformer en centre socio-culturel, tout en lui conservant son cachet architectural. Cette acquisition s'intégrait dans la mission de la municipalité et le projet a reçu l'approbation de toutes les parties, d'autant plus qu'une subvention provinciale réduisait l'impact financier direct sur la population. Le Centre culturel M<sup>gr</sup>-Poissant a été inauguré en octobre 1986.

Dans le cadre du Programme d'amélioration de quartiers, la Ville a acquis l'immeuble situé au 31, rue Pierre-Boucher, abritant alors la Quincaillerie Denis Racicot. Depuis la rénovation de l'édifice en 1982, le Conseil a confié la gestion de l'endroit au Club de l'Âge d'or de Boucherville, qui anime plusieurs activités pour ce segment de la population. De plus, la Ville a loué les locaux de l'ancienne école Marguerite-Bourgeois et a confié à l'Action Bénévole de Boucherville la responsabilité d'y accueillir les associations qui tiennent des activités sociales.

Au cours des deux dernières décennies, la vie associative s'est considérablement développée à Boucherville. Ceci a permis, d'une part, de favoriser les activités familiales et, d'autre part, de briser l'isolement et la solitude des personnes seules. La Ville contribue à l'essor de la vie communautaire

en mettant gratuitement à la disposition des organismes bénévoles des locaux, du matériel et des équipements pour faciliter leur travail.

En 1991, et à la suite d'une profonde réflexion par le Comité sur le développement culturel, le Conseil a mis à jour sa politique d'appui aux organismes communautaires et culturels. Ceci a permis la création d'une table de concertation et, par la suite, la naissance du Conseil des arts et de la culture, de la Société des organismes culturels accrédités et de la Société du patrimoine de Boucherville. De plus, le regroupement des organismes communautaires accrédités et le regroupement des organismes sportifs accrédités ont été formés et constituent des groupes-conseils auprès des autorités municipales, en vue d'établir des priorités d'intervention dans les différents secteurs.



### *Les sports*

Dès 1964, et au fil des années, Boucherville a mis à la disposition de la population un ensemble d'équipements sportifs, à commencer par le Centre sportif Pierre-Laporte, l'aréna intérieur et les patinoires extérieures, les piscines intérieure et extérieure, les pentes de glissade et de rouli-roulant, les courts de tennis, les terrains de soccer, de baseball et de balle molle, les salles de judo, de karaté et de tir à l'arc, le mini-putt, les gymnases, et enfin, les vingt-cinq kilomètres de pistes cyclables.

L'inauguration officielle du premier complexe sportif, appelé alors Centre civique, a eu lieu en octobre 1966. Une semaine de festivités a marqué l'événement. Chaque journée était consacrée à un groupe de la population, notamment les représentants des organismes sportifs et culturels.

Cependant, dès octobre 1965, l'aréna était prêt pour accueillir les amateurs du patin libre et artistique et les hockeyeurs. En février 1966, la piscine intérieure a été ouverte au public. Depuis, d'autres installations sportives se sont ajoutées et offrent aux citoyens de tout âge un ensemble d'activités familiales ou individuelles.

La forte participation aux activités sportives est continue et témoigne du grand intérêt de l'ensemble de la population, grands et petits. Les organismes autonomes utilisent la plupart des installations. En effet, des milliers

de bénévoles se dévouent sans relâche afin d'assurer, particulièrement aux jeunes, un ensemble d'activités répondant aux besoins.‡

### *Le Centre sportif Gilles-Chabot*

Dès novembre 1982, on confie au conseiller Hugues Aubertin le dossier de la construction d'une nouvelle patinoire couverte afin de répondre aux demandes formulées par la population avant les élections de la même année.

Deux ans d'efforts soutenus et de consultations ont été nécessaires afin de doter la ville de cette nouvelle installation devenue indispensable tout en évitant l'endettement. En effet, la solution retenue a abouti à la création, par un groupe de citoyens, de la Société d'exploitation des glaces de Boucherville (SEGB), un organisme à but non lucratif.

Il a fallu acheter le terrain de la Commission scolaire régionale de Chambly, modifier le zonage, préparer les plans et devis, entreprendre les démarches du financement permanent et temporaire, sans compter une multitude d'autorisations et de contrats à signer entre la Ville, la SEGB et plusieurs autres intervenants, pour mener à bien ce projet.

Grâce à une politique municipale de développement contrôlé, la Ville assure une meilleure gestion de ses équipements sportifs collectifs selon leur capacité d'accueil. En effet, ces limites évitent la surutilisation des équipements causée par l'arrivée massive de résidents qui désirent s'inscrire à différentes activités sportives et culturelles. Par conséquent, la planification des investissements futurs s'en trouve facilitée.

Depuis plus de dix ans le nombre d'inscriptions aux différentes activités de groupe s'est maintenu au même niveau bien que la population ait doublé. Une telle stabilité dans les inscriptions est due au fait que les nouveaux inscrits ne font que remplacer les départs. Par conséquent, les installations actuelles suffisent à la demande.

L'utilisation quotidienne des équipements sportifs occasionne une usure et génère un vieillissement qui peut augmenter les risques d'incidents ou d'accidents. Un programme de remplacement des équipements a été adopté et mis en application afin d'assurer aux utilisateurs des installations sécuritaires et en bonne condition.

Dans un souci d'équité envers tous ses contribuables, la Ville porte une attention particulière lors de la construction de nouveaux édifices ou de la rénovation des édifices existants pour faciliter l'accès aux handicapés. C'est dans cette perspective qu'un équipement spécial a été aménagé à la piscine pour permettre aux personnes handicapées de pratiquer la nage au même titre que les autres utilisateurs. De plus, le programme des activités estivales comprend un volet à l'intention de cette clientèle trop longtemps négligée, volet prolongé tout au long de l'année avec le programme « Samedi de m'amuser ».

Depuis quelques années, une politique d'aide aux athlètes a été mise en vigueur pour encourager l'élite sportive. Cette politique s'applique également au domaine culturel pour favoriser l'excellence. Il s'agit d'un appui modeste mais qui demeure nécessaire pour motiver les gens au dépassement.

En signe de reconnaissance, trois équipements sportifs portent aujourd'hui des noms célèbres. Le Centre civique est devenu en 1971 le Centre sportif Pierre-Laporte, en mémoire du ministre des Affaires municipales assassiné lors de la crise d'octobre de 1970. Le Centre sportif Gilles-Chabot porte le nom d'un homme qui a joué un rôle important dans l'histoire de la ville. Enfin, la patinoire intérieure du Centre sportif Pierre-Laporte est devenue, depuis le 6 septembre 1989, l'aréna Charles-Bruneau, en mémoire d'un jeune Bouchervilleois qui a ébloui le Québec entier par son courage dans sa lutte contre la leucémie. †

### *Les pistes cyclables*

Avec la construction du Centre civique et de l'École polyvalente De Montagne en 1965, il est devenu nécessaire de relier les deux établissements par un réseau sécuritaire pour les jeunes écoliers qui venaient pratiquer leur sport favori. De plus, puisqu'il n'y avait pas de transport en commun à cette époque, les jeunes de toute la ville devaient faire le trajet soit à pied, soit à bicyclette.

Au cours de quelques réunions entre Gilles Chabot, Dominique Riendeau, Réal Crevier et moi-même, nous avons développé une idée qui a été proposée au Conseil. Ce dernier a concrétisé le projet dès août 1965. En effet, il s'agit du concept de « bandes cyclables », soit une partie de la rue réservée à l'usage des cyclistes avec une signalisation appropriée.

Les deux premières bandes cyclables ont été tracées sur deux tronçons pour une distance totale d'environ sept kilomètres : l'une sur le côté sud du boulevard du Fort-St-Louis, entre les rues Tailhandier et De Mézy, et l'autre, sur le côté est du boulevard De Montarville, entre les boulevards du Fort-St-Louis et de Mortagne.

Au printemps 1983, la municipalité a procédé à des travaux d'amélioration des pistes, plus particulièrement sur le boulevard De Montarville, afin d'assurer la sécurité des piétons et des cyclistes. C'est au cours du même été que les Bouchervillois ont pu bénéficier d'une piste cyclable avec vue sur le fleuve, qui longe la rue Marie-Victorin sur plusieurs kilomètres.

Depuis, le réseau s'est développé et permet à toute la population de jouir des vingt-cinq kilomètres de pistes et bandes cyclables, et le plan d'ensemble prévoit le raccordement avec Longueuil dans un proche avenir.

Enfin, les feux de signalisation au coin de la rue Samuel-de Champlain et du boulevard De Montarville possèdent une signalisation spéciale pour les cyclistes et les piétons, allouant à chacun un temps pour traverser en toute sécurité ces artères achalandées. †

### *Le site de glissade d'hiver*

Le long de la rue Quesnel, la Ville possède un petit terrain boisé avec une plaine. En 1984, pour joindre l'utile à l'agréable, la Ville décide de modular le terrain pour rendre l'endroit plus attrayant visuellement, tout en permettant aux jeunes de l'utiliser pour glisser sur la neige l'hiver.

Ce projet s'inspirait d'une côte aménagée lors de la construction du Centre civique près de la route 132 et du boulevard De Montarville, où des jeunes venaient glisser l'hiver. Devant la popularité de cette côte auprès des jeunes, les autorités municipales ont voulu répéter l'expérience dans un autre secteur de la ville.

La réalisation du projet dans le secteur Sabrevois a suscité des réactions négatives de la part des résidents qui ont forcé la Ville à interrompre les travaux. En effet, le dépôt de nombreux voyages de terre a fait craindre aux

résidents du secteur la réalisation d'un projet inesthétique. Une rencontre entre les citoyens et la direction de la Ville a permis de reprendre les travaux, mais seulement après la promesse formelle que si les citoyens étaient insatisfaits du résultat, la Ville s'engageait à modifier les monticules ou à les éliminer. Évidemment, les autorités municipales avaient confiance dans leur projet, avec raison d'ailleurs. Une fois terminé, le projet a été bien accepté de tous.



## *Le communautaire*

### *La Maison des jeunes (MDJ)*

En 1975, la Maison des jeunes quitte ses locaux temporaires du boulevard Marie-Victorin, près du parc industriel Lavoisier, pour s'installer au 20, rue Pierre-Boucher, un édifice très célèbre dans l'histoire de Boucherville. En 1982, dans le cadre du Programme d'amélioration de quartiers, le bâtiment est rénové pour mieux répondre aux besoins des jeunes.

Et voici l'historique du 20, rue Pierre-Boucher. Il y a plusieurs années, la partie avant de l'édifice a servi comme station de pompage pour l'alimentation en eau potable de la municipalité. Par la suite, de 1961 à 1966, le bâtiment a été agrandi et utilisé comme hôtel de ville et c'est à cet endroit que plusieurs grandes décisions portant sur l'avenir de Boucherville ont été prises. À part des bureaux de l'administration, on y trouvait le poste de police et le garage qui a abrité le premier camion de pompiers que la Ville a acheté en 1949. De 1966 à 1970, l'édifice a été transformé en bureau de poste, alors que de 1970 à 1975, les locaux ont accueilli les Éditions du Sablier. Depuis 1975, la Maison des jeunes y anime ses activités.

Le rassemblement des jeunes dans cet édifice n'est pas sans causer des problèmes et soulever le mécontentement des voisins. En effet, plusieurs plaintes ont été formulées à l'administration municipale, ce qui a conduit à la création d'un comité formé d'animateurs de la Maison et de résidents du secteur afin de trouver un *modus vivendi*. Entre-temps, les jeunes continuent de s'y rendre et de dépenser leur trop plein d'énergie.



## *Le Service des ressources humaines*

Jusqu'en 1976, la gestion du personnel, l'embauche, la formation, les négociations et l'application des conventions collectives de travail faisaient partie des tâches du directeur général. Avec l'augmentation du personnel, l'évolution des relations de travail et la syndicalisation, le Conseil a décidé de mettre sur pied le Service des ressources humaines. Dès la création du Service, Robert Cardinal est embauché comme directeur et il y travaille de 1976 jusqu'en septembre 1977. À son départ, il est remplacé par Langis Paradis, C.R.I., qui est toujours titulaire du poste.

Dès 1970, la direction de la Ville met l'accent sur la formation de son personnel en organisant annuellement des stages de formation, pour les cadres et les cadres intermédiaires. Au fil des ans, plusieurs sujets ont été abordés, notamment la gestion par objectifs, les principes administratifs, la gestion du temps, le gestionnaire rentable, etc.

Depuis longtemps, la Direction générale a privilégié la gestion des ressources humaines, car le personnel représente la force de la municipalité. La population établit ses premiers contacts avec les employés et juge ainsi de l'efficacité de l'administration.

Au début des années 1980, la Ville a organisé pour ses employés une journée « d'initiation à la vie municipale » dans le but d'informer chaque employé sur son rôle dans l'organisation et de susciter chez lui une fierté dans l'exercice de ses fonctions au service de la population et, par conséquent, pour mieux répondre aux attentes des utilisateurs.

Cette journée a permis aux employés de connaître la mission de la Ville, soit « satisfaire les besoins des citoyens », ainsi que les rôles politique, administratif et législatif des élus, le processus décisionnel, les rôles et responsabilités de la Direction générale et des différents services, en terminant avec le rôle et la place prépondérante de l'employé dans la prestation des services. Une journée est consacrée à cette initiation chaque fois que de nouveaux employés sont embauchés.

En 1982 et 1983, la Direction générale a organisé vingt-cinq rencontres petits-déjeuners avec les employés, par groupe de douze, afin d'échanger

avec eux sur la mission de la Ville, mais surtout pour écouter leurs suggestions concernant la gestion de la municipalité et l'organisation du travail.

Plus de cent suggestions ont été émises, et par la suite analysées au cours de réunions regroupant la Direction générale et les directeurs de services. Environ 60 % des suggestions ont été retenues et appliquées, ce qui non seulement a permis des économies de toute nature, mais a suscité motivation et fierté chez le personnel.

Depuis 1988, Boucherville participe à deux programmes : l'accès à l'égalité et l'aide aux employés. En effet, dans le cadre du programme d'accès à l'égalité, la direction de la Ville a analysé, avec la collaboration des syndicats concernés, les différents plans d'intervention et d'intégration des femmes au travail.

Comme partout ailleurs, la Ville de Boucherville compte parmi ses employés des personnes aux prises avec des problèmes d'alcool ou de drogues, ce qui influence leur comportement et, souvent, se reflète au travail. En 1990, les autorités municipales ont accepté l'introduction d'un programme géré par une entreprise privée regroupant des professionnels spécialisés dans la solution de ces problèmes. Il s'agit d'un programme accessible à tous les employés, sur une base volontaire, et qui leur assure une aide face à plusieurs problèmes auxquels ils sont confrontés.

En 1990, un document intitulé *Carnet de l'employé* a été conçu, rédigé, imprimé et un exemplaire a été distribué à chaque employé. Il s'agit d'un document qui regroupe des informations générales concernant les conditions de travail et toutes les données pertinentes à l'employé et à son statut. On y trouve un bref aperçu de la mission de la Ville, quelques notes historiques, la structure politique et administrative de la municipalité, une description sommaire des services municipaux, la localisation des édifices publics, ainsi que des renseignements ayant trait à l'ensemble des règlements les plus usuels.

↪

### *La syndicalisation*

La syndicalisation des employés de bureau et des employés manuels s'est inscrite dans un mouvement du début des années 1960, ayant comme

objectif de dépolitiser la fonction publique municipale et de permettre au personnel d'améliorer ses conditions de travail, qui laissaient souvent à désirer.

La syndicalisation limite généralement la liberté d'action de l'employeur. De plus, elle oblige les parties syndicale et patronale à développer un contrat social qui, dans la mesure du possible, vise à assurer à chaque employé un traitement décent, éliminant du coup les injustices causées par le favoritisme de la direction, maintes fois discriminatoires.

À Boucherville, l'élément déclencheur de la syndicalisation a été la décision unilatérale des autorités municipales de réduire le nombre des congés fériés payés de sept à cinq jours par année, et le refus de la Ville d'augmenter les salaires, la demande des employés ayant été jugée exagérée.

Le 2 août 1965, les cols blancs et les cols bleus, soit tout le personnel de bureau et des travaux publics, obtiennent leur accréditation au sein du Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 962.

Dès l'accréditation, la Ville signe le premier contrat de travail intervenu avec ses employés. Cette entente prévoyait un système d'évaluation des fonctions pour tous les cols blancs et les cadres. En 1974, un système applicable plus particulièrement au personnel de direction a été élaboré, tandis que celui des cols bleus avait été introduit en 1973.

Dans le but d'éliminer toute iniquité ou discrimination salariale, la Ville a prévu l'évaluation de tous les emplois par un système de points accordés selon les tâches. Par la suite, le nombre de points est quantifié afin de déterminer les classes, donc d'établir les échelles de salaires. Cette initiative était considérée à l'époque comme très novatrice pour une municipalité de la taille de Boucherville.

Au début, les représentants syndicaux ont été très réticents face au projet d'évaluation des emplois, car l'implantation d'un tel système ne faisait pas partie des mœurs. Il a fallu plus de six mois de discussions et d'échanges pour faire accepter le projet à la partie syndicale.

Le 22 décembre 1966, le personnel du Service de police se syndique et la première convention collective couvrant les policiers, excluant le personnel de direction, a été signée en 1967.

Au fil des années, la Ville a humanisé ses relations avec ses employés. Elle a fait bénéficier le personnel d'une gamme complète d'avantages sociaux. En voici quelques exemples.

Depuis qu'une entente est intervenue en juillet 1965 entre la direction du syndicat et la municipalité, le salaire des employés est payé par dépôt direct à la succursale bancaire de l'employé. Cette initiative permet à l'employé de disposer rapidement de son argent. La Ville bénéficie ainsi d'une réduction, d'une part, des coûts de l'émission des chèques hebdomadaires et, d'autre part, du temps nécessaire pour la conciliation bancaire mensuelle.

Dans les années 1960, chaque employé avait droit à une journée et demie de congé de maladie payé par mois. Ces journées étaient cumulées dans une banque et, si par malheur l'employé tombait malade pour une longue période, il ne recevait qu'une paye en fonction du nombre de jours accumulés et selon le dernier salaire touché avant la maladie. S'il n'avait pas d'assurance privée, il devait recourir à la charité ou à l'assistance publique.

Lors des négociations collectives de 1970, la Ville propose aux syndicats de ses employés un nouveau régime de protection en cas de maladie à long terme, moins dispendieux pour la municipalité, et combien sécurisant pour l'ensemble du personnel. En vertu de ce nouveau régime, et en cas de maladie, tout employé ayant complété sa période de probation reçoit son plein salaire de la Ville pendant les six premiers mois. Par la suite, il bénéficie d'une assurance-maladie équivalant à 60 % de son salaire brut, et ce, jusqu'à sa retraite.

Le 4 février 1974, les employés manuels affiliés au Syndicat canadien de la Fonction publique se séparèrent de la section locale 962 pour faire partie de la section locale 1640, afin de mieux satisfaire leurs besoins spécifiques.

Avant la syndicalisation, les cols blancs travaillaient cinq jours par semaine, à raison de trente-deux heures et demie par semaine. Depuis novembre 1977, certains cols blancs répartissent leur semaine de travail sur quatre jours au lieu de cinq, tout en travaillant le même nombre d'heures.

En effet, les employés du Service de l'informatique ont été les premiers à expérimenter cet horaire, assurant ainsi quarante heures de service par semaine, étant donné qu'ils coordonnaient toutes les activités informatiques

de la Ville à partir de l'ordinateur central. Cette rationalisation des opérations a augmenté la production de 25 %, puisque l'équipement en place n'exige pas de débours additionnels.

En 1980, un comité mixte a été chargé d'étudier la possibilité d'étendre à tous les services le concept de quatre jours de travail, pour un total hebdomadaire de trente-deux heures et demie. Pendant plus de deux ans, on a procédé à des essais, à des analyses et à des modifications pour satisfaire toutes les parties. Finalement, on a implanté graduellement un horaire élargi dans tous les services, tout en tenant compte des différents besoins et des situations particulières. Ceci permet à la Ville d'offrir à la population un plus grand nombre d'heures d'ouverture pour un coût minime. Tout système étant non statique, il est sujet à révision selon l'évolution des besoins.

Au fil des négociations, les policiers passent de la semaine de quarante-huit heures à la semaine de quarante heures, réparties sur trois ou quatre jours, à raison de douze heures par jour.

Les journaliers quant à eux sont passés de quarante heures à trente-sept heures et demie par semaine. Dans leur cas, ce qui semble être une réduction du temps de travail n'en est pas une. En effet, auparavant, ce groupe d'employés avait droit à deux pauses totalisant trente minutes par jour, mais les pauses s'allongeaient souvent jusqu'à une heure par jour en raison du temps de transport pour se rendre aux lieux de leur pause. C'est donc l'abolition de la pause café qui a permis la réduction apparente des heures de travail, éliminant du même coup un grand irritant pour la population qui ne voyait pas d'un bon œil la réunion au même restaurant de plusieurs véhicules de la Ville au moment des pauses.

Le 25 août 1990 les pompiers volontaires obtiennent leur accréditation syndicale et présentent un projet de convention collective qui a été signée dans l'harmonie.

es

### *Les grèves*

De 1975 à 1978, les négociations ont été particulièrement difficiles. En 1976, pour contrer l'inflation galopante, le gouvernement fédéral fixe un barème limitatif pour les hausses salariales. À leur tour, les employés font

des pressions pour forcer la Ville à passer outre à ces mesures. La négociation collective se règle finalement selon les paramètres d'Ottawa, mais après une grève de deux semaines, en une belle période estivale.

En effet, les employés déclenchent un débrayage d'une heure pour signaler leur mécontentement. La Ville réplique en imposant la suspension de tous les employés de bureau. Le 8 juin, la partie patronale décrète un lock-out et ferme ses bureaux jusqu'au 14 juin. En réponse, le syndicat ajoute une semaine de grève, et l'affaire se termine le 21 juin.

L'année 1977 a été celle d'une longue grève au niveau municipal. Comme leurs pairs des villes de Saint-Lambert et de Saint-Jérôme, qui étaient respectivement en grève et en lock-out, les cols bleus de Boucherville font la grève d'avril jusqu'en septembre. Le conflit fait même la une du journal.

Au début des négociations pour le renouvellement de la convention collective, la partie syndicale est représentée par un négociateur syndical venant du secteur des affaires sociales et habitué au syndicalisme «de combat». Selon lui, toutes les demandes des employés doivent être satisfaites, même lorsqu'elles sont contradictoires entre elles. Cette philosophie s'est reflétée d'ailleurs dans les demandes utopiques et contradictoires déposées à la table des négociations.

À la réception des demandes, les autorités municipales sont surprises et ne voient pas comment il serait possible d'arriver à élaborer un contrat de travail qui puisse satisfaire les deux parties. De nombreuses rencontres ont eu lieu entre la direction de la Ville et les représentants syndicaux, mais toutes ont été infructueuses, car les parties avaient pris des positions diamétralement opposées. Devant l'entêtement des deux parties, les ouvriers déclenchent la grève le 15 avril 1977, paralysant du même coup toutes les activités de loisirs et des travaux publics.

Pour certaines fuites dans les conduits d'aqueduc, la Ville négociait avec le syndicat des ententes spécifiques afin de procéder aux réparations et le salaire des grévistes qui avaient travaillé était directement versé au syndicat. Avec la prolongation de la grève, les exigences syndicales ont augmenté jusqu'à la démesure. Il faut se rappeler qu'en ce temps-là, il n'y avait pas reconnaissance des services essentiels ni de loi anti-briseurs de grèves. Par exemple, à la suite du bris d'un conduit, le syndicat refuse

d'effectuer la réparation. Devant cette situation, les autorités municipales n'avaient d'autres choix que de faire appel à une entreprise privée. Au cours de leur travail, les employés de l'entreprise privée ont été victimes d'actes de violence perpétrés par les syndiqués impatients, ce qui a nécessité l'intervention de la police.

Le 22 juin 1977, une rencontre informelle est tenue entre la direction de la Ville et le syndicat pour tenter d'en arriver à une entente. Au cours de la journée, les parties conviennent d'une stratégie qui satisfait tout le monde. En se quittant le soir, tous étaient convaincus d'un règlement imminent pour le lendemain à l'occasion de la rencontre prévue en présence du conciliateur.

Le lendemain, le scénario change. Dès les premiers moments de la conciliation et tout au long de la journée, le négociateur syndical a soumis continuellement de nouvelles demandes ou a modifié constamment ses positions, essayant d'obtenir plus que ce qui avait été convenu la veille. Cette stratégie a choqué la partie patronale et a fait avorter l'entente que l'on croyait alors possible.

Dans la nuit du 7 juillet, des intrus sont entrés à l'hôtel de ville par une fenêtre du bureau du Service du personnel et ont versé du goudron partout dans mon bureau, sur les dossiers, sur les meubles, sur le tapis. Au cours de la même nuit, cinq vaches ont été tuées en campagne. On devait en déposer une devant la résidence du maire Julien, une devant ma résidence et une troisième sur le terrain de l'hôtel de ville. L'auteur du méfait n'a pas réussi à se faire prêter un camion par l'un de ses amis, ses facultés étant trop affaiblies par la consommation d'alcool. Enfin, au cours de cette nuit déjà fertile en événements, un individu à bord d'un véhicule en marche a tiré quelques coups de feu sur la résidence du maire.

Inutile de dire que ces événements dramatiques, jumelés aux invectives contre le Conseil et les négociateurs de la partie patronale, n'étaient pas de nature à créer un climat propice aux négociations. Comme d'habitude, la direction syndicale jurait ses grands dieux n'être pour rien dans ces incidents et a essayé de convaincre la direction municipale qu'il n'y avait aucune relation entre ces méfaits et les négociations. Évidemment, la partie patronale n'a pas accepté cette interprétation, car de tels événements ne se produisent qu'en période de négociations.

Le 4 août, à mon retour de mes vacances annuelles, il y a eu une rencontre en présence du conciliateur. Une entente de principe sur le contenu de la convention s'est dégagée de la rencontre, sans qu'il y ait toutefois reprise du travail, car les exigences de la partie patronale concernant le protocole de retour au travail étaient considérées par les représentants syndicaux comme irréalistes.

En effet, dans le cadre du protocole de retour au travail, la Ville exigeait que les individus impliqués dans les méfaits subissent des sanctions alors que le syndicat demandait pour sa part que la Ville efface tout, oublie tout et n'en parle plus; la Ville devait même s'engager à n'entreprendre aucune procédure légale, civile ou criminelle, contre les responsables. Cette stratégie syndicale était coutumière et le Conseil municipal ne voulait d'aucune façon s'y associer, car cela représente un encouragement à l'utilisation de la violence en période de grève.

Voilà pourquoi la grève a pris fin seulement à la mi-septembre, malgré les ententes sur le contrat de travail intervenues entre les deux parties le 4 août. Ce n'est qu'après acceptation par la direction syndicale du protocole de retour au travail prévoyant certaines sanctions contre les fauteurs de trouble que le retour au travail a été possible. Il s'est enfin réalisé dans le calme et à la satisfaction des syndiqués et de la Ville, au grand soulagement de la population qui avait été privée d'un ensemble de services pendant près de six mois.



### *Le rayonnement*

La direction de la municipalité a toujours encouragé l'engagement de son personnel dans les activités régionales ou provinciales. Ainsi, la Direction générale s'assure d'un réseau de contacts des plus utiles et maintient la municipalité à la fine pointe des concepts de gestion, d'administration et de développement.



### *L'Union des municipalités du Québec (UMQ)*

Le maire Langlois a été élu membre du conseil d'administration de l'UMQ de 1968 à 1971. Lors du congrès annuel de 1971, il a été élu président de

l'UMQ. Il a apporté sa contribution, son expérience de l'administration municipale et son influence au sein de cet organisme de défense des droits et des intérêts des municipalités.

Le maire Julien a été élu membre du conseil d'administration de l'UMQ de 1976 à 1978. Il a agi également à titre de président du congrès de l'Union des municipalités du Québec en 1978.

Le congrès de 1977 s'est déroulé à l'hôtel Hilton de Québec. Lors d'un atelier sur les structures et les services de l'UMQ à ses membres, présidé par le maire Julien, et où j'agissais comme secrétaire, j'ai suggéré la mise sur pied de cours de formation à l'intention des élus municipaux. La suggestion a été retenue par les participants et a été acheminée par la suite au conseil d'administration.

Après analyse des besoins, le conseil d'administration de l'UMQ a créé un comité pour la formation des élus, où j'ai siégé à titre de représentant de l'ADGMQ. Le mandat du comité consistait à concevoir un programme de formation. Le comité a proposé un énoncé de politique pour la formation qui a été adopté par l'UMQ. De plus, le comité a préparé un document portant sur la gestion municipale, lequel est expédié aux nouveaux élus dans le mois qui suit leur élection.

À la suite des recommandations du comité de formation, l'UMQ a élaboré un ensemble de cours à l'intention des élus, anciens et nouveaux, portant sur plusieurs sujets : la gestion municipale; les rôles, devoirs, pouvoirs et responsabilités des élus et des fonctionnaires; le budget; l'information aux citoyens. Tous ces cours permettent aux administrateurs publics d'acquérir en peu de temps les connaissances essentielles à leurs fonctions, ce qui facilite leur travail de décideurs.

Lors du congrès de 1978, le maire de Montréal Jean Drapeau prononce une allocution présentant un vibrant plaidoyer en faveur de l'autonomie municipale. Guy Tardif, alors ministre des Affaires municipales, effectue lors du banquet une réplique humoristique en réponse au discours du maire de Montréal. Maniant mal l'humour, il crée un grand malaise au sein des congressistes et plusieurs d'entre eux l'ont hué copieusement ou ont quitté la salle. Le maire Julien qui présidait le congrès, dans ses remerciements au ministre Tardif, a calmé les esprits et a réduit les tensions en

disant : «Vous savez, lorsque deux dinosaures se rencontrent, il y a des vagues et des éclaboussures.»

Avec la bénédiction du Conseil, les directeurs des quatorze services de la municipalité participent activement aux activités de leurs organismes professionnels. En voici des exemples éloquentes.

Claude Caron, greffier de la municipalité, est membre actif de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec.

Denis Chagnon, ingénieur, est le directeur du Service du génie. Il est membre actif de l'Association québécoise des techniques de l'eau et vice-président de l'Association des ingénieurs municipaux du Québec, où il fait bénéficier ses collègues de son expertise.

Florian Dubois, directeur de la bibliothèque, est membre fondateur de l'Association des directeurs de bibliothèques publiques du Québec. De 1982 à 1984, il a été le vice-président de la Corporation des bibliothécaires du Québec. De plus, et dans le cadre de son travail, il bénéficie d'un bon réseau de contacts au sein du ministère des Affaires culturelles du Québec.

Guy Duval, directeur du Service de l'informatique, est membre actif de l'Association des informaticiens municipaux du Québec.

Ghislain Girard, directeur du Service récréatif et communautaire, travaille activement au sein de comités de l'Union des municipalités du Québec. À titre de délégué de l'Union, il a déjà collaboré à la préparation et à la réalisation du Sommet québécois du loisir municipal et du Sommet québécois sur la faune. Membre fondateur du Regroupement québécois du loisir municipal, il en a été le président de 1983 à 1985. De par ses fonctions, il a participé au Sommet socio-économique de la Montérégie et au Sommet de la Société des jeux du Québec. Il fait également partie du conseil d'administration du Conseil régional des loisirs.

Guy Godbout, directeur du Service d'évaluation, est membre actif de l'Association des évaluateurs municipaux du Québec. Il est également membre de la Corporation professionnelle des évaluateurs agréés du Québec, où il agit à titre de correcteur des examens d'admission des futurs membres.

Christian Hébert, directeur du Service de planification et d'aménagement du territoire, est directeur de l'Association des urbanistes et aménagistes du Québec. Il est également membre actif de la Corporation des urbanistes du Québec, de l'Association québécoise des urbanistes et de l'Institut canadien des urbanistes.

Claude Laurent, directeur du Service de sécurité publique, est membre actif de l'Association des directeurs de police et pompiers du Québec. Il est également membre de la Société de criminologie du Québec.

Jacqueline Monette, greffière de la Cour municipale, a participé activement à la fondation de l'Association des greffiers des cours municipales du Québec et en est l'actuelle présidente. Cette association a joué un rôle important dans la formation du personnel de direction des cours municipales, augmentant ainsi la compétence professionnelle des membres.

Langis Paradis, directeur du Service des ressources humaines, est membre actif de la Corporation professionnelle des conseillers en relations industrielles du Québec. Il fait également partie du conseil d'administration de la Corporation des gestionnaires municipaux en ressources humaines du Québec, où il agit à titre de directeur.

Pierre Pion, directeur du Service des permis et inspections, fait partie du conseil d'administration de l'Association des devis de construction Canada – Section Montréal. Il est également membre actif de l'Ordre des architectes du Québec et de l'Association des agents de bâtiments du Québec.

Yves Provost, trésorier et directeur du Service de gestion financière, est membre actif de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, où il siège au Comité des normes comptables. Ce comité regroupe des représentants du ministère des Affaires municipales du Québec, de la COMAQ et de l'Ordre des comptables agréés du Québec.

Anne-Marie Saint-Cerny, directrice du Service des communications, est membre actif de l'Association des communicateurs du Québec. Elle est également membre du Publicité Club de Montréal.

Daniel Trudeau, directeur du Service des travaux publics, est membre actif de l'Association des travaux publics d'Amérique.

## *Le transport en commun*

Dès juillet 1963, le Conseil municipal se préoccupe du transport en commun. Il invite alors Chambly Transport, une entreprise privée qui couvre déjà une partie de la Rive-Sud, à desservir le territoire de Boucherville.

Malheureusement, le projet n'a pu être concrétisé, car c'est la compagnie Provincial Transport qui détenait le permis de transport couvrant Boucherville. Cette entreprise effectuait du transport interurbain de Sorel à Montréal, alors que le Conseil désirait relier Boucherville à Montréal ainsi qu'aux autres villes de la Rive-Sud.

En 1971, une loi provinciale spéciale vient créer la Commission de transport de la Rive-Sud de Montréal (CTRSM) pour desservir les villes de Brossard, Saint-Hubert, Saint-Lambert, Greenfield Park, Longueuil, Lemoyne et Boucherville. La CTRSM est née à la suite de nombreuses plaintes aux instances gouvernementales, selon lesquelles que le service routier offert par Chambly Transport était déficient. En fait, les chauffeurs ne respectaient pas les horaires et les autobus étaient très peu entretenus, ce qui représentait un grand risque pour les usagers. Par la même loi qui l'a créée, la CTRSM a été autorisée à exproprier Chambly Transport, ce qui constitue l'élément de base pour assurer un service public essentiel. Cependant, trois années d'études ont été nécessaires avant qu'elle puisse commencer ses opérations.

es

### *Les comités de transport*

En 1973, le Conseil municipal met sur pied un premier comité ad hoc de transport chargé d'analyser les besoins de la population en transport en commun à Boucherville et de suggérer au Conseil les interventions nécessaires.

À partir du 1<sup>er</sup> juillet 1977, la CTRSM signe une entente de location des services en matière de transport avec la société Métropolitain Sud Inc. Cette dernière devait assurer le transport à Boucherville. Le 20 novembre 1978, le gouvernement du Québec adopte la loi 56 autorisant la CTRSM à exproprier Métropolitain Sud Inc.

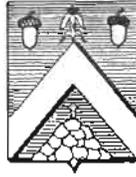
En mars 1979, le conseil municipal de Boucherville confie à un deuxième comité de transport le mandat d'analyser les horaires et les circuits. Ce comité devait suggérer des critères permettant d'établir de nouveaux circuits selon la configuration du réseau routier, l'étalement de la clientèle et la fréquence d'utilisation. Le comité a étudié aussi l'emplacement des abris d'autobus et a suggéré au Conseil une politique d'implantation de ces derniers au fur et à mesure que le transport en commun se développe. Enfin, depuis quelques années, le comité analyse les plaintes des citoyens et recommande les actions appropriées aux autorités municipales.

Les études et analyses du comité ont permis aux autorités municipales de Boucherville de faire des représentations auprès de la direction de la CTRSM, assurant une rationalisation des opérations à l'intérieur du territoire, réduisant ainsi la contribution financière municipale. En effet, avec la naissance de la CTRSM, Boucherville devait verser sa quote-part. En 1991, cette contribution représentait une somme appréciable du budget municipal, soit plus de 4,1 millions de dollars.

Petit à petit, la CTRSM a mis sur pied les différents services afin de répondre aux besoins des usagers et d'assurer un service efficace et fiable. Depuis 1985, une autre loi provinciale a modifié la raison sociale de la CTRSM qui est devenue la Société de transport de la Rive-Sud de Montréal (STRSM).

Toutes les villes participantes délèguent parmi leurs élus un représentant pour siéger au conseil d'administration de la STRSM. C'est d'ailleurs le cas pour Boucherville qui a vu ses deux maires, Parent et Aubertin, à la présidence du comité d'administration de la STRSM, le premier de 1981 à 1985, et le deuxième, depuis 1989.





## *Vie communautaire*

### *Les établissements scolaires*

Jusqu'à la création du ministère de l'Éducation, la gestion de l'éducation relevait de la Commission scolaire de Boucherville, qui bénéficiait d'une grande autonomie tant sur le plan pédagogique que sur celui de la gestion des ressources humaines et matérielles. Pour assurer le financement, les commissaires avaient accès au même champ de taxation que la municipalité, soit la propriété foncière.

À la suite du choix de société, en 1967, selon lequel l'éducation est un droit fondamental et son accessibilité doit être garantie pour tous, le gouvernement du Québec a augmenté de façon importante ses interventions dans la gestion scolaire.

Le ministère de l'Éducation a adopté un ensemble de règlements dont l'influence a été marquante. Il a défini le régime pédagogique et les normes applicables aux enseignants, aux budgets de fonctionnement et d'immobilisations. Cette normalisation des conditions financières, touchant le personnel enseignant et de soutien sur l'ensemble du territoire québécois, a permis la création de tables provinciales de négociations.

Afin d'assurer la gratuité de l'enseignement, le gouvernement a pris à sa charge une part de plus en plus grande du coût de l'éducation et a uniformisé le taux de taxation au niveau provincial. En 1972, Boucherville se joint à Saint-Lambert, à l'ex-ville de Longueuil et au secteur Fatima de l'ex-ville de Jacques-Cartier pour former la Commission scolaire Saint-Exupéry.

## *L'École Polyvalente De Mortagne*

L'année 1965 a été décisive pour l'éducation, avec la création de cinquante-cinq commissions scolaires régionales chargées de dispenser l'enseignement secondaire à toute la clientèle adolescente du Québec. À Boucherville, c'est la Commission scolaire régionale de Chambly qui a pris en charge les écoliers du niveau secondaire.

Dès sa création, la Commission scolaire régionale de Chambly a planifié son réseau d'écoles polyvalentes permettant de répondre aux attentes des parents et aux besoins de la population étudiante. Plusieurs rencontres ont eu lieu entre les représentants scolaires et municipaux afin de choisir le site de la future école secondaire de Boucherville. Deux emplacements ont été particulièrement analysés : le terrain situé entre le Centre civique et les Ateliers municipaux et celui du site effectif de l'école.

L'avantage du premier endroit était sa proximité des développements résidentiels du temps et des équipements sportifs municipaux. Cependant, on a vite constaté que l'emplacement n'allait pas convenir longtemps, compte tenu des grandes orientations du développement territorial. De plus, la capacité portante du sous-sol représentait un coût supplémentaire.

Le deuxième terrain se situait au cœur des développements futurs et à l'intersection de deux importantes voies de circulation en devenir, les boulevards de Mortagne et De Montarville, et donc, d'accès facile. Étant un peu éloigné du centre de la ville, le terrain coûtait moins cher que le premier et sa capacité portante était plus propice à recevoir un immeuble d'une telle envergure.

La firme Gagnon & Archambault a été mandatée pour réaliser les plans et devis suivant les normes du ministère de l'Éducation, qui désirait doter les régions du Québec d'écoles secondaires polyvalentes permettant aux élèves une accessibilité à un programme de formation diversifiée.

Tout au long du processus de planification, les parents des élèves et le comité des parents ont participé à l'élaboration du projet en assistant à de nombreuses rencontres avec des représentants de la Commission scolaire régionale de Chambly et du ministère de l'Éducation. Dès le début, les parents s'opposent à l'idée d'une école-usine accueillant plus de

3 300 élèves, ce qui, à leurs yeux, aurait pour effet de sacrifier l'éducation au profit de la polyvalence de l'établissement et déshumaniserait les relations élèves – professeurs.

Le payeur, le gouvernement du Québec, comme d'habitude, a imposé ses vues malgré les arguments présentés par le comité de parents, aucun n'ayant convaincu les fonctionnaires de la justesse des appréhensions aux effets dévastateurs pour les élèves.

Vingt-cinq ans plus tard, la direction de l'école s'oriente de plus en plus vers une école à échelle humaine, réduisant le total des élèves et humanisant les relations élèves – professeurs – parents, en réduisant le nombre d'élèves dans les unités d'apprentissage. En 1988, l'école change de nom pour devenir l'École secondaire De Mortagne.

Dès l'ouverture de l'École Polyvalente de Mortagne, les autorités scolaires et municipales signent un protocole d'entente dans un concept d'échange de services, l'école utilisant pour les besoins de sa clientèle les différents équipements de la Ville, et plus particulièrement la piscine et la patinoire couverte du centre sportif, alors que la municipalité fait bénéficier tous les citoyens des gymnases, de l'auditorium, de la cafétéria et de plusieurs salles de cours.

Comme les équipements sont payés en général par les mêmes contribuables, il n'y a pas de frais de location, mais seulement une compensation pour les coûts supplémentaires, tels que le gardiennage ou l'animation, générés par les activités mises sur pied par la Ville ou par la Commission scolaire. Ce même concept est utilisé dans les échanges de services avec la Commission scolaire Saint-Exupéry.



### *Les écoles primaires*

Le rythme accéléré du développement de la municipalité et l'augmentation du nombre d'enfants en bas âge a justifié, sur une période de vingt-cinq ans, la construction de sept écoles primaires, en plus des trois écoles existantes. De 1960 à 1966, six d'entre elles ont ouvert leurs portes pour répondre aux besoins des familles grandissantes et satisfaire le désir des parents d'assurer l'avenir de leur progéniture par une saine éducation.

## Écoles primaires de Boucherville

Sacré-Cœur	1856
Boucherville Elementary School (école protestante)	1960
Louis-H.-Lafontaine	1960
Pierre-Boucher	1961
Antoine-Girouard	1963
Paul VI	1964
De La Broquerie	1966
Père-Marquette	1967
Les Jeunes Découvreurs	1983

Depuis la construction de la septième école, en 1983, le ministère de l'Éducation refuse d'autoriser l'érection de nouvelles écoles, considérant que la population est vieillissante et que la clientèle scolaire est en baisse.

En concertation continue, les autorités municipales et scolaires se sont entendues pour situer les écoles près des parcs, selon les sites prévus au moment de l'approbation des plans de zonage.



### *Les nouvelles orientations*

Depuis quelques années, un grand débat s'est engagé au sein des commissions scolaires locales, membres de la régionale de Chambly. Les nouvelles orientations du gouvernement québécois laissent les gestionnaires scolaires perplexes. En effet, doit-on intégrer toutes les commissions scolaires locales au sein de la Commission scolaire régionale de Chambly ou fractionner l'enseignement régional pour l'intégrer au sein des commissions scolaires locales? Un débat très animé et parfois acrimonieux entre les partisans des deux idéologies a conduit, en 1990, à un choix en fonction du fractionnement de la Commission scolaire régionale de Chambly.

Malgré de longues palabres et des ententes de principe, tout a été remis en question et plus particulièrement au niveau du partage du territoire entre les différentes commissions scolaires locales. Créer une ou deux commissions scolaires locales fortes couvrant un grand territoire et accueillant plusieurs milliers d'élèves? Maintenir approximativement dans leurs forme et structure actuelles les commissions scolaires locales afin de maintenir une dimension humaine à l'éducation et éviter la grosse machine? Voilà les deux idéologies qui s'affrontent. Pour sa part, le ministre de l'Éducation avait promis, depuis plus de deux ans, de régler le dilemme, mais les résultats se faisaient toujours attendre. En mai 1992, le ministre Michel Pagé a finalement tranché le débat en intégrant la Commission scolaire Saint-Exupéry, les territoires de Varennes, Verchères, Saint-Amable et Calixa-Lavallée dans une même entité, soit la Commission scolaire de l'Eau-Vive, nom effectif à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1992.



## *Les paroisses religieuses*

Jusque vers 1960, Boucherville a vécu dans une grande homogénéité religieuse et presque tous les citoyens étaient catholiques et pratiquants. Depuis, nombreux sont ceux qui s'interrogent sur leur foi, remettent en question les valeurs religieuses et l'intégration de l'amour de Dieu dans leur quotidien. Ils cheminent vers d'autres découvertes positives et de nouveaux modes d'expression. Avant 1964, l'éducation était contrôlée et dirigée par l'Église, qui exerçait par ce biais une forte influence sur la vie quotidienne. La Révolution tranquille a grandement perturbé la société et les différentes facettes de la vie de la population et a conduit à la création d'un système d'éducation public à caractère confessionnel.



### *La paroisse Sainte-Famille*

Depuis sa fondation en 1688, la paroisse Sainte-Famille offre à la population de Boucherville l'ensemble des activités religieuses sur une base structurée, alors que de 1668 jusqu'à la fondation officielle, le territoire était considéré comme une desserte.



## *La paroisse Saint-Sébastien*

Avec l'expansion résidentielle et l'augmentation du nombre des fidèles, l'église Sainte-Famille ne suffisait plus à la demande. Le 16 septembre 1961, une nouvelle paroisse, Saint-Sébastien, est fondée à même le territoire de la paroisse-mère et regroupe les paroissiens de l'est de la ville. L'église Saint-Sébastien est construite en 1966 sur la rue Pierre-Viger. Depuis, elle comble les besoins religieux des résidents du même secteur.



## *La paroisse Saint-Louis*

En janvier 1962, les paroissiens du secteur ouest soumettent une requête à l'évêque du diocèse afin de créer une nouvelle paroisse pour ce secteur éloigné de la paroisse mère. La paroisse Saint-Louis est érigée le 31 mai de la même année, par décret épiscopal, mais jusqu'en 1969, les offices religieux se tiennent dans une école.

Le 25 mai 1969, on inaugure le Centre communautaire Saint-Louis, payé comptant grâce à une campagne de financement auprès des paroissiens qui prêtèrent l'argent nécessaire à la réalisation du projet, et ce, sans intérêts pour dix ans. Avec une architecture différente de celle des églises traditionnelles, le Centre fait figure d'innovation au Canada. De par sa conception, l'édifice offre, en plus d'un lieu de culte, des salles polyvalentes répondant aux besoins des citoyens qui s'y rendent tout au long de la semaine pour de multiples activités.



## *La paroisse Holy Cross*

Le 4 octobre 1965, c'est la fondation de la chapelle catholique anglaise Holy Cross, qui dessert également la population anglophone de Varennes, de Saint-Amable et de Sainte-Julie et, en octobre 1984, elle devient une paroisse. Au début des années 1970, les paroissiens acquièrent la propriété de la United Church of Canada de la rue Pierre-Piché, qui deviendra le centre des activités religieuses de ce groupe.



## *L'Église Baptiste Biblique*

Depuis mars 1977, l'Église Baptiste Biblique offre à la population de Boucherville de partager ses croyances bibliques en assistant à ses réunions et en participant à ses activités qui se tiennent au 800, rue Père-Le Jeune, soit l'école Boucherville Elementary School.



## *L'Église Évangélique Nouvelle-Vie*

L'Église Évangélique Nouvelle-Vie, qui dessert Boucherville, Varennes et Saint-Amable, est née en janvier 1983. Ses membres travaillent inlassablement à annoncer l'Évangile, à instruire les gens de la parole de Dieu et à aider les personnes à être libérées, par la grâce de Dieu, de leurs craintes, de leurs mauvaises habitudes et à établir une relation d'aide. Les fidèles se réunissent régulièrement au 17A, rue De Montbrun.



## *Les communautés*

Pendant près de 20 ans, les sœurs missionnaires de Notre-Dame d'Afrique eurent leur maison provinciale au 486, boulevard Marie-Victorin, ancienne résidence de Sir Charles-Eugène Boucher de Boucherville, premier ministre du Québec de 1874 à 1878 et de 1891 à 1892.

Le 30 mai 1976, les sœurs de la Providence prennent possession de leur nouvel immeuble situé au 36, rue Des Seigneurs qui, en plus des religieuses, accueille les dames seules, leur permettant de vivre dans la paix, l'harmonie, la sérénité et en toute sécurité.

Toutes les paroisses offrent aux citoyens, pratiquants ou non, une multitude de services répondant à leurs besoins. En plus du Conseil de fabrique ou de la pastorale paroissiale, on trouve des comités : pastorale scolaire, initiations sacramentelles, préparation au baptême ou au mariage, éveil de la foi, comptoir familial, « cursillo », renouveau charismatique ou conjugal, couple et famille, vie nouvelle, reflets et lumières, mouvement scout (jeannettes, louveteaux, guides, pionniers), chorales d'adultes et de jeunes, etc.

Le 17 novembre 1977, le Comité d'entraide interparoissial de Boucherville est créé pour venir en aide aux moins bien nantis et pour soulager quelque peu la misère humaine existante même ici dans ce Boucherville très à l'aise. Ce comité, formé de bénévoles des trois paroisses catholiques françaises, organise annuellement la « guignolée », permettant de recueillir des denrées non périssables et de l'argent, afin d'apporter une aide aux familles les plus démunies ou temporairement dans le besoin et de leur accorder assistance et réconfort. Le Comité reçoit régulièrement des vêtements et distribue le tout suivant la demande.

Depuis 1970, les dirigeants religieux notent une baisse marquée de la pratique religieuse et, malgré l'augmentation de la population bouchervilloise, les différentes paroisses voient leur clientèle décroître. Cette baisse de la pratique religieuse ne signifie pas pour autant une montée de l'athéisme. On n'a qu'à participer aux grandes activités de Noël et de Pâques pour constater que la foi est toujours présente mais qu'elle se vit différemment.





## *Les enjeux politiques*

Gérer une municipalité n'est pas une mince tâche, car il faut satisfaire les citoyens en répondant le mieux possible à leurs attentes et aspirations. Et c'est cette volonté de servir ses concitoyens qu'on trouve chez chaque candidat ou élu municipal. Mais pour y arriver, il faut identifier les priorités et faire des choix en respectant les limites financières. En procédant ainsi, on néglige parfois un segment de la population dont les intérêts sont différents, ce qui engendre un mécontentement, car ces citoyens payent eux aussi des taxes. Par conséquent, l'insatisfaction se reflète le plus souvent sur les bulletins de vote lors des élections.

Pour devenir gestionnaire municipal, donc membre du Conseil municipal, il faut être élu par une majorité de citoyens. Ces derniers choisissent parmi des candidats tous aussi sincères les uns que les autres et, en général, foncièrement honnêtes. Toutefois, après l'élection, les élus seront plus ou moins sensibles aux pressions politiques qui s'exercent sur eux.

En effet, dans tout système démocratique les élus jouent un rôle politique, soit une relation électeurs – élus. Et pour faire partie de la direction de la municipalité, il faut être apte à gérer les biens de la collectivité.

Bien que la volonté de servir prime, chacun prend des décisions en vue de sa réélection. Que certains disent «... moi j'administre pour le bien de la collectivité, et si les électeurs ne sont pas satisfaits ils me jugeront lors des élections...», ils demeurent préoccupés par la dimension politique de leur fonction. Quoi qu'il en soit, le perdant réagit avec déception, considérant avoir été injustement jugé ou incompris par la population. Pendant des années, il garde un souvenir amer de sa défaite.



En 1966, Boucherville reçoit le titre de Banlieue de l'année. Dans l'ordre habituel : Sylvio Laflamme, Joseph Lamoureux et Louis Jazar, échevins. Le maire Clovis Langlois montrant fièrement la plaque souvenir. Raymond Lalonde, J.-Rolland Vallières et Jean Brulé, échevins.



Membres du Conseil municipal, décembre 1991. Debout : René Delisle, Luc Sénécal, Chantal Sirois et Laurent Rivard, conseillers. Hugues Aubertin, maire. Denise Fillion, conseillère. Assis : Louise Cardinal, Jean-Pierre Morin et Francine Murray-Gadbois, conseillers.

Comme dans toute campagne électorale, le candidat, affilié ou non à un parti, tente de convaincre les électeurs qu'il est le meilleur pour gérer les biens collectifs et défendre les intérêts de la municipalité et, par le fait même, ceux des citoyens. Sur le plan municipal, les campagnes se font au niveau des idées ou des programmes et, le plus souvent, sans attaques personnelles.

En cours de mandat, la vie politique est beaucoup moins trépidante que durant les campagnes électorales. Puisque la loi dicte au Conseil municipal son rôle administratif, 90 % des points à l'ordre du jour d'une séance du Conseil portent sur des actes administratifs, alors que seulement 10 % d'entre eux traitent de l'avenir et du développement de la ville. Ceci suscite peu d'intérêt pour la vie politique municipale chez les citoyens dont la majorité est indifférente et ne participe pas aux séances, d'autant plus qu'en cours de mandat, le parti d'opposition ne se manifeste pas souvent.

Sans prétendre à l'exhaustivité, les pages suivantes donnent un aperçu des enjeux électoraux. Il ne s'agit pas d'une analyse historique ou géopolitique, mais d'un résumé sincère et honnête de ce qui s'est passé sur la scène municipale.

Pour éviter toute partisanerie, j'ai utilisé les journaux locaux qui, semaine après semaine, reflètent les différentes activités municipales. Étant donné que le seul journal local de l'époque, *La Seigneurie*, a commencé ses publications en 1965, il ne m'a pas été possible de relater les événements des années antérieures qui ont été sans doute cruciales pour les réalisations futures.

Jusqu'à la fin des années 1950, la gestion municipale était peu organisée et les édiles se contentaient de satisfaire les besoins collectifs des citoyens. De 1955 à 1965, les conseils municipaux successifs, sous la direction du maire Clovis Langlois, ont tracé les grandes lignes du développement actuel de la ville. D'ailleurs, c'est au cours de cette période qu'il y a eu fréquentation entre le Conseil municipal de la paroisse et celui de la ville, ce qui conduisit à la réunification de 1963.

Au cours de la séance du 30 décembre 1963, le Conseil porte le mandat des élus, appelés alors échevins, de deux à trois ans, sans division de quartiers. Les sièges étant numérotés, chaque candidat choisissait son adversaire et

la population participait à l'élection de tous les échevins. Le droit de vote était accordé aux citoyens, propriétaires ou locataires, payeurs de taxes municipales ainsi qu'aux entreprises. Chaque entreprise désignait une personne pour voter par procuration en son nom.



## *Les élections de 1967*

**E**n 1967, à la suite d'une décision du Conseil, le territoire municipal est divisé en trois quartiers avec deux échevins par quartier. Les résidents devaient élire le maire et les deux candidats de leur quartier.

Dix-huit candidats se font la lutte pour les sept sièges, incluant celui du maire. Du Conseil sortant, quatre personnes briguent les suffrages, soit Clovis Langlois, Louis Jazzar, J.-Rolland Vallières et Raymond Lalonde. En contrepartie, en plus de quelques candidats indépendants, on assiste à la naissance du premier parti politique organisé, le Parti Civique de Boucherville (PCB), qui s'inscrit dans la foulée du Parti Civique de Montréal. Sous la direction de Sylvio Laflamme, le PCB présente des candidats à tous les postes.

Le programme du PCB est modeste et se résume ainsi : militer en faveur d'une saine administration municipale visant le progrès dans tous les domaines; respecter les droits, les opinions et les intérêts des citoyens; enfin, accepter la divergence des opinions et éviter les conflits de personnalité.

Des candidats indépendants, seul Gilbert Gareau du quartier Est s'affiche dans le journal local pour mousser sa candidature. Ses priorités sont la saine gestion, le développement du parc industriel et des loisirs, l'information des citoyens et l'approvisionnement en eau dans son quartier. Les autres candidats font simplement du porte à porte et des assemblées de cuisine.

Au terme de l'élection de février 1967, six échevins se partagent les sièges. L'un d'eux, Roger Fontaine, est élu par acclamation. À la mairie, Clovis Langlois est réélu pour un septième mandat, alors qu'il siège au Conseil depuis dix-neuf ans, dont treize comme maire. Selon Claude Masson du

Élections du 6 février 1967

Poste	Candidats	Parti (s'il y a lieu)	Nombre de votes
Mairie	Clovis Langlois <sup>†</sup> Sylvio Laflamme	<b>PCB</b>	1 381 1 055
Siège 1 Quartier Ouest	Raymond Lalonde <sup>†</sup> Henri Boisvert	PCB	468 187
Siège 2 Quartier Ouest	Roger Fontaine <sup>†</sup>	<b>PCB</b>	Élu par acclamation
Siège 1 Quartier Centre	Jean-Claude Jodoin <sup>†</sup> Guy Gévry Paul-Émile Viau	PCB	532 263 109
Siège 2 Quartier Centre	Léopold Sénécal <sup>†</sup> J.-Rolland Vallières Émile Germain Joachim Savaria Aimé Bénard	PCB	292 248 163 117 27
Siège 1 Quartier Est	Louis Jazzar <sup>†</sup> J.-René Hubert	<b>PCB</b>	567 320
Siège 2 Quartier Est	Gilbert Gareau <sup>†</sup> Lionel Létourneau Jean-Guy Jubinville	<b>PCB</b>	361 304 220

(† = élu)

PCB = Parti Civique de Boucherville

Le 6 février 1967, 62 % des électeurs ont voté.

journal *La Presse*, le maire Langlois « attribue sa victoire à ses réalisations passées, dont le Centre civique inauguré il y a à peine quelques mois... et le rythme de développement qu'il a insufflé à Boucherville lui a permis de conserver le pouvoir ». Dans le même article, Sylvio Laflamme, l'autre candidat à la mairie, explique sa défaite de trois façons : « ... la nouvelle division des quartiers, la naissance récente du Parti Civique et le vote accordé plutôt par sympathie ». Les deux opposants ont reconnu que la

campagne électorale a été la plus belle et la plus propre depuis fort longtemps à Boucherville.

À peine élu, le nouveau Conseil subit les foudres de la Ligue des propriétaires. En fait, la Ligue reprochait à l'administration municipale sa mauvaise gestion dans le dossier du Centre civique et mettait en doute l'honnêteté de certaines personnes qui, prétendait-on, ont tiré profit du projet. Du Conseil sortant qui avait décidé et concrétisé le projet, il ne restait que le maire Langlois et les échevins Jazzar et Lalonde. Malgré cela, on a fait porter aux nouveaux élus la responsabilité de décisions prises par d'autres.

Au cours d'une séance du Conseil où l'on procédait à l'ouverture des enveloppes de soumissions pour le nouvel ameublement de l'hôtel de ville, une autre polémique a été déclenchée. Les citoyens présents ont crié au scandale, car tous les soumissionnaires avaient présenté leur offres sur du papier à en-tête de la Ville. De son côté, la Ville avait préparé un formulaire à être utilisé par tous les proposant pour avoir des soumissions comparables et facilement analysables, ce qui est pratique courante.

Les échevins Jodoin, Sénécal, Fontaine et Gareau, bien que n'ayant aucunement participé à la réalisation du projet, ont été questionnés et mis en cause. Tout au long de l'année, plusieurs citoyens ont interpellé le Conseil municipal sur ce dossier, allant même jusqu'à porter plainte au ministère des Affaires municipales. En plus, les médias d'information ont été alertés de l'affaire.

Devant l'ampleur du problème, le ministre des Affaires municipales a délégué deux de ses fonctionnaires vérificateurs et a demandé à son collègue des Travaux publics de faire enquête, laquelle a été effectuée par le sous-ministre. Les rapports remis au ministre ont dégagé le Conseil et la Direction de tout blâme relatif aux accusations portées contre eux.

À l'origine de tout ce branle-bas, il y avait un citoyen mécontent de ne pas avoir été embauché par la Ville. L'homme en question avait offert ses services à la Ville à titre de relationniste à temps partiel et exigeait un salaire annuel de 12 000 \$, avec un compte de dépenses allant jusqu'à 6 000 \$.

À cette époque, l'administration municipale ne voyait pas la nécessité de diffuser systématiquement les informations municipales et considérait le

salaire demandé comme trop élevé. Par conséquent, l'offre de services du jeune homme a été refusée. Le bal a commencé la semaine suivante avec l'affaire des soumissions de l'ameublement pour se terminer un an plus tard avec le déménagement à Québec du citoyen mécontent.

Mais ce qu'il y avait de plus malheureux, c'est le fait d'avoir mis sur la sellette non seulement les personnes ayant travaillé sur le projet mais également les nouveaux élus et dont le seul tort a été de refuser d'embaucher une personne pour une fonction inexistante dans les mœurs municipales du temps.

Parmi les réalisations au cours de ce terme, on compte l'objection des élus aux recommandations de la Commission Lemay.



## *Les élections de 1970*

À compter de 1970, le mandat des élus est porté de trois à quatre ans, et l'élection se déroule dorénavant le premier dimanche de novembre plutôt qu'en février. Également, le sens électoral est modifié et les entreprises perdent leur droit de vote. Toutefois, on accorde ce droit à tout citoyen canadien, âgé de vingt et un ans et plus, domicilié depuis au moins un an à Boucherville, qu'il soit propriétaire — résident ou non —, locataire ou occupant.

À l'élection du 1<sup>er</sup> novembre 1970, trois personnes se disputent la mairie alors que l'échevinage est convoité par onze candidats. Cependant, tous se présentent à titre indépendant et le Parti Civique de Boucherville est absent. La division des sièges étant la même que celle de 1967, seulement sept des quatorze candidats ont été élus.

Fin septembre, la campagne est amorcée. Comme en 1967, les candidats font du porte à porte et des réunions de cuisine. Cependant, les annonces à saveur électorale se font un peu plus nombreuses. Dans différents articles, les candidats aux postes d'échevins expliquent brièvement les motifs d'offrir leurs services.

Élections du 1<sup>er</sup> novembre 1970

Poste	Candidats	Parti (s'il y a lieu)	Nombre de votes
Mairie	Clovis Langlois <sup>‡</sup> Roger Fontaine Charles Desmarteau		2 673 2 465 800
Siège 1 Quartier Ouest	Jean-Claude Cuerrier <sup>‡</sup> Raymond Lalonde		1 153 819
Siège 2 Quartier Ouest	Yvon Julien <sup>‡</sup> Laurent Rivard		1 379 598
Siège 1 Quartier Centre	Jean-Claude Jodoin <sup>‡</sup>		Élu par acclamation
Siège 2 Quartier Centre	Léopold Sénécal <sup>‡</sup> Sylvio Laflamme		1 080 715
Siège 1 Quartier Est	Jean-Paul Provost <sup>‡</sup> Louis Jazzar		1 031 1 021
Siège 2 Quartier Est	Lionel Létourneau <sup>‡</sup> Gilbert Gareau		1 274 781

(‡ = élu)

Lors de ces élections, tous les candidats se sont présentés comme indépendants.

Sur 9 841 électeurs, 5 938 se sont prévalus de leur droit de vote, soit 60,3 %.

En juin 1973, Clovis Langlois démissionne et il est remplacé à la mairie par Yvon Julien.

Le poste de ce dernier est comblé par Jean-Louis Trudeau.

Toutefois, la propagande médiatique la plus chaude est déclenchée par les candidats du quartier Ouest. Chaque semaine, Jean-Claude Cuerrier et Yvon Julien se payent une page du journal local. Les attaques pleuvent contre le dernier Conseil, entre autres concernant la spéculation et l'augmentation des prix des terrains. Mais le thème majeur de la campagne est : le Centre civique! On accuse les conseils précédents d'avoir vu grand en 1966 en construisant le Centre civique selon la projection de 30 000 habitants en 1972.

Raymond Lalonde, échevin sortant du quartier Ouest, est piqué au vif par les commentaires de ses adversaires électoraux. Il réagit en répondant à l'article intitulé *Le Centre civique! un gros bateau!* «Le titre est tout à fait approprié puisque ce gros bateau a accueilli en 1968 plus de 318 000 visiteurs. L'année 1970 verra des chiffres records et le même gros bateau sert à une foule d'étudiants et cela gratuitement. Les autorités municipales doivent faire preuve de beaucoup d'ingéniosité en utilisant les écoles, même lorsque les citoyens doivent attendre l'arrivée du surveillant payé par la commission scolaire et sous les ordres de cette dernière.» Il est bon de mentionner que ce commentaire s'adressait à M. Cuerrier, qui était le président de la commission scolaire.

Après une longue carrière dans le domaine municipal, Clovis Langlois décide en premier lieu de se retirer pour se consacrer à ses affaires et à sa famille. Après réflexion, il revient sur sa décision et pose à nouveau sa candidature. Il explique que Boucherville a besoin d'un homme de vaste expérience et il se présente avec un bilan et un programme dont il n'a pas à rougir.

Charles Desmarteau, également candidat à la mairie, utilise quant à lui les pages de son propre journal de l'époque, *La Seigneurie*, pour annoncer ses projets et ses engagements. Son programme est chargé et ce qui suit résume ses idées : en plus d'exiger une formation culturelle des cadres et des dirigeants, M. Desmarteau veut éliminer les budgets déficitaires et adopter une politique saine de gestion annuelle des dépenses en fonction des revenus. Ensuite, il compte améliorer et accentuer toute la gamme des relations harmonieuses avec les gouvernements supérieurs, faire régner la bonne entente à l'Hôtel de Ville, diffuser l'information municipale auprès du public et motiver la participation véritable de chaque contribuable à la chose municipale. Soucieux du développement, M. Desmarteau prévoit la tenue de symposiums sur l'industrie, l'habitation, les loisirs, le commerce, le rôle des corps intermédiaires, la régionalisation, la rénovation urbaine et le mieux-être social. Pour conclure, il veut mettre à profit les talents locaux dans tous les domaines de l'activité humaine avant de recourir aux services extérieurs d'égale valeur et, pour couronner le tout, mettre sur pied le Centre historique sans taxation de Boucherville.

Le troisième candidat à la mairie et échevin sortant, le docteur Roger Fontaine, ne fait pas de propagande électorale. Malgré cela, étant assez connu

de par son travail de médecin, il récolte une bonne partie de la faveur populaire.

Le soir du 1<sup>er</sup> novembre 1970, trois candidats du Conseil sortant sont reportés au pouvoir alors que trois nouvelles figures font leur entrée à l'Hôtel de Ville. Le verdict populaire favorise encore une fois Clovis Langlois à la mairie. Au siège 1 du quartier Centre, Jean-Claude Jodoin est élu par acclamation lors des mises en candidature. Dans le quartier Est, Jean-Paul Provost l'emporte sur l'échevin sortant Louis Jazzar par quelques voix seulement. Une demande de recomptage confirme l'élection du premier.

En plus de la continuité dans le développement résidentiel, le mandat 1970 - 1974 a vu la création de la Commission de transport de la Rive-Sud, l'implantation de soixante-cinq industries, l'acquisition par la Ville des propriétés de l'ancienne seigneurie Pierre-Boucher, soit le terrain bordant de chaque côté le ruisseau Sabrevois ainsi que les trois propriétés avoisinantes, et enfin, la pose des premiers jalons dans l'organisation et l'aménagement d'un réseau de parcs.

En juin 1973, Clovis Langlois démissionne de son poste à la mairie et accepte le poste de commissaire industriel. Pour combler la mairie, et comme la loi le permet à ce moment-là, les conseillers choisissent parmi eux un nouveau maire, Yvon Julien, l'échevin du siège 2 du quartier Ouest. Cependant, pour remplacer ce dernier, le Conseil procède à des consultations publiques et nomme un citoyen, Jean-Louis Trudeau, au siège 2 du quartier Ouest.



## *Les élections de 1974*

La campagne électorale de 1974 se résume à une guerre de communiqués et de chiffres publiés par l'entremise du journal local. À la mi-septembre, on commence à parler d'élections. Pour gagner le vote, rien n'est ménagé. D'une semaine à l'autre, sur des pages pleines, et aux séances du Conseil, la bataille prend de l'ampleur. Ces quelques extraits donnent une bonne idée de la virulence des attaques.

Le 17 septembre 1974, au cours d'une séance du Conseil, le maire Julien annonce sa décision de faire campagne seul lors de l'élection de novembre.

Élections du 3 novembre 1974

Poste	Candidats	Parti (s'il y a lieu)	Nombre de votes
Mairie	Yvon Julien <sup>‡</sup> André LeCorre	AMB	5 365 1 409
Siège 1 Quartier Ouest	Jean-Claude Cuerrier <sup>‡</sup> Robert Huppé	J AMB	1 668 744
Siège 2 Quartier Ouest	Jean-Louis Trudeau <sup>‡</sup> Hélène Lapointe Aimé Bertrand	J AMB	1 442 587 394
Siège 1 Quartier Centre	Michel Provost <sup>‡</sup> Réal Pelletier Germain Brillon Françoise Champoux-Babeu	AMB	1 038 693 310 73
Siège 2 Quartier Centre	Léopold Sénécal <sup>‡</sup> Roger Drouin	J AMB	1 304 777
Siège 1 Quartier Est	Jean-Paul Provost <sup>‡</sup> Louis-Marie Pilote Patrice Levac	J AMB	975 940 272
Siège 2 Quartier Est	Lionel Létourneau <sup>‡</sup> Claude Lorient	J AMB	1 520 618

(‡ = élu)

J = Fait partie de l'équipe Julien

AMB = Action Municipale de Boucherville

Sur 13 849 électeurs, 7 772 ont voté, soit 56,12 %.

Il se dit satisfait de la collaboration de ses collègues, mais ne veut pas les obliger à l'appuyer.

Au lendemain de cette annonce, soit le 18 septembre 1974, une nouvelle formation politique, l'Action Municipale de Boucherville (AMB), voit le jour. Dès la première sortie officielle, les fondateurs, à majorité membres

actifs du Parti Québécois, reprochent au Conseil en place «son attitude paternaliste et rétrograde, le manque d'information dont souffre le public, et l'incohérence des décisions administratives prises sans consultation populaire».

Face à la population, l'AMB préconise une meilleure diffusion de l'information et une plus grande participation des citoyens, notamment à des commissions municipales. Pour atteindre ces objectifs, on propose en premier lieu une nouvelle division des quartiers électoraux afin que chaque quartier soit représenté par un seul conseiller. Également, on prévoit la constitution d'une table d'information et de consultation formée de gens du milieu. Enfin, une fois au pouvoir, l'AMB organisera des consultations populaires sur les questions importantes.

À la séance du Conseil du 1<sup>er</sup> octobre, la période des questions est très animée. En effet, des échanges ont lieu entre le maire Julien et André LeCorre, membre de l'AMB. On discute de la date du dépôt du rôle d'évaluation, de l'avenir des îles de Boucherville, ainsi que du transport en commun. Le maire, au cours de ses réponses, met en évidence la saine gestion de Boucherville alors que le représentant de l'AMB cherche à marquer des points en vue des élections.

Le projet de parti politique de l'AMB ne pouvait laisser indifférente l'administration municipale, et plus particulièrement le maire. Le 2 octobre, M. Julien répond à l'AMB et lance son message. «J'ai pris connaissance des intentions d'un groupe de citoyens, de mettre sur pied un mouvement à l'occasion des prochaines élections municipales du 3 novembre prochain. Personnellement, je ne peux que me réjouir de cette démonstration d'intérêt dans la chose municipale... J'ai toujours eu assez de respect pour la démocratie pour encourager et même provoquer la participation des citoyens de Boucherville aux prises de décisions du Conseil municipal. Songez aux nombreux comités et commissions, au sein desquels plusieurs d'entre vous ont travaillé... Par contre, ma conception de l'opposition ne peut admettre qu'une formation politique provinciale vienne jeter la zizanie ou la pagaille au niveau municipal... Ma compréhension de l'homme public municipal commande que tout conseiller ou maire soit libre de toute attache politique... être membre d'un parti provincial, quel qu'il soit, est un choix personnel que l'on ne peut ni ne doit imposer à ses concitoyens au sein d'une municipalité.»

Utilisant la même parution du 2 octobre, le maire Julien lance un appel à la population en vue de financer sa campagne électorale : du jamais vu à Boucherville! En effet, M. Julien invite les citoyens à contribuer financièrement à sa campagne pour un maximum de cinquante dollars. De plus, il demande le soutien de bénévoles pouvant offrir quelques heures ou d'autres services.

Visés par l'article du 2 octobre, les membres du Conseil de section du Parti Québécois ripostent la semaine suivante. Le 9 octobre, dans leur mise au point, ils font savoir leur engagement dans la chose municipale et tout l'intérêt manifesté dans différents domaines, à savoir l'assistance régulière aux séances du Conseil, la campagne contre l'augmentation anarchique du salaire du maire et des échevins, l'étude du transport en commun sur la Rive-Sud, etc.

Plus loin dans le journal, d'autres articles de l'AMB, d'André LeCorre, du maire Julien... Chacun vante ses mérites, ses forces, ses interventions, et pour l'administration en place, ses réalisations. L'AMB concentre ses attaques contre le maire. « Maintenant bien vivante malgré la douleur qu'a pu causer sa naissance au conseil municipal de Boucherville et la profonde frustration dont souffre le maire Julien depuis cet événement, l'AMB se doit d'éclairer la population sur certains faits et spécialement sur quelques assertions gratuites de l'honorable maire Julien... Ce brave maire affirme tout aussi gratuitement que le Conseil municipal actuel a réussi à administrer au-delà de toute espérance... Ce que nous devons hélas nier... Administrer une ville..., c'est appliquer, du moins en démocratie, la volonté populaire. C'est encore créer, penser et innover dans le sens de l'évolution, non faire du sur place administratif. » Tout le texte analyse les travers du maire Julien.

Le 15 octobre, après avoir épuisé l'ordre du jour de la séance du Conseil, le maire Julien propose qu'il n'y ait pas de parole au public et, en retour, il n'y aura pas de parole aux conseillers. Un vote à main levée est pris : dix-huit personnes choisissent le silence et sept autres optent pour le maintien de la période de questions. « On ne pourra pas me reprocher d'utiliser mon poste à des fins électorales », déclare M. Julien. Lors de la présentation de sa proposition, le maire suggère aux personnes présentes de se départir de leur droit de parole afin de créer un climat sain au-delà des divergences d'opinion.

Dans le journal du 16 octobre, M. Julien revient à la charge : « Supporté par un Conseil progressiste et animé du même désir de servir, j'ai été en mesure, en maintes circonstances, de représenter l'opinion, pratiquement toujours unanime, d'un Conseil formé d'hommes libres, non commandés par des préoccupations politiques dictées d'en haut, mais bien plutôt d'hommes préoccupés d'accorder à leurs concitoyens une saine administration. »

Le 23 octobre, l'AMB réclame un débat public afin de confronter ses opinions et son orientation avec celles du maire Julien. On reproche à ce dernier le manque de démocratie dans la direction de la Ville, en faisant référence à la séance du 15 octobre.

Parti seul le 17 septembre, le maire Julien voit grossir ses troupes à plus de deux cents bénévoles à la suite de son appel du 2 octobre. Bien entouré, il tient des assemblées publiques d'information dans les trois quartiers. Pour leur part, les échevins sortants font équipe et se rangent dans le camp Julien : Jean-Claude Cuerrier et Jean-Louis Trudeau, un nouveau venu, dans l'Ouest, Jean-Paul Provost et Lionel Létourneau dans l'Est. Par ailleurs, Léopold Sénécal fait cavalier seul au quartier Centre.

Dirigée par le candidat à la mairie André LeCorre, l'AMB, quant à elle, présente une équipe solidaire à tous les postes. Les candidats mettent l'accent sur le porte à porte afin de se faire connaître du plus grand nombre possible d'électeurs.

Enfin, cinq candidats indépendants sont dans la course, dont trois qui convoitent le siège 1 du quartier Centre, poste vacant depuis le décès en mai de l'échevin Jean-Claude Jodoin. Parmi tous les candidats, une seule femme, Françoise Champoux-Babeu, risque d'entrer dans ce monde jusque-là d'hommes.

La liste électorale révisée en octobre indique un total de 13 835 noms, une augmentation de 40 % par rapport à 1970. Deux facteurs expliquent cette croissance. D'une part, la reprise de la construction amenant de nouveaux résidents, donc de nouveaux électeurs, et d'autre part, une modification de la Loi électorale municipale accordant le droit de vote à toute personne de dix-huit ans et plus au lieu de vingt et un ans. De plus, l'appellation « échevin » est changée pour « conseiller municipal ».

L'édition du journal du 30 octobre, à quelques jours des élections, a été bien chargée. L'AMB lance ses dernières critiques dans un article intitulé *L'administration municipale à Boucherville*, où l'on prête peu de bonne foi au Conseil en place. En premier lieu, on reproche au maire Julien sa tactique de négociation dans le dossier de la CTRSM. Plus loin, on explique le surplus : « Avec quelques notions de comptabilité et sans avoir de maîtrise en économie, tout commis de banque qui a bien appris sa leçon vous préparera un tel budget entre deux tasses de café. La recette est simple. Il s'agit de prendre un transfert de fonds approximativement, de profiter de l'inflation, d'y ajouter quelques revenus connus mais intentionnellement non prévus au budget : environ 200 000 \$ et on obtient un surplus budgétaire très utile lors d'une élection. »

Roger Fontaine, candidat défait en 1970, y alla aussi de son grain de sel dans une lettre publiée le 30 octobre : « Je ne peux pas trop le regretter [de ne pas me présenter] lorsque je vois encore un mouvement de dernière heure s'attourer à l'improviste pour charger l'administration municipale de tous les crimes de la terre. J'ai déjà eu l'occasion de faire savoir ce que je pense du Conseil sortant et on ne m'a pas fourni de raison d'adoucir mon jugement; cependant, si le maire et les conseillers se sont montrés discutables sur plusieurs points, je ne crois pas qu'une équipe improvisée puisse améliorer les choses à l'Hôtel de Ville. »

Aux élections du 3 novembre, tous les membres du Conseil sortant ont été réélus. Un seul nouveau, Michel Provost, remplace Jean-Claude Jodoin qui est décédé quelques mois plus tôt. À la mairie, M. Julien gagne avec une majorité écrasante.

Au cours du mandat 1974-1978, le siège 2 du quartier Centre a été occupé successivement par trois candidats. Élu en novembre 1974, Léopold Sénécal décède en août 1976. Une élection spéciale est déclenchée le 17 octobre 1976. Un seul candidat se présente, Jacques Dumont, et il est élu par acclamation. Cinq mois plus tard, soit en février 1977, M. Dumont décède. Tel que la loi l'autorise, le Conseil lance à nouveau un appel de candidatures à la population afin d'éviter les coûts d'une élection partielle, d'autant plus que des élections générales devaient se tenir en 1978. Sept candidats, tout aussi crédibles les uns que les autres, soumièrent leur candidature. Parmi eux, seulement deux demeuraient dans le quartier Centre. Après une rencontre individuelle avec les candidats, le choix du

Conseil s'arrête sur Léopold Dubord, qui est nommé conseiller à compter du 14 mars 1977.

Le 26 juin 1975 a lieu la première journée d'orientation, réunissant les membres du Conseil, la Direction générale, les directeurs de services et des membres de la Commission d'urbanisme. Il s'agit d'un moment privilégié permettant de réfléchir sur l'avenir de la municipalité. À partir de l'expérience passée, on analyse les différents axes de développement possibles, on établit les choix et détermine les priorités. Les conclusions qui se dégagent de cette journée facilitent le travail des cadres et des décideurs élus.

Depuis 1975, et dans les mois suivant les élections municipales, le Conseil tient une journée d'orientation au cours de laquelle on étudie l'évolution de la société bouchervilloise et celle de la gestion municipale.

L'année 1977 a été marquée par une longue grève au niveau municipal. D'avril jusqu'en septembre, les élus, et plus particulièrement le maire, ont encaissé les blâmes du syndicat et de la population. Le conflit a eu des retombées politiques par la suite.

En 1976 et 1977, le Conseil étudie un projet de construction d'un centre socio-culturel, abritant une bibliothèque et une patinoire couverte, évalué selon les plans et devis à 4 218 000 \$. Les comités responsables du projet avaient publié régulièrement des rapports à ce sujet.

En décembre 1977, les membres du Conseil hésitent entre deux choix : aller de l'avant et commencer les travaux en 1978 ou attendre après les élections prévues pour novembre de la même année. Tous étaient conscients que le projet pouvait en période électorale susciter des réactions de la part de l'opposition et faire l'objet de contestations à saveur électorale.

Comme le projet avait reçu une bonne publicité au cours des deux dernières années, sans susciter de controverses, le Conseil opte pour l'inscrire dans le budget d'immobilisations afin qu'il soit réalisé en 1978.

Pour expliquer le plan triennal d'immobilisations (1979, 1980 et 1981) comprenant le projet précité, la Ville publie et distribue aux ménages bouchervillois un dépliant de douze pages contenant la description des projets à réaliser ainsi que leurs coûts. Le document de présentation du

plan triennal constitue un document d'intention dans le sens où il présente une projection prudente de l'évaluation possiblement générée par les nouvelles constructions et par l'ensemble des revenus, établit largement l'ensemble des dépenses d'immobilisation faisant l'objet du plan et explique : « L'ensemble des dépenses d'immobilisation faisant l'objet du plan triennal portera le taux de taxes à 0,98 cents du 100 \$ d'évaluation en 1979 et à 1,115 \$ en 1980 et 1,23 \$ en 1981. Cette prévision de l'évolution du taux de la taxe tient compte du pire. ... Le Conseil a jugé prudent d'agir ainsi. » À cette période, la nécessité d'ériger de nouveaux édifices n'apparaissait pas comme une évidence à tous, d'autant plus que les frais de l'ensemble du plan d'investissement envisagé frôlaient les 25 millions de dollars.

En juin 1978, une séance d'information est tenue à l'hôtel de ville. Devant une foule d'environ cent cinquante personnes, le maire Julien explique le projet qui, soit dit en passant, faisait partie de son programme électoral de 1974. Pendant trois heures, le maire répond aux questions, souvent pertinentes, parfois tendancieuses, de la population. Malgré les explications fournies, les grands projets d'immobilisations de la Ville ont été la cible d'une opposition circonstancielle, discrète et efficace.

Pour entamer le projet de centre socio-culturel, la Ville devait procéder vers la fin juin à des consultations publiques. Quelques jours avant la tenue de celles-ci, un comité anonyme rédige et distribue une lettre dans tous les foyers de la ville. Créé dans le but d'informer la population et de la mettre en garde contre une hausse considérable des taxes à brève échéance, le comité expose son point de vue concernant le plan triennal proposé. De plus, l'Association des industriels, tout en se déclarant favorable aux investissements, souhaitait que la Ville en échelonne la réalisation sur une période plus longue.

Les 21 et 22 juin 1978, journées de consultations à l'Hôtel de Ville, 1 606 contribuables signent le registre demandant que le règlement 997 au montant de 4 218 000 \$ soit soumis à l'approbation des électeurs par la voie d'un référendum. Par la même occasion, 875 contribuables exigent qu'un autre projet, soit la construction de huit terrains de tennis à l'École Polyvalente de Mortagne au coût de 144 500 \$, soit soumis à la même procédure.

« On se bat contre des fantômes » a été l'expression utilisée par le maire Julien quelques minutes avant la fin de la consultation, et il a lancé un défi

au comité de citoyens qui a œuvré sous le couvert de l'anonymat. « On a assisté à un excellent exercice de démocratie, mais l'exercice n'est pas complet... J'espère qu'ils auront le courage de bien vouloir baisser la visière afin que l'on puisse connaître les vrais motifs qui les ont poussés à ferrailer contre le plan triennal. » Par ailleurs, M. Julien a admis que le Conseil a pu en effrayer plusieurs en présentant des projets de 25 millions de dollars à l'intérieur d'un plan triennal.



## *Les élections de 1978*

Nous sommes à la fin juin 1978 et des élections se tiendront en novembre. La technique de dialogue du maire Julien en irrite plusieurs dont le citoyen Jean Hébert. Ce dernier commente ainsi la situation qui prévaut : « On a beau dire que la démocratie s'est exprimée, rien ne vaut si après on s'attaque à ceux-là mêmes qui ont permis que celle-ci s'exerce. Cette attitude du maire n'est pas nouvelle. À chaque fois qu'il se trouve des personnes qui s'opposent à ses vues, il y voit toujours quelque intérêt mesquin. »

Malgré la volonté populaire de tenir un référendum sur le projet, le Conseil procède le 4 juillet à l'ouverture des soumissions, dont les deux plus basses se chiffraient à 3 683 200 \$, soit 250 000 \$ de moins que les prévisions.

Le 10 juillet, une assemblée d'information à l'École Polyvalente de Mortagne attire une foule de près de 800 citoyens. Les fonctionnaires municipaux et les bénévoles identifient les besoins de plus en plus urgents de locaux pour les activités sportives et socio-culturelles. Ainsi, les 2 000 pieds carrés de la bibliothèque sont devenus trop exigus pour les 8 500 abonnés. Le Centre d'Art a dispensé des cours à 1 220 élèves, souvent dans des locaux inadéquats. Du côté des sports, chacun des 640 patineurs artistiques dispose de 40 minutes par semaine pour son entraînement; et que dire des 1 200 jeunes du hockey mineur qui n'ont accès à la patinoire que dix minutes par semaine chacun.

À la réunion, les citoyens ont donné leur accord au projet mais ont exprimé leur crainte quant à l'augmentation des taxes foncières. Tous souhai-

Élections du 5 novembre 1978

Poste	Candidats	Parti (s'il y a lieu)	Nombre de votes
Mairie	Jean-Guy Parent† Yvon Julien		6 256 4 002
Siège 1 Quartier Ouest	Albert Côté† André Provost	P J	2 359 1 862
Siège 2 Quartier Ouest	Guy Dubois† Laurent Rivard Bernard Bilodeau	P J	1 794 1 325 1 118
Siège 1 Quartier Centre	Florence Junca-Adenot† Denis Héту	P J	1 786 1 154
Siège 2 Quartier Centre	Jean-Guy Villeneuve† Léopold Dubord	P J	1 799 1 136
Siège 1 Quartier Est	L.G.Serge Gadbois† Jean-Paul Provost	P J	1 899 965
Siège 2 Quartier Est	Jean-Claude Bourcier† Lionel Létourneau	P J	1 722 1 087

(† = élu)

P = Fait partie de l'équipe Parent

J = Fait partie de l'équipe Julien

Sur 16 149 électeurs, 10 606 ont voté, soit 65,68 %.

taient que la Ville procède par étapes, au lieu d'entreprendre tous les travaux d'un trait, afin de contrer une hausse vertigineuse des dépenses qui va de pair avec celle des taxes. Compte tenu de la réaction de la population, le Conseil décide le 11 juillet de retirer son projet pour qu'il soit réétudié au cours de l'été.

En août, les directeurs de services se joignent au Conseil et procèdent à d'autres consultations auprès des bénévoles et des usagers, en vue de mieux cibler les besoins. Le 22 août, la direction de la Ville propose un

nouveau projet au coût de 3,5 millions de dollars. Au chapitre des modifications, on met de côté la réalisation des locaux administratifs, des gradins et du deuxième étage de la patinoire, tout en prévoyant leur construction dans une prochaine étape. Le 30 août, le maire Julien fait une sortie publique et déclare : « Nous ne sommes pas ici pour nous faire réélire au mois de novembre, mais pour répondre aux besoins d'une population qui grandit. À moins qu'on nous permette d'ouvrir un casino, il nous faut taxer. Le programme qu'on a mis de l'avant, y compris le coût du transport en commun, représentera en 1981 pour le propriétaire d'une maison évaluée à 30 000 \$ une augmentation de la taxe foncière d'environ 7 \$ par mois. »

Le projet modifié a été vilipendé par ses opposants. Le 6 septembre, le journal publie la lettre ouverte d'un contribuable, Jean-Guy Parent, qui reproche à l'Administration de ne pas avoir soumis le règlement de 4 200 000 \$ au référendum, laissant à la population le soin de faire le choix. « On nous refuse en tant que citoyens ce droit de nous prononcer sur une cause qui impliquera nos deniers. En contrepartie, on nous représente le même projet (lors d'une assemblée de huit personnes) avec certaines coupures. On s'empresse d'ajouter que ces coupures ne seront que temporaires puisque le tout sera complété plus tard. En somme, on nous propose la même dépense mais avec un amusez-vous maintenant et payez plus tard... Après le 5 novembre, date des élections, les citoyens ainsi que l'Administration élue devront supporter les décisions que nous prenons aujourd'hui. Je suis donc en faveur qu'un référendum soit tenu sur la question. »

Dans la même édition du journal, M. Desrosiers, un autre citoyen de Boucherville, s'exprime sur un ton sarcastique. Faisant allusion aux numéros des règlements, il commente : « 1 008, 997 ou presque... La balloune de 25 millions de dollars du plan triennal 79, 80 et 81 est maintenant comparée aux 19 millions de dollars des trois dernières années, ou presque... Ma taxe personnelle est passée de 195,36 \$ en 1975 à 282,75 \$ en 1978, soit une augmentation de 44,7 %. Avec une même évaluation foncière, le plan triennal propose un taux de taxe de 0,75 \$ en 1978 à comparer avec 1,23 \$ (ou presque...) du 100,00 \$ en 1981, soit une augmentation de 64 %. C'est presque comparable... »

En deux jours, les 6 et 7 septembre, 876 contribuables demandent à nouveau que le règlement 1008 fasse l'objet d'un référendum, qui a eu lieu

d'ailleurs le 15 octobre. Jean-Guy Parent se défend d'être à la source de ce mouvement. Selon Jeannine LaBossière, journaliste à *La Seigneurie*, la seule part que M. Parent a prise au débat a été la publication d'une lettre ouverte dans laquelle il exposait clairement sa position. Cependant, M. Parent ne cache pas avoir organisé avec ses partisans la campagne de sensibilisation au règlement précédent, le 997. Et il ajoute : « Nous ne voulions pas nous faire de capital politique, mais provoquer une prise de conscience dans la population. »

À la même époque, la campagne référendaire se double d'une campagne électorale. Entre-temps, le maire Julien annonce qu'il ne se présentera pas aux prochaines élections. Cependant, il continue à inciter les gens à voter en faveur de son projet au référendum du 15 octobre. Il ajoute qu'il ne lie pas sa décision ni son avenir politique sur la scène municipale au résultat du référendum. Pour leur part, deux conseillers, MM. Cuerrier et Trudeau, suivent l'exemple du maire. Quant à Jean-Guy Parent, il annonce sa candidature à la mairie et présente une équipe formée de six nouvelles figures, dont une femme, Florence Junca-Adenot.

Une semaine plus tard, M. Julien déclare : « M. Parent devrait avoir le courage de ses opinions... Il est pour ou contre ces immobilisations... » De son côté, M. Parent ne nie pas qu'il y ait certains besoins en matière d'équipements communautaires, tout en disant que les projets mis de l'avant par le Conseil devraient être repensés, se refusant de proposer des solutions de rechange, considérant que ce n'est pas son rôle.

La machine à rumeur se met en marche. Au début d'octobre, on parle des « cogitations des membres du Conseil ». Les journaux parlent surtout du maire Julien qui se dit prêt à servir comme conseiller si les citoyens le lui demandent. Cependant, l'hypothèse semble peu plausible, car nombreux sont ceux qui pensent qu'il n'a pas renoncé à la mairie. Au cours du mois, un mouvement s'amorce en sa faveur, ce qui le fait revenir sur sa décision. Il reprend alors la tête d'une équipe complète formée de trois conseillers sortants, Léopold Dubord, Jean-Paul Provost et Lionel Létourneau et de trois nouveaux candidats, Denis Héту, Bernard Bilodeau et André Provost.

Pendant ce temps, la campagne du référendum du 15 octobre se poursuit. Appuyé par ses conseillers, le maire Julien déclare que le projet répond à des besoins qui ont été reconnus. Par conséquent, l'Administration invite

les électeurs à approuver le projet, précisant que le citoyen ne déboursera que 58,50 \$ de plus en taxes pour une résidence évaluée à 30 000 \$.

L'équipe Parent, quant à elle, incite les citoyens à voter non, leur rappelant que le projet a déjà été contesté à deux reprises. De plus, on insiste sur le fait qu'il s'agit d'une entreprise trop coûteuse puisque les taxes augmenteront de façon substantielle. «Vivons selon nos moyens» termine cet appel au rejet.

Le 15 octobre, jour de référendum, le vote se déroule en deux étapes où il fallait avoir une majorité en nombre et en valeur. L'électeur vote d'une part en faveur ou contre le projet, et d'autre part selon la valeur de sa propriété. Sur les 3 338 citoyens qui votent, 585 se prononcent pour alors que 2 753 sont contre le projet, soit plus de 80 %. Pour le deuxième volet portant sur l'évaluation, des propriétaires ayant des résidences évaluées globalement à 19 726 000 \$ sont pour le projet alors que d'autres, dont l'évaluation de leurs propriétés s'élève à 113 325 000 \$, sont contre. Les résultats n'ont été connus que le lendemain, car le décompte avait été difficile. Première défaite du camp Julien, ce référendum a favorisé les troupes du camp adverse. M. Parent s'est dit heureux de la forte participation. Il regrettait cependant qu'on ait déplacé autant de gens et dépensé autant d'argent pour une chose qui paraissait si claire d'avance.

À partir de la fin octobre, la campagne de l'équipe Julien préconise une administration sous le «signe du réalisme» et celle de l'équipe Parent préconise le «vivons selon nos moyens». De son côté, M. Parent déclare qu'une campagne sérieuse doit se faire pendant quatre à cinq semaines, sinon c'est un manque de sérieux et de sens des responsabilités.

Jusqu'en 1978, le maire et les conseillers ne se consacraient qu'à temps partiel aux activités municipales. Avec l'augmentation du nombre de citoyens et la lourdeur des tâches administratives, le rôle du maire allait se modifier. Dans une longue déclaration, M. Julien s'explique et mentionne qu'avec l'ensemble des responsabilités dévolues par la Loi sur les Cités et Villes, notamment la surveillance et le contrôle de la mise en application des décisions du Conseil, la responsabilité d'investigation, la participation aux comités et aux commissions, l'obligation de représenter la Ville au sein d'organismes régionaux tels que la CTRSM et la Commission intermunicipale d'approvisionnement en eau, en plus de recevoir les citoyens ou

d'effectuer les représentations qui s'imposent, il devient impérieux que le maire puisse consacrer tout son temps aux affaires de la Ville. Par conséquent, l'emploi d'un maire à plein temps suppose un salaire en fonction des responsabilités qui lui sont confiées.

Comme il fallait s'y attendre, M. Parent réagit dans un article intitulé *Une habile mise en scène* et qui constitue une charge à fond de train contre le maire sortant : «Au moment où vous défendiez la position des maires des municipalités et leurs conditions salariales, je m'intéressais à la position des citoyens de Boucherville et aux conditions qui prévalent dans ma ville... Folklore politique. Une habile mise en scène a préparé votre retour. Quelle élégance pour justifier une demande de salaire si élevée.»

Jusqu'au jour des élections, les deux équipes s'affrontent tout en essayant de courtiser les quelque 16 150 électeurs pour les amener dans leur camp respectif. Qualifiée de terne par les journalistes, la campagne n'en a pas été moins virulente. Avec quelques années de recul, on constate jusqu'à quel point l'opinion publique a pu être influencée par les médias. Les titres de la une, tantôt en faveur d'un candidat, tantôt en faveur de l'autre, ont sûrement suscité les questionnements des citoyens et ont joué un rôle décisif dans la décision de vote : *La majorité des citoyens réclament un changement : pourquoi? ... Pourquoi la population de Boucherville veut-elle l'équipe du maire Julien? ... Pourquoi M. Yvon Julien ne devait pas poser sa candidature le 5 novembre 1978? ... Des conseillers à déconseiller ... Des milliers de gens supportent Jean-Guy Parent ... L'équipe Julien nous écoute et nous informe...*

Avec de nouvelles figures sur la scène municipale, l'équipe Parent propose un programme portant sur deux thèmes majeurs : la modération dans les dépenses par un gel des taxes pour les quatre prochaines années, et le dialogue par le biais de consultations publiques, individuelles ou en groupes restreints, avant d'engager des dépenses dans des projets d'envergure. De plus, le programme préconise des améliorations en vrac dans tous les services, qu'il s'agisse de l'urbanisme, particulièrement au Vieux Village, des loisirs et des sports, des activités socio-culturelles, du développement industriel et, enfin, de la disponibilité des élus face à la population, sans toutefois préciser les sources du financement.

L'équipe Julien, pour sa part, fait le bilan positif de ses réalisations des dernières années avec la promesse de continuité dans le même sens. On

propose de plus une réforme de la fiscalité ainsi que des améliorations à plusieurs niveaux, notamment en ce qui a trait au transport en commun, à l'aménagement du territoire, au zonage agricole, au développement industriel et à la préservation du patrimoine historique. Enfin, le maire Julien demande à la population d'accepter de payer le salaire d'un maire à temps plein, soit près de 36 000 \$.

Faisant allusion au salaire demandé par le maire Julien, Jean-Guy Parent déclare le 1<sup>er</sup> novembre, à quatre jours des élections, qu'il se rend disponible pour la population au salaire convenu selon la loi, soit 11 000 \$ par année. Il termine en disant : «Faut être réaliste.»

Aux élections de 1978, quinze candidats en tout se présentent. Avec la même division de quartiers qu'en 1974, la population devait élire un maire et six conseillers. L'équipe Julien et l'équipe Parent présentèrent chacune des candidats à tous les postes, alors qu'un seul candidat indépendant, Laurent Rivard, faisait la lutte aux deux candidats du siège 2 du quartier Ouest.

*Lors des élections municipales du 5 novembre, un vent de changement a balayé Boucherville, a titré la une à la suite de la victoire écrasante du camp Parent. En effet, 65,68 % de la population a participé à ce scrutin et a accordé sa confiance dans une proportion de deux pour un à l'équipe complète du maire Parent. Pour la première fois dans l'histoire de Boucherville, une femme allait faire partie du Conseil municipal.*

La défaite du maire Julien était cuisante. Cependant, il ne faut pas oublier que durant son dernier mandat, il a fait face à une grève généralisée des employés municipaux, à des contestations populaires en ce qui a trait aux projets d'immobilisations, sans compter la lutte serrée contre une équipe de taille, celle du maire élu Jean-Guy Parent. Ces événements n'étaient peut-être pas si étrangers aux résultats de l'élection.

Le 15 novembre a lieu la prestation de serment des nouveaux élus et la première séance publique du nouveau Conseil devant une foule nombreuse. Puisque tous les élus ne sont pas familiarisés avec la procédure légale, et comme la loi l'exige du directeur général d'une municipalité dans un tel cas, j'ai assisté et aidé les élus pendant toute la séance du Conseil afin d'éviter les irrégularités. Une fois la séance terminée, un citoyen est

venu féliciter le maire Parent et lui a dit : « Je te l'avais dit que ce n'était pas toi qui mène ici mais bien Beaupré. » Cette réflexion démontre jusqu'à quel point certains citoyens ignorent le rôle de la Direction générale. En effet, la prise de décision est la responsabilité exclusive des élus, mais la Direction générale doit leur fournir toutes les informations et tous les documents nécessaires à la prise d'une décision éclairée et conforme aux lois.

Un an après l'élection, on fait le bilan. Parlant au nom du Conseil, le maire Parent dit que son équipe a trouvé la Ville en excellente condition tant du côté finance que du côté structure. C'est au niveau des relations humaines que ça clochait. Ce n'était pas très chaud comme atmosphère et l'arrivée d'une équipe nouvelle faisait un peu peur. Dans son analyse, M. Parent mentionne la lourdeur administrative imposée par la loi, le lancement de la publication *Info J4B*, une plus grande présence auprès de la population et le désir de rendre les séances du Conseil plus intéressantes, malgré l'inévitable cuisine.

Le terme 1978-1982 a été particulièrement fertile en événements et en activités de toutes sortes. Épuration des eaux et amélioration de l'alimentation en eau potable, décret du zonage agricole, réforme de la fiscalité municipale et du processus démocratique des élections, création de la municipalité régionale de comté de Lajemmerais, sans compter les divergences d'opinion qui éclatèrent dès les premiers mois du mandat du nouveau Conseil municipal.

Le plan d'immobilisations qui avait finalement été approuvé par le Conseil en 1978 totalisait 30 millions de dollars échelonnés sur une période de cinq ans, avec une priorité au projet d'amélioration du Vieux Village. Quatre ans plus tard, le nouveau Conseil analyse la situation et conclut à l'urgence du déménagement du poste de police et incendie, compte tenu du manque de locaux pour les services administratifs. De plus, des trois projets mis de l'avant par l'ancienne Administration, le nouveau Conseil ne retient que celui de l'aménagement d'une bibliothèque.

Tout au cours de ce mandat, le Conseil analyse les possibilités afin de doter Boucherville d'un centre socio-culturel et envisage à cette fin l'achat du couvent situé près de l'église Sainte-Famille. Le 17 juin 1981, lors d'une réunion, plus de 900 personnes viennent contester ce choix et demandent

aux autorités municipales d'aménager le couvent en centre d'accueil pour personnes âgées.

Pendant plus d'un an, soit de septembre 1981 à novembre 1982, l'atmosphère était loin d'être calme à l'hôtel de ville. Le 23 septembre 1981, la séance du Conseil ne devait durer que quelques minutes, un seul sujet étant à l'ordre du jour : l'émission d'obligations au montant de 6 181 000 \$. Mais la bisbille éclate lorsque le conseiller Dubois, qui fait partie de l'équipe Parent, s'insurge contre le Conseil en déclarant : « Julien voulait nous endetter, Parent nous a endettés. » En réponse, le conseiller Gadbois mentionne que 65 % de l'emprunt servira à implanter des infrastructures pour desservir de nouveaux secteurs.

Par la suite, toutes les séances du Conseil ont connu des discussions intenses entre M. Dubois et les autres élus ainsi qu'avec moi, le directeur général. D'une fois à l'autre, les échanges devenaient plus personnels à un point tel qu'il ne s'agissait plus d'attaques mais d'accusations. En ce qui me concerne, j'ai encaissé des accusations qui, à mon avis, n'avaient pas de raison d'être, car je n'avais pas outrepassé le mandat qui m'avait été confié comme directeur général. Cependant, pour M. Dubois, chaque sujet était bon pour contester : la canalisation du fossé du boulevard Industriel, le projet d'horaire de quatre jours pour les employés de bureau, la rénovation de la toiture de l'hôtel de ville, le réaménagement des locaux de la mairie et de la salle du Conseil, les négociations, etc.

À la séance du Conseil du 20 janvier 1982, on devait procéder à un vote concernant la suspension pendant deux jours d'un aide-électricien. Le conseiller Dubois exige que les motifs de la suspension soient rendus publics, ce à quoi je réplique que le Conseil avait pris sa décision en comité privé et qu'il n'y avait pas lieu de dévoiler les motifs en assemblée publique. Le conseiller Dubois me lance alors que je pratique de l'ingérence inadmissible dans les affaires du Conseil municipal. Pour clarifier la situation, les membres du Conseil ont confirmé la décision et les raisons n'ont pas été dévoilées. À la suite de cet incident, dans l'édition du 10 février 1982 du *South Shore Courier*, le conseiller Dubois déclare : « Le problème numéro 1 de la Ville, c'est Ronald Beaupré. »

## *Les élections de 1982*

Le 2 octobre 1983 a lieu une élection partielle en vue de remplacer Jean-Claude Bourcier, qui a démissionné de son poste de conseiller en août 1983. Yolande Robitaille est élue avec 565 votes, alors que les deux candidats défaits, Jean Hubert et André Duceppe, récoltent respectivement 432 et 284 votes.

En décembre 1985, Jean-Guy Parent, élu député provincial, démissionne de son poste. Il est remplacé, le 18 décembre 1985, par Hugues Aubertin.

En 1981, des modifications majeures à la Loi électorale municipale changent les quartiers électoraux en districts. De plus, le nombre de sièges des conseillers pour l'élection de 1982 augmente. En effet, pour une municipalité dont la population se situe entre 20 000 et 50 000 habitants, la loi prévoit l'élection d'un minimum de huit et d'un maximum de douze conseillers. Puisque c'est le cas à Boucherville, le Conseil porte son choix sur huit, considérant que plus il y a de monde, plus les discussions sont longues et difficiles, plus l'administration est lourde.

Également, et pour la première fois, la loi permettrait aux municipalités de plus de 20 000 habitants de rembourser 50 % des dépenses électorales de chaque parti ou candidat, pour un maximum de 11 241 \$ par parti. Mais pour bénéficier de cette contribution municipale, tout parti ou candidat indépendant doit obtenir une autorisation du directeur général du financement des partis politiques. Toutes les dépenses doivent être autorisées par l'agent officiel et un rapport financier doit être soumis dans les 90 jours suivant le scrutin. Les dépenses électorales permises ne doivent pas dépasser, en 1982, la somme de 22 483 \$ par parti.

La campagne électorale de 1982 commence dès septembre. Alors qu'en 1978, deux équipes se sont affrontées sans être formées en partis politiques, l'élection de 1982 verra le retour du Parti Civique de Boucherville sur la scène municipale, mis en veilleuse depuis les élections de 1967, et la création d'une autre formation, le Parti Municipal de Boucherville, tous deux reconnus par la loi.

Le 1<sup>er</sup> septembre, une assemblée à odeur d'élections commence à l'hôtel de ville avec deux cents personnes et se termine, à deux heures du matin,

Élections du 7 novembre 1982

Poste	Candidats	Parti (s'il y a lieu)	Nombre de votes
Mairie	Jean-Guy Parent†	PMB	7 062
	Guy Dubois	PCB	5 310
District 1	Jean-Claude Bourcier†	PCB	783
	Yolande Robitaille	PMB	762
District 2	L.G.Serge Gadbois†	PMB	997
	Benoît Ménard	PCB	646
District 3	Hugues Aubertin†	PMB	941
	Roger Rose	PCB	381
District 4	André Provost†		616
	Florence Junca-Adenot	PMB	537
	Raymond Parenteau	PCB	234
	Roméo Gilbert		202
District 5	Jean-Guy Villeneuve†	PMB	822
	Judith Drapeau-Mucci	PCB	644
District 6	Marcelle Drouin-Hamelin†	PCB	957
	André Desroches	PMB	795
District 7	Albert Côté†	PMB	955
	Gilles Nadon	PCB	741
District 8	Jacques Saint-Germain†	PMB	901
	Robert Benoit	PCB	487

(† = élu)

PMB = Parti Municipal de Boucherville

PCB = Parti Civique de Boucherville

Sur 19 466 électeurs, 12 639 ont voté, soit 65,03 %.

avec six personnes toujours en salle. La période de questions qui dure normalement quinze minutes se prolonge pendant deux heures. Et les sujets? Le partage des heures de glace entre les différents organismes utilisateurs

et la réouverture de la Maison des jeunes déjà en rénovation, le tout complété par des interventions musclées de la part du conseiller Dubois.

Après de nombreuses rencontres infructueuses entre les représentants des divers organismes utilisateurs de la patinoire et la Ville, on espérait profiter de la période électorale pour demander aux autorités municipales de trouver une solution de rechange au manque d'heures de pratique. Les discussions laborieuses et les calculs interminables n'ont pas abouti, au grand désespoir d'un citoyen qui lança « On va vous débarquer », espérant par cette remarque inciter le Conseil à accepter les demandes.

Comme il fallait s'y attendre, la campagne a été l'une des plus dures des vingt dernières années et a pris les allures d'une guerre ouverte. Les conflits personnels ont pris le dessus et les attaques, même non fondées, ont engagé la polémique. Dans une seule publication hebdomadaire, on recense plus de cinquante pages d'articles et de publicité portant régulièrement des accusations ou contenant le programme de l'un ou de l'autre des partis. Qui dit vrai? Qui dit faux? C'est compliqué... Si l'on écoute le premier venu, c'est si simple. Mais si l'on s'arrête un instant...

Au début de septembre 1982, le conseiller Dubois annonce la formation du Parti Civique de Boucherville (PCB) et demande une autorisation officielle à cet effet, puisque le PCB formé en 1967 n'avait pas de reconnaissance légale et avait cessé ses activités après ces élections. Il pose sa candidature à la mairie et compte présenter une équipe complète lors des élections du 7 novembre. Le PCB s'affiche comme un parti totalement neutre sur le plan idéologique mais dont l'unique but consiste à l'amélioration du mieux-être des Bouchervillois, notamment en démystifiant le plus possible l'administration de la ville. Il comprend deux catégories de membres, les membres politiques et les militants.

Dès la formation de son équipe, le candidat à la mairie Dubois donne un avant-goût de la campagne. Pour commencer, il dénonce les mesures de la politique municipale qu'il qualifie de « farfelues ». Ensuite, son parti accuse l'équipe Parent d'avoir fait passer les dépenses de la Ville de 9 millions à près de 18 millions de dollars en quatre ans. Selon M. Dubois, l'équipe Parent a oublié ses promesses de 1978, a laissé l'administration au maire non élu (le directeur général) et a fait preuve d'amateurisme et de manque de planification.

En octobre, lors du lancement officiel de la campagne, les accusations du Parti Civique continuent dans le même sens. Avec deux articles intitulés *Budget à croissance zéro* et *Sortir Parent et Beaupré de l'Hôtel de Ville*, le PCB annonce ses couleurs et dit que son programme vise à atteindre celui qui est le plus important dans l'appareil municipal, le citoyen. Les grands thèmes : gel des dépenses municipales en 1983; amélioration de la qualité de vie; revalorisation du travail des bénévoles et auto-gestion des organismes para-municipaux. Pour ce qui est des attaques personnelles, M. Dubois explique : «... un des problèmes majeurs de la ville est son directeur général, M. Ronald Beaupré, qui est, en fait, le vrai "chef de la municipalité". Si l'on veut un vrai changement, il faut commencer par s'attaquer à ceux qui sont la véritable cause des problèmes. Et M. Beaupré serait le premier touché...» Et la campagne électorale s'est poursuivie de plus belle.

À la même période, le maire Parent forme le Parti Municipal de Boucherville (PMB) qui présentera lui aussi des candidats aux huit postes de conseillers. Passant en revue les réalisations de son mandat de 1978 à 1982, le maire Parent présente un bilan des plus positifs. Il se dit fier d'avoir pu stabiliser les taxes foncières pendant quatre ans tout en maintenant des services de qualité, sans compter sa fierté d'avoir fait aboutir certains dossiers qui traînaient en longueur depuis quelques années. En bref, il résume son mandat par « beaucoup d'améliorations... à peu de frais ».

La campagne électorale sera l'occasion pour le PMB de mener une consultation en profondeur auprès de la population, principalement au moyen de réunions de cuisine et de visites de porte à porte. Ce n'est qu'à la toute fin de la période électorale que le PMB présentera son programme afin qu'il soit véritablement le reflet des besoins des Bouchervillois. Lorsque le PMB dévoile ses projets, il parle d'un programme adapté à la situation économique qui prévaut au Québec, ce qui signifie une stabilisation des taxes et aucun grand projet d'immobilisation.

Au sein des partis comme chez les indépendants, les candidats entourés de bénévoles n'ont ménagé aucun effort. Toute la ville a été ratissée par du porte à porte et les assemblées de cuisine ont été nombreuses. Toutefois, les citoyens ne se sont pas souvent déplacés pour assister aux assemblées des partis. Le grand ralliement du Parti Municipal, à une semaine du scrutin, n'a pas attiré la foule escomptée de même que l'assemblée du Parti Civique où l'on comptait une centaine de participants seulement.

Au cours de la campagne et du ratissage du porte à porte, deux personnes, dont un candidat aux élections, se présentent à ma résidence. M<sup>me</sup> Beaupré ouvre la porte et les personnes se nomment et demandent d'un ton agressif : « Êtes-vous au courant de ce qui se passe à l'Hôtel de Ville? » « Certainement, répondit-elle, mon mari est directeur général de la Ville. » Évidemment, la conversation s'est terminée sur cette réponse.

Une autre polémique a été engagée au cours de la campagne, mais cette fois-ci entre le maire Parent et le Club Richelieu. En effet, le Club invite les deux candidats à la mairie à prononcer une allocution sur l'administration municipale devant ses membres. Le 5 octobre, Guy Dubois en est l'invité. Le 13 du mois, M. Dubois prend l'initiative de publier, sans photos, un article avec la note suivante : « Texte d'un exposé fait par Guy Dubois le 5 octobre 1982 devant le Club Richelieu de Boucherville en tant que chef du Parti Civique de Boucherville et candidat à la mairie. » Jusque-là personne ne se plaint. Le 19 octobre, alors que le maire Parent est l'invité, on lui demande de ne pas prendre de photos pour conserver le non-engagement politique du Club. Le lendemain, le maire Parent se fait prendre en photo derrière le lutrin portant l'emblème du Club Richelieu et fait publier la photo. La direction du Club a désapprouvé le geste et l'affaire a dégénéré en échange de correspondances et d'accusations.

Du début de septembre jusqu'au 7 novembre, le PCB a dénoncé sans relâche la gestion de l'équipe Parent en recourant souvent à des demi-vérités. On a abondamment parlé du coût d'achat et de rénovation de la quincaillerie Denis Racicot en évitant soigneusement de dire que l'acquisition et les travaux de restauration avaient été subventionnés à 75 % par les gouvernements fédéral et provincial. On a aussi déclaré que les coffres de la Ville étaient vides, mais sans parler de la réserve pour fin d'immobilisations d'environ un million de dollars. De plus, on a blâmé l'Administration d'avoir signé des conventions collectives « chromées » qui allaient coûter une fortune aux contribuables. Pour finir, selon les prévisions de Guy Dubois, si le PMB est élu, il y aura 60 % d'augmentation des taxes en quatre ans.

En utilisant un document interne de travail basé uniquement sur des projections et non sur de vraies décisions, le PCB lance la bombe dans les journaux : « Pourquoi, M. Parent, cachez-vous la vérité aux contribuables de Boucherville? ... Pourquoi ne pas dire avant l'élection que votre

administration a déjà décidé d'une hausse des taxes foncières d'au moins 0,44 \$ le cent dollars d'évaluation dès le 1<sup>er</sup> janvier 1983 et de 1,15 \$ pour les quatre prochaines années? ... Conséquence : pour une maison évaluée à 40 000 \$, 176 \$ de plus à payer en taxes foncières en 1983, sans compter les années suivantes.» En fait, l'augmentation prévue du taux de taxation de 0,44 \$ n'a été effectivement que de 0,19 \$ du 100 \$ d'évaluation.

De son côté, le PMB a présenté un bilan détaillé de son administration tout en prenant à l'occasion crédit de réalisations antérieures, comme dans le cas du réservoir d'eau potable du secteur Ouest. En réponse aux questions et accusations de son adversaire, le maire Parent informe la population. Relocalisation de la rue Volta : Comment peut-il [M. Dubois] se permettre de critiquer et de désapprouver un projet qu'il a lui-même approuvé? Peut-être M. Dubois a-t-il oublié! Des conventions collectives supposément "chromées"! Comment un homme peut-il approuver et voter en faveur de conventions collectives et dire aujourd'hui qu'il est contre! C'est un non-sens. Poste de police et incendie, M. Dubois critique... mais pourtant... C'est lui qui a proposé et secondé ces projets. Où étiez-vous M. Dubois durant les deux dernières années pour remplir votre mandat de conseiller et pour participer aux discussions? Et pour tourner le tout à la dérision, le PMB fait allusion au Stade olympique en lançant : Le Parti Civique de M. Dubois aurait-il oublié un projet important dans son programme : un stade couvert à Boucherville?

À l'élection du 7 novembre 1982, vingt candidats en tout briguent les suffrages. Le maire Parent sollicite un deuxième mandat à la mairie et son parti, le PMB, présente quatre candidats sortants et quatre nouveaux venus. Pour sa part, le PCB présente Guy Dubois à la mairie, Jean-Claude Bourcier, conseiller sortant et autre dissident du clan Parent, ainsi que sept nouvelles figures. Enfin, deux candidats indépendants s'ajoutent à la liste.

La présence féminine sur la scène municipale marque un net progrès en 1982. En effet, le PMB et le PCB présentent chacun deux candidates, et le hasard a fait qu'elles se présentent dans quatre districts différents.

André Provost, l'un des deux candidats indépendants et ancien allié du maire Julien, a été sollicité par les deux formations politiques mais a préféré se présenter comme indépendant parce qu'il veut avoir ses coudées franches. Pour sa part, Raymond Parenteau, l'autre candidat indépendant, considère que faire campagne seul ne constitue pas un handicap. Il

insiste pour dire que s'il propose quelque chose de logique, il aura sûrement l'appui des autres. Ingénieur de formation, M. Parenteau se fait très critique à l'endroit du ministère de l'Environnement du Québec qui propose un méga-projet pour l'épuration des eaux sur la Rive-Sud.

Le 7 novembre, la population fait son choix et opte pour la continuité, car le maire Parent est réélu. Parmi les conseillers élus, il y a un indépendant alors que cinq viennent du PMB et deux du PCB dont une femme, Marcelle Drouin-Hamelin.

Quelques jours après les élections, la journaliste Jeannine LaBossière fait le point sur la campagne de 1982. Dans un long article intitulé *Les Bouchervilleois affectionnent particulièrement la politique municipale... en temps d'élection*, elle commente : «... Alors que dans d'autres villes de la Rive-Sud, comme Brossard et Saint-Lambert, des maires et même des conseils entiers étaient élus par acclamation, ici à Boucherville, les citoyens se sont offert une bataille électorale en règle. Cette campagne qui a pris fin dimanche dernier par la réélection du maire Parent n'a pas permis toutefois que soit tenu le débat de fond sur les grandes questions qui devraient préoccuper les électeurs. On a, en définitive, très peu parlé de la crise économique que nous traversons et des moyens de gérer la crise. On n'a pas vraiment discuté de l'opération aménagement du territoire qui s'amorce au sein de la MRC et de ses répercussions sur le développement de Boucherville. On a aussi à toute fin pratique ignoré le grand projet d'épuration des eaux de la Rive-Sud malgré nos huit milles de rives baignées par le Saint-Laurent... Finalement, la campagne se déroula davantage au niveau des personnalités que des idées. C'est le Parti Civique dirigé par le conseiller Guy Dubois qui a pris l'initiative de la lutte et qui a attiré sur son terrain le Parti Municipal du maire Parent. Les plans de campagne du PMB prévoyaient une approche positive : d'abord défendre le bilan des quatre dernières années puis, dans un second temps, élaborer un programme basé sur la consultation populaire. Mais les attaques répétées du Parti Civique, ses accusations de "conflits d'intérêts" à l'égard du maire sortant, de tripotage de chiffres, de mauvaise administration à tous les niveaux, ont obligé le Parti Municipal à se défendre et à contre-attaquer. »

À la suite de sa défaite aux élections, M. Dubois déclare qu'il gardera un œil vigilant sur la politique municipale puisqu'il avait déjà investi beaucoup de temps et d'efforts dans ce domaine. Il surveillera de près tous

les dossiers, en particulier le budget et les conventions collectives, et s'assurera de la légalité des gestes posés par l'administration municipale.

L'année 1983 commence avec l'adoption du budget qui prévoit une hausse totale de la taxe foncière de 9,8 %, soit 6,3 % pour récupérer le manque à gagner dans les revenus fonciers de la Ville à cause du zonage agricole, une somme de 527 000 \$, et 3,5 % pour compenser l'augmentation des frais d'électricité et des différentes dépenses de fonctionnement. Ainsi, la taxe d'eau passe de 115 \$ à 145 \$ et celle des vidanges de 40 \$ à 42 \$. La taxe d'affaires imposée sur la valeur locative des commerces et des industries fait un bond d'un point, passant de 7 % à 8 % pour rééquilibrer la charge fiscale, car la valeur marchande des propriétés résidentielles augmente plus rapidement que celle des commerces et des industries, d'où le transfert des charges fiscales du secteur industriel au secteur résidentiel. Bien entendu, les gens d'affaires ont remis en question le budget de 1983 et ont demandé sa révision. De plus, un comité de sept personnes, présidé par M. Jean Garceau, est venu rencontrer les élus municipaux pour discuter de la gravité de la crise économique et de l'urgence d'implanter des mesures concrètes pour remédier à la situation. Après trois heures de discussions, les membres du comité et le Conseil de la Ville ont mis fin à leur rencontre sans avoir apporté de modifications au budget.

À l'affût des mauvaises nouvelles, Guy Dubois fait ses propres analyses et conclut que la véritable situation financière de la municipalité est cachée aux contribuables. En février 1983, M. Dubois publie une série d'articles dans lesquels il procède à une analyse comparative, statistiques à l'appui, des budgets de l'administration Parent pour 1982 et 1983. Dans le but de renseigner les citoyens, M. Dubois écrit : « L'analyse des données budgétaires déposées et adoptées démontrent on ne peut plus clairement que les propos tenus par le maire Parent avant et après les élections étaient beaucoup plus dictés par opportunisme politique et par un souci évident de tenter de faire également sienne la philosophie et le programme du Parti Civique de Boucherville. » L'ensemble de ces critiques n'a soulevé que peu de commentaires.

Si la campagne électorale de 1982 a été mouvementée, le mandat de quatre ans qui s'ensuivit l'a été aussi, sinon encore plus. Lors de la séance du Conseil du 17 août 1983, le conseiller du PCB Jean-Claude Bourcier démissionne pour des raisons personnelles. Son départ provoque la tenue d'une élection partielle le 2 octobre 1983, ce qui a amené un peu de vic

dans la routine municipale. Entre-temps, c'est une nouvelle campagne qui s'amorce.

En septembre 1983, M. Dubois, toujours chef du PCB, présente le candidat Jean Hubert à la population. Il commente la situation en disant : « M. Parent a présenté un programme lors des élections de novembre 1982 qu'il n'a pas suivi, à nous de lui rappeler les promesses qu'il a faites. Ce district... appartient déjà au parti. Nous allons travailler d'arrache-pied pour le conserver. » Plus tard, il ajoute : « Les électeurs qui se prononceront dans le cadre de l'élection... du 2 octobre prochain... devront se souvenir qu'une opposition forte est la base même de toute démocratie. Une opposition éveillée et structurée permet une critique constructive en place et donne une garantie aux citoyens que leurs intérêts sont défendus en tout temps et de façon objective. »

Pour annoncer la candidature de Yolande Robitaille, le PMB organise une conférence de presse. Le maire Parent, chef du PMB, déclare : « Nous avons la chance d'aller reconquérir un poste qui nous avait échappé de justesse le 7 novembre 1982. » En effet, M. Bourcier avait remporté l'élection avec une avance sur M<sup>me</sup> Robitaille d'une vingtaine de voix seulement.

La campagne s'est organisée dans les foyers par des rencontres personnelles ou en petits groupes, et aucun des candidats n'a ménagé ses efforts. Le 2 octobre, trois candidats, l'un pour le PCB, l'autre pour le PMB et un troisième indépendant se présentent. Mais c'est la candidate du PMB qui remporte l'élection. Dorénavant, deux femmes siègeront au Conseil municipal.

En mars 1984, un projet de construction d'édifices en hauteur sur la rue Hélène-Boullé crée une nouvelle controverse au sein de la population car, en 1977, la ville avait déjà réglementé la hauteur des édifices d'habitation. Après étude, la Ville approuve le plan de construction et prépare une assemblée de consultation à cet effet. Le 3 avril, une assemblée animée réunit une soixantaine de personnes. Le projet de copropriété de 150 unités, dont tous reconnaissent l'intérêt architectural, suscite des objections quant à la hauteur de six étages de certains de ses éléments, soit plus que la hauteur permise par le règlement municipal de 1977. Aucun citoyen présent ne se prononce en faveur, car l'acceptation d'un tel projet pouvait selon certains créer un précédent et changer en profondeur les caractéristiques de la ville, ce qui rend difficile le refus d'autres projets du genre. Le 2 mai, devant un Conseil complètement divisé, le maire Parent tranche en

faveur des opposants et met fin à l'affaire. D'autres édifices plus conformes à la réglementation ont été construits à cet emplacement, mais, pour avoir moi-même étudié le projet original et sa réalisation, je crois que Boucherville a perdu en qualité.

En juillet 1984, le Conseil à l'unanimité signe l'offre d'achat du presbytère Sainte-Famille afin de le transformer en centre socio-culturel, qui deviendra en octobre 1986 le Centre culturel Mgr Poissant. Cette acquisition s'intégrait dans la mission de la municipalité et le projet a reçu l'approbation de toutes les parties, d'autant plus qu'une subvention provinciale réduisait l'impact financier direct sur la population. En fait, en 1978, le Conseil avait déjà proposé la construction d'un tel centre mais, puisque les intervenants et la population ne pouvaient s'entendre sur l'ampleur du projet, ce dernier avait avorté.

En 1985, le budget municipal établi selon le nouveau rôle d'évaluation met le feu aux poudres chez les commerçants et les industriels de Boucherville. En effet, le dernier rôle qui remontait à 1975 avait déjà fait augmenter la taxe d'affaires de 1 %. Cependant, avec le nouveau rôle de 1985, les évaluations ont augmenté de 30 % à 100 % avec une moyenne de 80 %. Par contre, le Conseil a décidé d'augmenter la taxe d'affaires de 8 % à 8,5 %, au lieu de la réduire proportionnellement à l'augmentation du rôle. « On ne gagne pas de vote de popularité en agissant ainsi », déclare le maire Parent au cours de rencontres totalisant plus de cinq heures. Il a de plus rappelé qu'en 1984 les commerçants et industriels avaient bénéficié d'une baisse moyenne des taxes foncières par rapport aux petits propriétaires plus touchés par la hausse de l'évaluation foncière alors que la valeur des immeubles industriels a moins augmenté. Ainsi, selon les chiffres fournis, la valeur des résidences avait augmenté de 102 % comparativement à 92 % pour les industries et à 85 % pour les commerces. Le Conseil avait donc décidé de corriger la situation en vue d'obtenir une contribution plus équitable du secteur commercial et industriel.

Un autre épisode vient pimenter la vie municipale le 16 octobre 1985 lorsque le premier ministre du Québec, Pierre-Marc Johnson, nomme le maire Parent ministre du Commerce extérieur. Cette nomination n'entraîne pas automatiquement une vacance à la mairie. En effet, la Loi électorale municipale interdit le cumul de fonctions « d'élu », mais pas des nominations. Donc, le maire pourra conserver son poste, ce qu'il fera d'ailleurs.

Par la suite, le maire-ministre se présente aux élections provinciales sous la bannière du Parti Québécois alors qu'il fait face à un adversaire de taille, Robert Bourassa du Parti Libéral. Le 2 décembre 1985, M. Parent est élu député de Bertrand lors de l'élection générale provinciale et siégera dorénavant à l'Assemblée nationale du Québec, dans l'opposition, puisque M. Bourassa, en dépit de sa défaite, est devenu le premier ministre du Québec, sa formation politique ayant obtenu la majorité des sièges lors des élections.

Le 13 décembre, au cours d'une simple cérémonie réunissant le Conseil et les directeurs de services de la Ville, le maire Parent remet sa démission pour se consacrer à ses nouvelles fonctions de député. Dans son discours d'adieu, il a dressé le bilan des projets réalisés sous sa direction de 1978 à 1985 et a rappelé son objectif lors de son entrée sur la scène municipale, soit «développer Boucherville en donnant aux citoyens plus de services avec un niveau de taxes parmi les plus bas. Mission accomplie!». Ensuite, il a exhorté ceux qui prendront la relève à continuer dans le même sens. «Il faut préserver et améliorer la qualité de vie, maintenir une gestion serrée des dépenses, garder les taxes parmi les plus basses, et surtout, pousser à fond le développement économique. On a le potentiel et c'est la clef pour générer des revenus à Boucherville.»

Entre-temps, un coup d'éclat se prépare à l'Hôtel de Ville. Le 4 décembre, le conseiller Jacques Saint-Germain quitte le Parti Municipal de Boucherville et devient indépendant. De plus, il démissionne de tous les comités au sein du Conseil. Dans un discours préparé d'avance, M. Saint-Germain déclare avoir pris sa décision «parce que le PMB n'a pas observé la "neutralité" qu'il aurait dû garder au cours de la dernière campagne électorale provinciale». Cette démission a créé tout un choc, car plusieurs le considéraient comme le successeur du maire Parent. Au cours d'un entretien journalistique, M. Saint-Germain n'a pas rejeté l'hypothèse de créer un nouveau parti pour les élections municipales de novembre 1986.

Le 18 décembre, selon les termes de la Loi sur les Cités et Villes<sup>†</sup>, le Conseil municipal commence sa séance par un scrutin secret aboutissant à la

---

†. Selon la Loi sur les Cités et Villes, si le poste de maire devient vacant alors qu'il reste plus d'un an jusqu'à la fin du mandat, le greffier doit déclencher des élections pour ce poste. Si la période à courir est inférieure à douze mois, le Conseil choisit, par scrutin secret, l'un des conseillers pour agir comme maire. Cependant, le poste du conseiller élu à la mairie demeure vacant jusqu'aux prochaines élections générales.

nomination de l'un des conseillers, Hugues Aubertin, au poste de maire. Il est assermenté le jour même et préside la séance en déclarant : « Je suis heureux de pouvoir diriger les destinées de la ville où j'ai toujours vécu. » Il promet de travailler avec autant de vigueur comme maire qu'il l'a fait comme conseiller, en gardant toujours comme objectif premier l'intérêt des contribuables. Cependant, comme le veut la loi, son poste de conseiller est resté vacant jusqu'aux élections de 1986.

Le maire Aubertin commence son mandat par l'adoption du budget de 1986, lequel l'a été sur division, soit cinq voix en faveur et trois voix contre. Dans la salle, le chef du Parti Civique de Boucherville, Guy Dubois, l'attendait de pied ferme. Durant la période réservée aux questions du public, M. Dubois fait une longue intervention en critiquant sévèrement le nouveau budget, reprochant au parti au pouvoir de ne pas avoir tenu ses promesses et d'avoir en huit ans augmenté les dépenses de 160 %, soit deux fois plus vite que l'inflation. Il a profité de l'occasion pour prédire à M. Aubertin un court séjour à la mairie.

La nomination de M. Aubertin comme maire n'a pas fait l'unanimité chez la population, plusieurs considérant que son expérience passée et son commerce *Chez Hugo* n'étaient pas de nature à bien le préparer à occuper cette fonction. Cependant, le temps a prouvé le contraire.

Le 5 février 1986, une nouvelle discorde vient ébranler le Parti Municipal. À l'origine du conflit, le jumelage de Boucherville à la commune Les Abymes, en Guadeloupe. De fait, les fréquentations Les Abymes – Boucherville débutent au ralenti en 1976 et suivent le même rythme jusqu'en 1985. Chargé du dossier, le conseiller Albert Côté, pensant bien faire, se rend en Guadeloupe du 7 au 14 décembre 1985, à ses frais, pour compléter les ententes de jumelage. Lors de l'étude du budget, des échanges virils ont lieu entre le conseiller Côté et les autres membres du Conseil lorsque M. Côté fait part à ses collègues qu'il se rend à la commune Les Abymes, les élus considérant qu'il agissait de son propre chef sans les consulter. Par la suite, c'est par des journaux de Montréal que les autorités municipales de Boucherville ont appris les dates officielles du jumelage, ce qui a soulevé l'indignation de certains élus et a forcé le conseiller Côté à remettre sa démission pour siéger dorénavant comme indépendant.

## *Les élections de 1986*

Le 4 avril 1986, les conseillers indépendants Jacques Saint-Germain et André Provost annoncent en conférence de presse qu'ils reprennent la formation de l'Action Municipale de Boucherville (AMB). Novembre est loin et une si longue campagne risque de désintéresser la population, mais M. Saint-Germain dit : « Nous voulons nous donner du temps pour bien nous préparer et consulter les citoyens... nous ne voulons pas d'un programme fait à la vapeur... au cours de la période, nous allons écouter les citoyens, établir le dialogue avec eux, connaître leurs attentes et ensuite nous élaborerons un programme... »

Avec trois formations politiques au niveau municipal, la campagne de 1986 débute beaucoup trop tôt, soit en juin. Chaque semaine, les partis font paraître de l'information, testent une partie de leur programme auprès de la population, lancent les candidatures, mais rien n'y fait. Les citoyens ne suivent pas et la campagne s'essouffle. Elle reprendra un peu de vigueur en octobre.

Le 2 octobre 1986, le Conseil municipal perd des plumes et s'effrite. Tour à tour, les conseillers quittent la vie politique. C'est la conseillère Marcelle Drouin-Hamelin qui ouvre le bal en annonçant son retrait tout en demeurant active au sein du PCB. Elle se dit heureuse de son expérience. Elle est suivie du conseiller Albert Côté qui dit avoir « un sentiment ambivalent de mission accomplie mêlé de déceptions ». À son départ, il livre un long discours au cours duquel il s'attaque aussi bien au PMB qu'à l'AMB et termine en distribuant à chacun des mauvaises notes. Quant à L.G. Serge Gadbois et à Yolande Robitaille, les deux se retirent de la politique active. Enfin, le conseiller Jean-Guy Villeneuve mentionne qu'il se présentera comme indépendant alors qu'il représentait le PCB aux dernières élections.

À cette campagne, on mise sur les slogans : pour le PCB de Guy Dubois, « Le 2 novembre, ça prend du changement », pour le PMB, « Pour être bien certain, ça prend Aubertin », et pour l'AMB de Jacques Saint-Germain, « Du leadership sur toute la ligne ». Comme d'habitude, chacun vante ses mérites et étale les qualités de ses candidats en descendant un peu

Élections du 2 novembre 1986

Poste	Candidats	Parti (s'il y a lieu)	Nombre de votes
Mairie	Hugues Aubertin†	PMB	5 205
	Jacques Saint-Germain	AMB	4 448
	Guy Dubois	PCB	3 724
District 1	Jacques Brasseur†	PMB	657
	André Caty	PCB	560
	Philippe Chabor	AMB	363
District 2	René Delisle†	PMB	568
	Madeleine B. Lagarde	PCB	487
	Réjean Trahan	AMB	411
District 3	Jean Beaudry†	PMB	520
	Réal Racicot	PCB	386
	André Duceppe	AMB	322
	Vincent Cousineau		237
District 4	Serge Laramée†	AMB	582
	Richard Jodoin	PMB	562
	Raymond Parenteau	PCB	343
District 5	Jean-Pierre Morin†	PMB	652
	Denise Fecteau	AMB	614
	Jean-Guy Villeneuve	PCB	406
	Normand Fournier		296
District 6	Laurent Rivard†	PCB	661
	Rachel Tremblay	PMB	614
	Thérèse D. David	AMB	465
District 7	Louise Cardinal†	PMB	816
	André Provost	AMB	798
	Yvan R. Poulin	PCB	413
District 8	Guy Lafrance†	AMB	647
	Francine Murray-Gadbois	PMB	645
	Donald Kirouac	PCB	372

(† = élu)

PMB = Parti Municipal de Boucherville AMB = Action Municipale de Boucherville  
PCB = Parti Civique de Boucherville Sur 20 799 électeurs, 13 405 ont voté, soit 64,45 %.

les autres mais sans faire trop de vagues. En somme, c'est une campagne propre qui ne ressemble en rien à celle de 1982. Les programmes des partis, connus déjà depuis juin, ne causent pas de surprises.

L'AMB propose l'accessibilité aux services municipaux, une saine gestion financière et un meilleur développement économique. Elle prête une attention particulière à l'amélioration de la qualité de vie des aînés et des jeunes, sans oublier la fête des bénévoles.

Le PCB offre un programme à saveur écologique en proposant la revalorisation des espaces verts et le déplacement de la voie ferrée. Il vise également à réduire les taxes, à rendre l'administration municipale plus disponible et à améliorer le soutien à la vie communautaire.

Le PMB innove en misant sur ses candidats. Sans se soucier du résultat des élections, il confie déjà les dossiers à chacun des futurs conseillers : Jacques Brasseur pour des finances publiques saines; René Delisle pour un effort extraordinaire au développement économique; Jean Beaudry pour les relations avec les citoyens; Francine Murray-Gadbois à l'urbanisme; Richard Jodoin pour la priorité de l'entretien aux travaux publics; Jean-Pierre Morin pour rationaliser le transport en commun; Louise Cardinal et Rachel Tremblay pour consolider les loisirs.

Quant aux candidats indépendants, MM. Villeneuve et Duceppe offrent aux électeurs leur expérience passée, l'un comme conseiller et l'autre faisant valoir sa connaissance du milieu et sa disponibilité.

Comme thème électoral majeur, c'est la construction des habitations en hauteur qui revient sur le tapis. Pour Jacques Saint-Germain, qui n'est pas contre, la consultation publique demeure la solution idéale. Le maire Aubertin, qui a pu tâter le pouls de la population par le biais du porte à porte, se demande pour sa part pourquoi dépenser de l'argent dans un référendum lorsqu'on connaît l'avis de la population. Quant à Guy Dubois, il ne cache pas son opposition catégorique car, selon lui, la vocation de Boucherville et la qualité de vie ne peuvent coïncider avec la notion d'immeubles en hauteur.

Aux élections de 1986, chaque parti présente une équipe complète en plus des deux candidats indépendants. Sur un total de vingt-neuf candidats,

six femmes briguent les suffrages. Du Conseil sortant, on ne verra que le maire Aubertin et les conseillers André Provost, Jean-Guy Villeneuve et Jacques Saint-Germain, ce dernier se présentant à la mairie.

Le 2 novembre, le Parti Municipal est reporté au pouvoir et fait élire avec une mince majorité, en plus du maire, cinq des huit conseillers. L'Action Municipale s'en sort avec deux élus tandis que le Parti Civique ne fait élire qu'un seul conseiller.

Au lendemain des élections, les réactions diffèrent selon les résultats. C'est la grande satisfaction pour M. Aubertin malgré la perte de trois sièges. Surprise et consternation pour M. Saint-Germain qui, malgré sa défaite personnelle, pourra par le biais des deux conseillers de l'AMB exercer une pression et une surveillance accrue dans les domaines qui lui paraissent importants. Pour M. Dubois, «C'est la deuxième fois... Si les citoyens ne veulent pas de Guy Dubois, je ne vois pas pourquoi je m'accrocherais...», visiblement déçu du résultat tant sur le plan personnel que sur celui de son parti.

Pour ce nouveau mandat, le maire Aubertin est entouré d'un Conseil entièrement renouvelé. Le 10 novembre, lors de la distribution des responsabilités, le maire invite tous les élus à participer activement à la gestion de la municipalité. En effet, il offre à chaque conseiller de s'occuper de dossiers spécifiques, de les approfondir et de s'en faire le défenseur auprès de ses collègues du Conseil, ce qui est accepté par tous.

De 1987 à 1990, la Ville réalise une diversité de projets qui, en général, ont reçu l'appui des citoyens. À commencer par la plantation d'arbres, la mise sur pied de pentes de rouli-roulant pour les jeunes, l'augmentation du fonds industriel afin de favoriser la venue de nouvelles industries, la dotation du Service de police du système Info-carte qui facilite la lutte contre la criminalité, le plan quinquennal d'entretien et de réfection du réseau routier, le contrôle de la distribution des circulaires, la création de camps de jour sur les terrains de jeux de la ville, la révision du schéma d'aménagement, la négociation avec la Commission de protection du territoire agricole pour préciser la zone d'urbanisation et, enfin, la réalisation du premier Gala des Bâisseurs.

## *Les élections de 1990*

La campagne de 1990 s'est déroulée sans trop d'éclaboussures. Seulement deux formations politiques s'affrontaient, le PMB et l'AMB, étant donné que le PCB avait été dissous entre-temps. Mais l'AMB a encaissé deux coups durs. En effet, les deux fondateurs de l'Action Municipale, MM. Provost et Saint-Germain, ont accordé leur appui au PMB. D'autre part, à chacune des attaques de l'AMB, le PMB répliquait en lui rappelant tous les dossiers gérés par ses représentants.

Avec un nouveau candidat à la mairie, Louis-Marie Pilote, l'Action Municipale a mené une vigoureuse campagne au niveau des idées. M. Pilote, qui avait déjà posé sa candidature au poste de conseiller en 1974, était bien déterminé à gagner. Son programme consistait à : geler les taxes, retirer le maximum des investissements dans le parc industriel, améliorer le service de transport en commun, planifier judicieusement le développement commercial et résidentiel, créer un programme d'aide financière pour l'achat d'une maison, mettre l'accent sur la politique de l'environnement, travailler au déplacement de la voie ferrée, consulter la population avant de décréter tout nouveau projet et, enfin, ressusciter le Centre d'Art de Boucherville.

Pour sa part, le Parti Municipal et le maire sortant ont offert à la population un programme sous le thème de la continuité : poursuivre le rajeunissement du réseau routier et le parachèvement des parcs, doter le parc industriel d'une stratégie de développement de la zone industrielle, élargir la rue De Montbrun, mettre sur pied une commission de l'environnement, réaliser un programme de prévention des drogues, créer un comité de vigilance dans le parc industriel, continuer la lutte pour le déplacement de la voie ferrée, aménager les berges du Saint-Laurent, instaurer le système de cueillette sélective des déchets et poursuivre la politique de développement culturel.

Pour l'élection du 4 novembre 1990, dix-huit candidats, dont six femmes, se font la lutte. Encore une fois, les citoyens de Boucherville ont accordé leur confiance au maire Aubertin et à cinq membres de son équipe. L'Action Municipale a réussi à gagner trois sièges. Cependant, c'est la première fois que le Conseil compte autant de femmes que d'hommes élus.

Élections du 4 novembre 1990

Poste	Candidats	Parti (s'il y a lieu)	Nombre de votes
Mairie	Hugues Aubertin†	PMB	7 544
	Louis-Marie Pilote	AMB	6 896
District 1	Luc Sénécal†	AMB	1 054
	Jacques Brasseur	PMB	885
District 2	René Delisle†	PMB	976
	Jean-Guy Maheu	AMB	765
District 3	Denise Fillion†	AMB	1 064
	Armand Lefebvre	PMB	761
District 4	Jean-Pierre Morin†	PMB	1 196
	Louise Chenail	AMB	972
District 5	Chantal Sirois†	PMB	962
	Serge Laramée	AMB	639
District 6	Laurent Rivard†	AMB	1 013
	Jean-P. Laliberté	PMB	716
District 7	Louise Cardinal†	PMB	1 002
	Elie Saab	AMB	812
District 8	Francine Murray-Gadbois†	PMB	824
	Nicole Durand	AMB	760

(† = élu)

PMB = Parti Municipal de Boucherville

AMB = Action Municipale de Boucherville

Sur 23 943 électeurs, 14 786 ont voté, soit 64,45 %.

Au cours de la séance du Conseil du 5 décembre, le maire Aubertin propose le partage des dossiers entre tous les élus. Les trois conseillers de l'AMB refusent ce partage, disant que l'AMB avait été piégée aux dernières élections. Évidemment, une telle prise de position a causé des problèmes chez les directeurs de services qui se demandaient quelle ligne de conduite suivre. Étant donné que la résolution a été adoptée par le Conseil, les

directeurs devaient inviter tout élu pour les réunions de travail suivant les mandats confiés par le Conseil.

Au début de 1991, les poussières de la campagne électorale étant retombées, les huit conseillers ont fait la paix; depuis, ils participent tous aux travaux des comités et commissions, et ce, pour le plus grand bénéfice de la population.



Activités dans le cadre du 325<sup>e</sup>. Rangée du fond : Jean-Pierre Morin; Vincent Cousineau; René Delisle; Florian Dubois; Florian Mélançon; Jean-Pierre Dufour. Devant : Johanne Morin; Murielle Cousineau; Francine Delisle; Michèle Dubois; Lise Boisvert; Mariette Mélançon; Denise Dufour.



Brunch organisé par la CECB, août 1992. Le député de Bertrand, François Beaulne, entouré des personnages Jeanne Crevier (Madeleine Parenteau) et Pierre Boucher (François Boisvert).



## *Le patrimoine*

*A*u fil des ans, les Bouchervillois ont su préserver le Vieux Village qui compte de nombreuses résidences d'une richesse patrimoniale et architecturale inestimable. «Né du fort primitif, le Vieux Village crée le lien entre la vie moderne et le passé. Ses rues étroites, bordées d'antiques demeures, gardent bien enclos les vestiges des jours anciens.<sup>†</sup>» Il possède un cachet bien particulier dans une harmonie architecturale peu commune. Maisons de pierre de type normand, villas victorienne, maisons québécoises d'allure classique, manoir seigneurial, spacieuses résidences du régime français, voilà autant de styles qui se côtoient en parfaite harmonie et qui donnent un charme tranquille au secteur.

Les autorités municipales ont toujours privilégié le patrimoine bouchervillois en le protégeant par une réglementation spéciale, incitant les propriétaires à le traiter avec respect et amour. Ainsi, un programme d'amélioration de quartiers réalisé à la fin des années 1970 a permis de revitaliser les infrastructures et de susciter une modernisation qui tient compte des acquis. La réglementation actuelle assure la conservation du Vieux Village dans l'esprit d'un arrondissement historique et évite les interventions malheureuses et regrettables pouvant conduire à la destruction d'une telle richesse.

↻

---

†. Circuit patrimonial de Boucherville, Société d'Histoire des Îles-Percées.

## *Les monuments historiques*

**A**u début des années 1980, le Circuit patrimonial de Boucherville, un document mettant en valeur le patrimoine bouchervillois, est réalisé grâce aux efforts conjoints de la Société d'histoire des Îles-Percées et de la Ville de Boucherville. Les auteures, Huguette Tétreault, Thérèse Laliberté, Mariette Savoie et Pauline Pominville, y décrivent les bâtisses et leurs célèbres occupants. Dans ce circuit, on identifie trente-quatre propriétés à grande valeur patrimoniale, des joyaux qui font la fierté de la population. Cinq d'entre elles, propriétés privées ou publiques, ont été classées « historiques » par le ministère des Affaires culturelles, alors qu'un bâtiment est reconnu comme bien culturel. Il s'agit des propriétés suivantes<sup>†</sup> :

**L'ÉGLISE SAINTE-FAMILLE**, construite en 1801, d'après les plans et devis du curé de l'époque, Monsieur Pierre Conefroy, servit de modèle à plusieurs églises du Québec. En grande partie détruite lors de l'incendie de 1843, les travaux de réfection et les sculptures furent exécutés par Louis-Thomas Berlinguet. D'autres artistes canadiens réputés, tels les sculpteurs Gilles Bolvin, Louis Quevillon, Nicolas Manny, et les peintres Jean-Baptiste Roy-Audy et Delphis Beaulieu y ont œuvré à différentes époques. Ils ont enrichi notre église d'œuvres d'art de grande valeur. Ce temple fut classé monument historique en 1964 et restauré en 1969, sous la surveillance du curé de la paroisse, feu Monseigneur Poissant. Le travail de restauration, réalisé par l'architecte Claude Beaulieu, est remarquable.

**MAISON GAUTHIER DIT SAINT-GERMAIN-DECELLES** : 601, boulevard Marie-Victorin. Hangar de pierre à deux étages, bâti entre 1788 et 1804 et transformé en maison d'habitation entre 1812 et 1829. Cette magnifique demeure d'inspiration française représente la maison québécoise type, adaptée aux exigences de notre climat : rez-de-chaussée surélevé et galerie continue recouverte par le larmier du toit. Elle fut reconnue bien culturel, le 23 mars 1976.

**MANOIR FRANÇOIS-PIERRE BOUCHER DE BOUCHERVILLE** : 470, boulevard Marie-Victorin. Cette spacieuse résidence du régime français fut cons-

---

†. Tiré du Circuit patrimonial de Boucherville, Société d'histoire des Îles-Percées.

truite vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle pour François-Pierre Boucher de Boucherville, troisième seigneur. Sa façade imposante, la symétrie de ses fenêtres en pierres de taille et ses pignons massifs abritant les cheminées, lui confèrent une allure classique. Les murs coupe-feu décoratifs sont empruntés à l'architecture urbaine. Les corbeaux sont en pierre de taille en façade et en bois à l'arrière. Vraisemblablement, les trois derniers seigneurs de Boucherville ont habité ce manoir qui fut classé monument historique le 20 novembre 1964. Restauré par ses actuels propriétaires, cet ancien manoir seigneurial a repris sa splendeur d'antan.

MAISON «LA CHAUMIÈRE» : 466, boulevard Marie-Victorin. Comme le veut la tradition, cette coquette maison en pierres des champs fut construite vers 1742 et servait de dépendance au manoir. Elle fut transformée, vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, pour servir de résidence d'été. L'œil-de-bœuf et la galerie sur la façade furent ajoutés à cette époque. Classée monument historique en 1965, elle fut restaurée en 1966.

MAISON QUINTAL-QUESNEL : 386, boulevard Marie-Victorin. Construite entre 1727 et 1750 par le fils du pionnier François Quintal; c'était alors une modeste maison en pierres des champs d'un étage et demi. En 1844, elle fut acquise par l'Honorable Frédéric-Auguste Quesnel, écuyer-conseil de la reine, avocat, homme politique notoire et riche négociant. En 1887, Damase Parizeau, marchand de bois de Montréal, la transforma complètement. Elle devint cette vaste maison de bois, une des «Belles de Boucherville». Sa façade fait partie d'un répertoire décoratif peu usité. Elle fut restaurée et déclarée monument historique en 1976.

MAISON DITE LOUIS-HIPPOLYTE-LAFONTAINE : 314, boulevard Marie-Victorin. Autrefois sise à l'angle des rues Notre-Dame et Louis-Hippolyte-Lafontaine, elle fut transportée sur le site actuel en 1964. Notre grand homme politique, premier ministre du Bas-Canada et ardent défenseur de la langue française, y vécut une partie de son enfance. Classée monument historique en 1965, restaurée en 1978, elle fut ouverte au public en 1980. C'est maintenant une galerie où exposent les artistes de chez nous. Elle deviendra le point de chute de l'information culturelle et touristique de la région.

On dénombre également quatre croix de chemin situées à différents endroits de la municipalité. Elles témoignent de la foi de nos ancêtres. Dès

le mois de mai et pendant l'été, il était fréquent de voir des familles s'y réunir pour prier et pour réciter le chapelet à l'occasion du mois de Marie. Elles servaient également à certaines dévotions. On y venait implorer les grâces du ciel afin d'obtenir une bonne récolte ou conjurer un malheur.

1. PARC DE LA BROQUERIE

Érigée sur le boulevard Marie-Victorin, elle a été bénite par M<sup>sr</sup> J.-Alexandre Taché et a été déménagée près de la maison Louis-Hippolyte-Lafontaine en 1980.

2. DE MONTARVILLE au coin de la rue De Normandie

Érigée en 1915 par la famille Huet dit Dulude. Lors de la construction de la rue De Normandie, cette croix a été enlevée et réinstallée en 1992.

3. CHEMIN DU LAC à l'est de De Montbrun

Érigée en 1919 sur la terre de M. Jodoin.

4. DE TOURAINE à l'est de De Montbrun

Érigée en 1925 sur la terre de M. Quintal.



## *Les documents historiques*

La bibliothèque municipale Montarville-Boucher-De La Bruère possède une section réservée au patrimoine. La collection, constituée d'originaux ou de copies selon les disponibilités et les trouvailles, a été précieusement recueillie. Cette section a vu le jour grâce aux activités préparatoires des célébrations du tricentenaire, alors que les recherches documentaires pour l'événement avaient permis d'obtenir une multitude d'ouvrages relatifs à l'histoire de Boucherville.

En effet, en 1991, le Séminaire de Trois-Rivières a offert à la Ville de Boucherville une copie microfilmée de l'ensemble des documents qui traitent de Pierre Boucher, sa famille et ses descendants, depuis le début de la colonie jusqu'à nos jours. Ce fonds documentaire familial de Pierre Boucher, colligé par l'aînée de la famille, représente avec ses 6 000 ouvrages l'une des

deux seules collections de cette envergure au Québec. En collaboration avec le ministère des Affaires culturelles et les autorités du Séminaire de Trois-Rivières, les bibliothécaires de Boucherville et de Trois-Rivières ont pu classer, cataloguer et répertorier les documents totalisant plus de 36 000 pages, en plus de les conserver sur microfilms pour faciliter leur consultation.

De plus, et à la suite de la signature d'un protocole d'entente avec la Société d'Histoire des Îles-Percées, la bibliothèque est devenue le dépositaire du fonds d'archives de ladite société.



## *Le patrimoine artistique*

Chaque année depuis 1967, en vue d'encourager les artistes locaux, la Ville enrichit son patrimoine artistique par l'acquisition de nouvelles œuvres. La collection, composée de plus de 200 peintures, émaux sur cuivre, sculptures et photos, peut être admirée dans les différents bureaux des édifices municipaux.

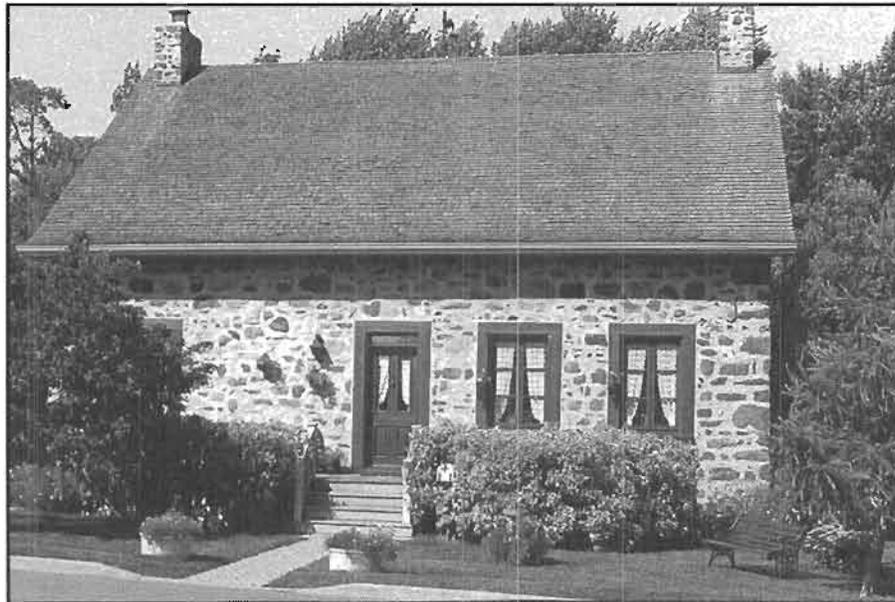
À l'ouverture du Centre culturel MBF-Poissant en 1986, des artistes locaux ont fait don qui d'une peinture, qui d'une sculpture, qui d'un émail sur cuivre. Le Fonds du patrimoine a offert pour sa part un ensemble de photos anciennes, représentant des scènes ou des immeubles du début du siècle. Le Club de photo de Boucherville a remis quant à lui un ensemble de photos modernes qui témoigne de l'évolution fulgurante de Boucherville.

La création en 1983 du Fonds du patrimoine, devenu en 1991 la Société du patrimoine de Boucherville, constitue la pierre angulaire de la conservation du patrimoine et de l'acquisition, pour l'avenir, d'objets ou de documents relatifs à l'histoire de Boucherville, afin d'assurer une continuité dans ce domaine.

En étroite collaboration avec le ministère des Affaires culturelles, plusieurs gestes ont été posés, tant par la Ville que par des organismes privés, afin de valoriser le patrimoine : réalisation du Circuit patrimonial de Boucherville; adoption de règlements appropriés au Vieux Village pour en faire un arrondissement historique; diffusion du relevé officiel du patrimoine architectural de Boucherville consigné dans une édition spéciale;



La maison Daignault, située rue Marguerite-Bourgeoys, avant la restauration.



La maison Daignault après la restauration.

réalisation d'une bande vidéo à caractère historique sur le Vieux Village; enfin, classement et rénovation de cinq monuments historiques.

Afin de préserver le patrimoine architectural et culturel de Boucherville, la Société Pierre-Boucher a fait l'acquisition de la maison dite Louis-Hippolyte-Lafontaine et des maisons Dubuc et Daignault. Les trois propriétés ont été déménagées dans le parc De La Broquerie en vue d'y construire un village historique, grâce à une subvention du gouvernement provincial. En collaboration avec le ministère des Affaires culturelles, la Ville a rénové la première de ces trois maisons. Un quatrième bâtiment, le manoir De La Broquerie, devait faire partie de ce site historique mais a été détruit par un incendie en 1970.

Malheureusement, le projet de village historique n'a pu se concrétiser, car le gouvernement québécois a refusé d'honorer ses promesses d'une aide financière. Le terrain et les bâtiments ont été remis à leurs anciens propriétaires, les pères Jésuites. Le 16 septembre 1974, la Ville a acheté l'ensemble de ces propriétés, mais ce n'est qu'en 1978 que la maison Louis-Hippolyte-Lafontaine a été restaurée pour devenir un lieu d'exposition dans un site enchanteur.

Jusqu'en 1983, date de la vente des maisons Dubuc et Daignault à Philippe Robillard et à Jacques Bureau, les citoyens du secteur ont exigé de la Ville, à plusieurs reprises, des garanties selon lesquelles ces deux vieilles maisons à l'abandon seraient démolies, déménagées ou rénovées, cessant de défigurer le paysage. Les résidents avaient peu confiance que des particuliers investissent d'importantes sommes d'argent pour réaliser une restauration convenable. Les deux acheteurs ont procédé avec diligence aux travaux nécessaires afin de rendre les maisons habitables tout en leur conservant un cachet historique.

Au moment de la restauration de la maison Louis-Hippolyte-Lafontaine, la municipalité a appris que le gouvernement du Québec avait dans l'un de ses entrepôts la statue de L.-H. Lafontaine. Des démarches ont été entreprises pour en faire l'acquisition, ce qui s'est traduit par un prêt à long terme. Actuellement, on peut admirer cette statue érigée en l'honneur d'un grand citoyen de Boucherville près de la maison où il a passé une partie de sa jeunesse.

## *Le tartan de Boucherville*

Le tartan nous vient d'une tradition écossaise. Il s'agit d'une étoffe de laine à bandes de couleur se coupant à angle droit, représentant par ses couleurs le caractère distinctif de chaque clan écossais.

S'inspirant de cette tradition et du blason de la municipalité, trois Bouchervilloises, Jeanne Poirier-Blanchette, Jacqueline Robinson-Provost et Pauline Trottier-Bastien, ont créé un tartan propre à leur ville. Les couleurs utilisées ont cette remarquable propriété de réunir en une expression imagée des notions diverses. Elles reflètent l'histoire, les croyances, les idéologies et les aspirations de groupes humains habitant un territoire précis, Boucherville.

Le tartan de Boucherville a été accrédité le 9 mai 1991 auprès de la Scottish Tartan Society.

«La tradition n'est pas une cendre que l'on remue, mais une braise que l'on rallume.» Cette phrase du philosophe mortagnais Alain s'applique très bien au patrimoine, et les célébrations du 325<sup>e</sup> anniversaire de fondation de Boucherville s'inscrivent dans cette continuité, puisant dans le patrimoine les leçons du passé afin que, collectivement, nous construisions un avenir plus humain et plus enrichissant.



## *Le Comité de toponymie*

La direction de la Ville s'est toujours préoccupée de doter les rues d'une dénomination qui évoque le riche héritage du patrimoine bouchervillois. En 1967, le Conseil demande à la Commission d'urbanisme de Boucherville de créer un sous-comité avec mandat de recommander aux autorités municipales des toponymes pour les rues, les places, les parcs et les édifices publics. Ce sous-comité est devenu un comité autonome en 1981. En juin 1984, en collaboration avec la Société d'Histoire des Îles-Percées, le Comité a publié l'ouvrage *Ma rue raconte... son histoire* qui, comme son titre l'indique, raconte l'histoire de chacune des rues de la ville

et explique succinctement l'origine de son toponyme. Dans le cadre du 325<sup>e</sup> anniversaire de Boucherville, une nouvelle édition a été réalisée, après une mise à jour appropriée.



## *Le Comité du Fonds du patrimoine*

En 1972, Corinne Boucher de Boucherville vend la somptueuse demeure familiale des Boucher de Boucherville, située au 486, boulevard Marie-Victorin. Par la même occasion, elle remet à la municipalité le vitrail de la porte d'entrée, représentant les armoiries de Pierre Boucher, fondateur de Boucherville. Elle émet le vœu que Boucherville le restaure et l'intègre à l'un de ses édifices.

Jusqu'en 1983, ce vitrail est demeuré dans son carton d'emballage, faute de ressources pour procéder à sa rénovation et à sa mise en valeur. À chaque présentation annuelle du budget, on prévoyait une somme pour réaliser ce projet, lequel était toujours repoussé parce que certains membres du Conseil ne voyaient pas l'utilité « d'investir dans de vieilles choses », jugeant que c'était de l'argent mal utilisé.

Le 7 décembre 1983, le Conseil crée le Fonds du patrimoine afin de mettre en valeur le patrimoine architectural, culturel (monuments ou autres) et naturel de Boucherville, par l'acquisition d'objets d'arts ou à valeur patrimoniale, de documents ayant une valeur historique, ou encore, par l'érection de monuments.

Le Conseil verse au Fonds un capital de plus de 35 000 \$, représentant le produit de la vente des maisons Dubuc et Daignault de la rue Marguerite-Bourgeois, avec obligation de conserver le capital et de n'utiliser que les intérêts. De plus, le Conseil a commercialisé la Cuvée Pierre Boucher, vin blanc et la Cuvée Jeanne Crevier, vin rouge, dont la vente rapporte 1 \$ par bouteille au Fonds du patrimoine, assurant ainsi une source régulière de financement.

Depuis sa création, plusieurs activités de financement ont été réalisées pour permettre au Fonds d'atteindre ses objectifs et d'accomplir sa

mission. Que ce soient les soirées « Hommage à » au cours desquelles l'on a rendu hommage à Félix Leclerc, à Gilles Vigneault et au Cardinal Léger, ou encore, la visite des maisons et jardins, activité qui se répète annuellement au mois de juin.

Dès les début de ses opérations, le Comité du Fonds du patrimoine a eu recours à des experts pour restaurer le vitrail de la maison des Boucher de Boucherville. Aujourd'hui, ce chef-d'œuvre peut être admiré à la bibliothèque municipale, à la section du patrimoine. Dans une mise en valeur appréciée de tous, le vitrail est intégré dans une magnifique structure de chêne, éclairée de l'arrière.

En 1991, le Fonds du patrimoine est devenu la Société du patrimoine de Boucherville, ayant entre autres responsabilités la mise sur pied d'un écomusée, une sorte de musée ethnographique présentant une collectivité humaine dans un contexte géographique, social et culturel. La Société voit au développement patrimonial mobilier et immobilier bouchervillois, à la protection des sites naturels, des œuvres artistiques et des coutumes.



Rencontre organisée par la Société d'Histoire des Îles-Percées, août 1992. Debout : Hugues Aubertin, maire; François Boisvert (Pierre Boucher); Gilles Véronneau; Madeleine Parenteau (Jeanne Crevier); Estelle Mitchell; Denise Dufour; Micheline Boyer; Suzy Prince. Assis : Sylvie Lamoureux; Jacques Dunant; Oscar d'Amours, président de la Commission du 325<sup>e</sup>; Florian Dubois, secrétaire général de la Commission.



## *Bref rappel historique*

- 1622 Naissance de Pierre Boucher à Mortagne-au-Perche, en France.
- 1635 Arrivée de Pierre Boucher avec ses parents, Gaspard Boucher et Nicole LeMaire, en Nouvelle-France.
- 1649 Mariage de Pierre Boucher et Marie Chrétienne, Huronne. Elle décède en donnant naissance à un fils qui ne lui survit pas.
- 1652 Pierre Boucher convole en secondes noces avec Jeanne Crevier.
- 1664 Pierre Boucher obtient de Monsieur de Lauzon la seigneurie des Îles-Percées.
- 1667 Pierre Boucher se démet de son poste de gouverneur de Trois-Rivières et se retire dans sa seigneurie des Îles-Percées, où il « tiendra feu et lieu » pendant 50 ans.
- 1668 Début de l'agriculture dans les îles de Boucherville.
- 1668 Premier baptême célébré à Boucherville par le Père Jacques Marquette.
- 1670 Construction de la première église Sainte-Famille.
- 1672 Concession officielle du fief des Îles-Percées par l'intendant Jean Talon.
- 1673 Pierre Boucher confirme les droits aux trente-huit premiers censitaires.
- 1678 Fondation de la paroisse Sainte-Famille de Boucherville.

- 1681 Lors du recensement, le territoire de Boucherville compte trente-neuf familles pour un total de soixante-dix-neuf âmes.
- 1688 Arrivée du premier curé résident, Monsieur Rodolphe Guybert de la Saudrays.
- 1689 Ouverture de la première école des garçons.
- 1692 Décret de l'érection canonique de la paroisse Sainte-Famille.
- 1712 Construction de la deuxième église Sainte-Famille.
- 1717 Décès de Pierre Boucher à l'âge de 95 ans.
- 1722 Érection civile de la paroisse Sainte-Famille.
- 1801 Construction de la troisième église Sainte-Famille.
- 1810 Au recensement, Boucherville compte 2 254 habitants.
- 1843 L'incendie provoqué par un bateau à vapeur, le Saint-Louis, détruit la moitié du village, dont l'église Sainte-Famille.
- 1843 Reconstruction de l'église Sainte-Famille à la suite de l'incendie.
- 1854 Fin du régime seigneurial.
- 1855 Le 1<sup>er</sup> juillet, érection de la municipalité de la paroisse Sainte-Famille de Boucherville. Le 26 juillet, première assemblée du Conseil municipal et élection de Pierre Viger, premier maire.
- 1856 Le 9 juin, division de la municipalité en deux territoires distincts : la paroisse Sainte-Famille de Boucherville (Pierre Viger, maire) et le village de Boucherville (Louis Lacoste, maire).
- 1856 Ouverture du Collège du Sacré-Cœur pour garçons.
- 1909 Ouverture du parc King-Edward sur l'île Saint-Joseph (Grosbois).
- 1925 Fermeture du parc King-Edward.
- 1956 Annexion de la « côte d'en Haut » et de la « côte d'en Bas » par le village de Boucherville, soit tous les lots ayant front sur le fleuve Saint-Laurent.
- 1957 Création de la ville de Boucherville.
- 1960 Construction de l'École Louis-H.-Lafontaine.

- 1960 Construction de l'école Boucherville Elementary School.
- 1961 Construction de l'École Pierre-Boucher.
- 1961 Fondation de la paroisse Saint-Sébastien.
- 1962 Décret de l'érection de la paroisse Saint-Louis.
- 1963 Fusion de la paroisse Sainte-Famille de Boucherville et de la ville de Boucherville. Le territoire de Boucherville retrouve pratiquement ses origines d'antan.
- 1963 Première séance du Conseil de la nouvelle ville, sous la présidence de Clovis Langlois, maire.
- 1963 Construction de l'École Antoine-Girouard.
- 1964 Construction de l'École Paul VI.
- 1964 Ouverture des nouveaux ateliers municipaux.
- 1964 Première « parade d'habitation » organisée par les constructeurs d'habitations résidentielles.
- 1964 L'église de la paroisse Sainte-Famille est classée monument historique.
- 1965 Fondation de la paroisse Holy Cross.
- 1965 Boucherville est nommée « Banlieue de l'Année » par l'Association des constructeurs d'habitation du Montréal métropolitain.
- 1965 Entrée en fonction du premier administrateur de la ville.
- 1965 Création de la Commission d'urbanisme de Boucherville.
- 1966 Inauguration de l'hôtel de ville et du Centre sportif.
- 1966 Construction de l'École De La Broquerie.
- 1967 Construction de l'École Père-Marquette.
- 1967 Construction de l'École Polyvalente de Mortagne.
- 1967 Création du Comité de toponymie.
- 1967 Jumelage de Boucherville avec Mortagne-au-Perche, en France.
- 1967 Jumelage de Boucherville avec Kingston, en Ontario.

- 1967 Célébration du tricentenaire de fondation de Boucherville.
- 1967 Ouverture des autoroutes 20, 132, 30 et du pont-tunnel L.-H.-Lafontaine.
- 1968 Construction du réservoir d'eau potable, rue De Montbrun.
- 1974 Création de la Commission d'échanges et de coopération de Boucherville.
- 1974 Ouverture de la Maison des jeunes.
- 1978 Création de l'Office municipal d'habitation de Boucherville.
- 1978 Ouverture de l'entrepôt municipal.
- 1979 Construction d'un deuxième réservoir d'eau potable, rue De Normandie.
- 1979 Création du Comité de l'Ordre du mérite de Boucherville.
- 1979 Création du Comité de transport de Boucherville.
- 1980 Ouverture de la maison Louis-Hippolyte-Lafontaine.
- 1981 Ouverture de la bibliothèque Montarville-Boucher-De La Bruère.
- 1981 Ouverture du Poste de police et incendie.
- 1982 Ouverture du Cercle social Pierre-Boucher.
- 1983 Ouverture de l'École Les Jeunes Découvreurs.
- 1983 Création de la Corporation de développement économique de Boucherville.
- 1983 Création du Comité du Fonds du patrimoine.
- 1984 Ouverture du Centre sportif Gilles-Chabot.
- 1986 Ouverture du Centre culturel M<sup>gr</sup>-Poissant.
- 1988 Création de la Commission du 325<sup>e</sup> anniversaire de fondation de Boucherville.
- 1991 Création de la Commission de l'environnement de Boucherville.
- 1991 Création de la Commission d'orientation de la famille.



## *Bibliographie*

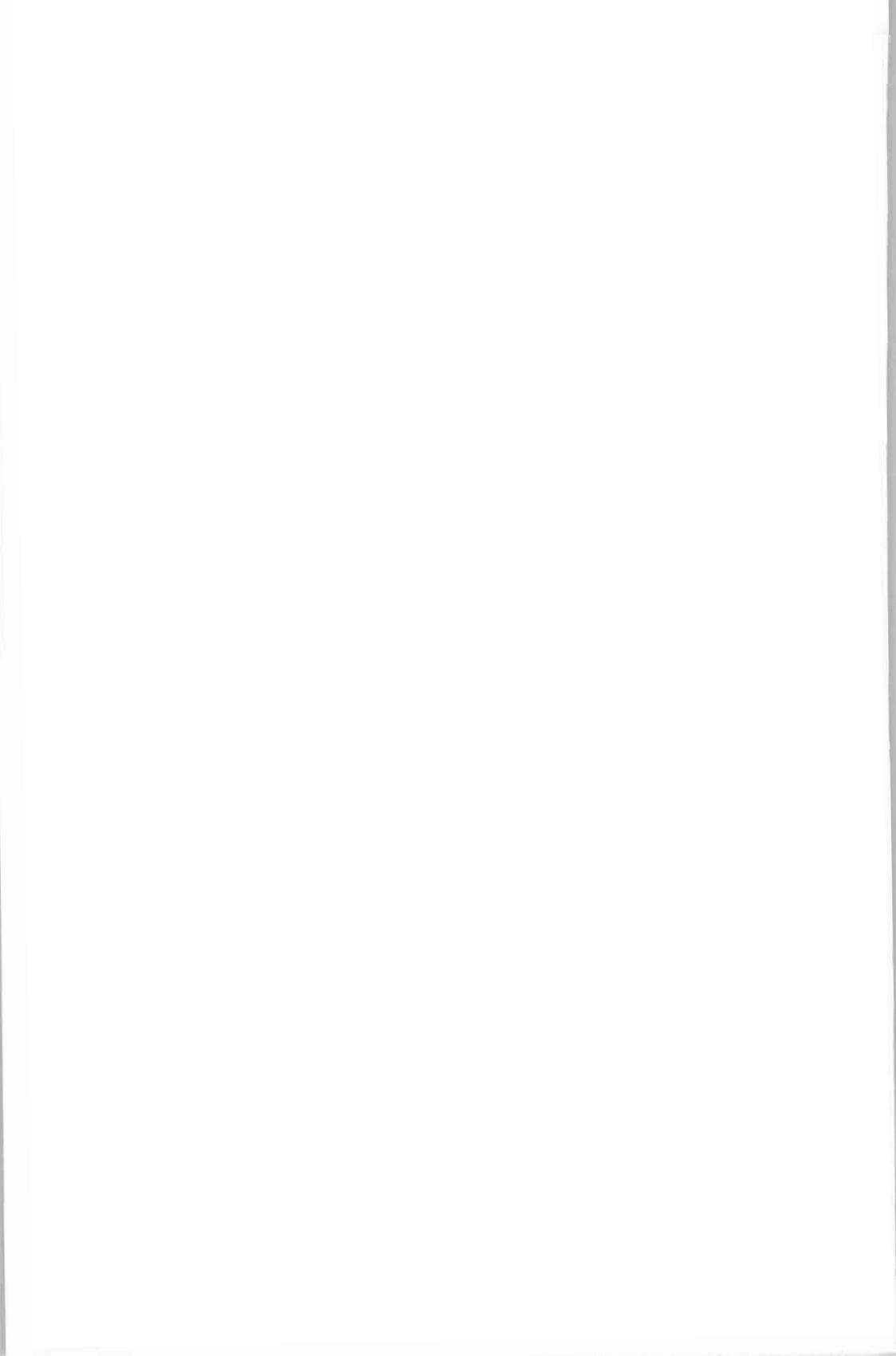
### *Documents*

- Les Archives municipales de la Ville de Boucherville
- Boucherville pour la vie
- Le visage de ma Ville 1971-1972-1973-1974-1975
- Rapports annuels de la Ville de Boucherville
- Rapports financiers de la Ville de Boucherville
- Carnet de l'employé de la Ville de Boucherville
- Circuit patrimonial de Boucherville
- Le journal «La Seigneurie»
- Le journal «La Relève»

### *Volumes*

Chagnon, Paul-Henri (1987), *Boucherville, fleuron de la saga des Boucher*, Boucherville, Commission d'échanges et de coopération de Boucherville, 85 p.

Mitchell, Estelle (1967), *Messire Pierre Boucher (écuyer), seigneur de Boucherville, 1622-1717*, Montréal, Librairie Beauchemin, 389 p.





## *Liste des noms cités*

### *A*

Alain (le philosophe)  
Allain, Roger  
Allard, Jules  
Allen, Serge  
Amese, Charles  
Amiot, Denis  
Archambault, A.D.  
Aubertin, Hugues  
Aubin-Tellier, Marguerite

### *B*

Barbeau, Alain  
Bastien, Pauline  
Beaudet, Raymond  
Beaudry, Jean  
Beaulieu, Claude  
Beaulieu, Delphis  
Beaulne, François  
Beaupré, Ronald  
Beaupré, Thérèse  
Bédard, Jean-Guy  
Belisle, Thérèse  
Bénard, Aimé  
Benoit, Robert  
Berlinguet, Louis-Thomas  
Bertrand, Aimé

Bilodeau, Bernard  
Blais, André  
Boisvert, François  
Boisvert, Henri  
Boisvert, Lise  
Boisvert, Maurice  
Boleau, Jean-Guy  
Bolvin, Gilles  
Bonin, Paul  
Boucher, Gaspard  
Boucher, Pierre  
Boucher, René-Amable  
Boucher de Boucherville,  
Charles-Eugène  
Boucher de Boucherville,  
Corinne  
Boucher de Boucherville,  
François-Pierre  
Boucher De La Bruère, Guy  
Bouffard, Constance  
Bourassa, Robert  
Bourcier, Jean-Claude  
Boyer, Micheline  
Brasseur, Jacques  
Brillon, Germain  
Brulé, Jean  
Bruneau, Charles  
Bruneau, Pierre

Bryant, R.W.J.  
Bureau, Jacques

## C

Cardinal, Louise  
Cardinal, Robert  
Caron, Claude  
Caron, René  
Caty, André  
Chabot, Gilles  
Chabot, Margot  
Chabot, Philippe  
Chagnon, Denis  
Chagnon, Madeleine  
Chagnon, Paul-Henri  
Champoux-Babeu, Françoise  
Chaperon, Arsène  
Charbonneau, Jean-Pierre  
Chenail, Louise  
Chicoine, Édouard  
Choinière, Roland  
Chrétienne, Marie  
Claude, Édith  
Cloutier, Benoît  
Conefroy, Pierre  
Côté, Albert  
Côté, Colette  
Côté, Rolland  
Coupal, Suzanne  
Cousineau, Murielle  
Cousineau, Vincent  
Crevier, Jeanne  
Crevier, Madeleine  
Crevier, Réal  
Cuerrier, Jean-Claude

## D

d'Amours, Oscar  
Daemen, Paul

David, Thérèse D.  
de Lauzon (Monsieur)  
de la Saudrays, Rodolphe  
Guybert

Delisle, Francine  
Delisle, René  
Desjardins, Rollande  
Deslandes, Yvon  
Desmarteau, Charles  
Desroches, André  
Desrosiers, C.R.  
Dion, Albert  
Dodier, Alcide  
Dorize (M<sup>e</sup>)  
Drapeau, Jean  
Drapeau-Mucci, Judith  
Drouin, Roger  
Drouin-Hamelin, Marcelle  
Dubois, Florian  
Dubois, Guy  
Dubois, Michèle  
Dubord, Léopold  
Duceppe, André  
Duchesne (M.)  
Duchesne, Renée  
Dufour, Denise  
Dufour, Jean-Pierre  
Duhamel, Victor  
Dumont, Jacques  
Dunant, Jacques  
Durand, Nicole  
Duval, Guy

## E

Fecteau, Denise  
Fillion, Denise  
Fontaine, Roger  
Fournier, Normand  
Frenette, Jean

## G

Gadbois, L.G.Serge  
Garceau, Jean  
Gareau, Gilbert  
Germain, Émile  
Gévry, Guy  
Gibeau, Serge  
Gilbert, Roméo  
Gingras, Pierre-Paul  
Girard, Ghislain  
Giroux, Lionel  
Giroux (M<sup>me</sup>)  
Godbout, Guy  
Gravier-Granby, Josette  
Groulx, Jean

## H

Hamel, Jacques  
Hamelin, Mariette  
Hébert, Christian  
Hébert, Jean  
Héru, Denis  
Hubert, Jean  
Hubert, J.-René  
Huppé, Robert

## J

Jazzar, Louis  
Jodoin, Jean-Claude  
Jodoin, Richard  
Jodoin, Roméo  
Johnson, Pierre-Marc  
Jubenville, Jean-Guy  
Julien, Robert  
Julien, Yvon  
Junca-Adenot, Florence

## K

Kirouac, Donald

## L

L.-Pageau, Marie-Marthe  
Labelle, Guy  
LaBossière, Jeannine  
Lacoste, Louis  
Laflamme, Sylvio  
Lafontaine, Louis-Hippolyte  
Laforest, Monique  
Lafrance, Guy  
Lagarde, Madeleine B.  
Laliberté, Jean-P.  
Laliberté, Marcel  
Laliberté, Thérèse  
Lalonde, Raymond  
Lamoureux, Joseph  
Lamoureux, Sylvie  
Lanctôt, Denis  
Lanctôt, Lise  
Langlois, Clovis  
Lapierre, Jean  
Lapierre, Josée  
Laplante, Thérèse  
Lapointe, Hélène  
Lapointe, Olivette  
Laporte, Pierre  
Laramée, Serge  
Larcher, Roland  
Larocque, Claude  
Laurent, Claude  
Lavallée, Gaétan  
Lazure, Denis  
Lebœuf, Gilles  
LeBoucher, Edouard  
Leclerc, Félix  
LeCorre, André

Lefebvre, Armand  
Lefebvre, Joseph  
Legault, Louise  
Legault, Luc  
Legendre, Rénauld  
Léger, (Cardinal) Paul-Émile  
LeMaire, Nicole  
Lemay, Henri-Paul  
Léonard, Jacques  
Lesage, Jean  
LeSauteur, Tony  
Létourneau, Lionel  
Levac, Patrice  
Lévesque, René  
Loriot, Claude  
Lortie, Léon

## *M*

Maheu, Jean-Guy  
Maloney, Pierre  
Manny, Nicolas  
Marquette, (Père) Jacques  
Masson, Claude  
Maurais, Yves  
McClish, Émilienne  
McClish, Eugène  
Mélançon, Florian  
Mélançon, Mariette  
Ménard, Benoît  
Ménard-Viau, Gilberte  
Métivier, Hugues  
Métivier, Jacqueline  
Meunier, Gérard  
Milette, Jean-Marie  
Mitchell, Estelle  
Monette, Jacqueline  
Montpetit, Jean  
Moreau, Jean-Marie

Morin, Jean-Pierre  
Morin, Johanne  
Moussette, Gaston  
Muhn, Henri  
Murray-Gadbois, Francine

## *N*

Nadon, Gilles

## *O*

Ouellet, Céline  
Ouellette, Adrien

## *P*

Paquette, Serge  
Paradis, Langis  
Parent, Jean-Guy  
Parenteau, Madeleine  
Parenteau, Raymond  
Parizeau, Damase  
Payette, Marcel  
Pellier, Réal  
Phaneuf, Rodolphe  
Pharand, Yolande  
Pilote, Louis-Marie  
Pion, Pierre  
Poirier-Blanchette, Jeanne  
Poissant, (M<sup>gr</sup>) Joseph  
Pominville, Pauline  
Poulin, Yvan R.  
Prince, Suzy  
Provost, André  
Provost, Jean-Paul  
Provost, Michel  
Provost, Yves

## Q

Quesnel, Frédéric-Auguste  
Quevillon, Louis  
Quintal, André  
Quintal, François

## R

Racicot, Denis  
Racicot, Réal  
Ricard, Bibiane  
Riendeau, Dominique  
Rioux, Jacques  
Rioux, Lucille  
Rivard, Laurent  
Robillard, Philippe  
Robinson-Provost, Jacqueline  
Robitaille, Yolande  
Rose, Roger  
Rostaing, Marie-Berthe  
Rousseau, Bernard  
Roy, Léo  
Roy-Audy, Jean-Baptiste  
Ruel, J.-René

## S

Saab, Elie  
Saia, Nicole  
Saint-Cerny, Anne-Marie  
Saint-Germain, Jacques  
Sainte-Marie, Gaétan  
Sainte-Marie, Marie-Paule  
Savaria, Blanche  
Savaria, Joachim  
Savoie, Mariette  
Séguin, Raymond  
Sénécal, Ghislaine  
Sénécal, Léopold

Sénécal, Luc  
Sénécal, Thérèse  
Siguret, Philippe  
Simard, Louis-René  
Sirois, Chantal  
Smith (M.)  
Snyder, Suzanne  
St-Pierre, Florianne

## T

Taché, (M<sup>gr</sup>) J.-Alexandre  
Talon, Jean  
Tardif, Guy  
Tessier, Maurice  
Tétreault, Huguette  
Therrien, Rosario  
Tousignant, Robert  
Trahan, Réjean  
Tremblay, Rachel  
Trottier-Bastien, Pauline  
Trudeau, Daniel  
Trudeau, Jean-Louis

## U

Ursaki, Lorraine

## V

Vallières, J.-Rolland  
Vaugeois, Denis  
Véronneau, Gilles  
Viau, Diane  
Viau, Paul-Émile  
Viger, Pierre  
Vigneault, Gilles  
Villeneuve, Jean-Guy

## W

Wheeler, Léo

